Etude pour l'identification / création d'une structure porteuse du SAGE Estuaire de la Loire et de sa cellule ASTER

Version Validée

Partie II : Schéma organisationnel du territoire du SAGE Estuaire de la Loire

Fiches de l'état des lieux / diagnostic

GIP Loire Estuaire – Octobre 2014

SOMMAIRE

1 FICHES « STRUCTURES » 3
2 FICHES « PARTENAIRES FINANCIERS » 31
3 FICHES « PARTENAIRES TECHNIQUES » 40
4 FICHES « BASSIN VERSANT » 44

1 Fiches « structures »

Structures du territoire du SAGE :

- Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande – Atlantique (CAP Atlantique)
- Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB)
- Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE)
- Communauté de communes Loire et Sillon (CCLS)
- Communauté de communes Cœur d'Estuaire
- Entente pour le Développement de L'Erdre Navigable et Naturelle (EDENN)
- Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CCEG)
- Communauté urbaine de Nantes Métropole
- Syndicat intercommunal Erdre 49
- Communauté de communes du pays d'Ancenis (COMPA)
- Communauté de communes du canton de Champtoceaux (4C)
- Syndicat mixte de la Divatte
- Syndicat Mixte Loire et Goulaine (SMLG)
- Syndicat d'aménagement hydraulique Sud Loire (SAH)
- Conseil Général Loire Atlantique (CG 44)

FICHE MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PRESQU'ILE DE GUERANDE-ATLANTIQUE (CAP ATLANTIQUE)

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

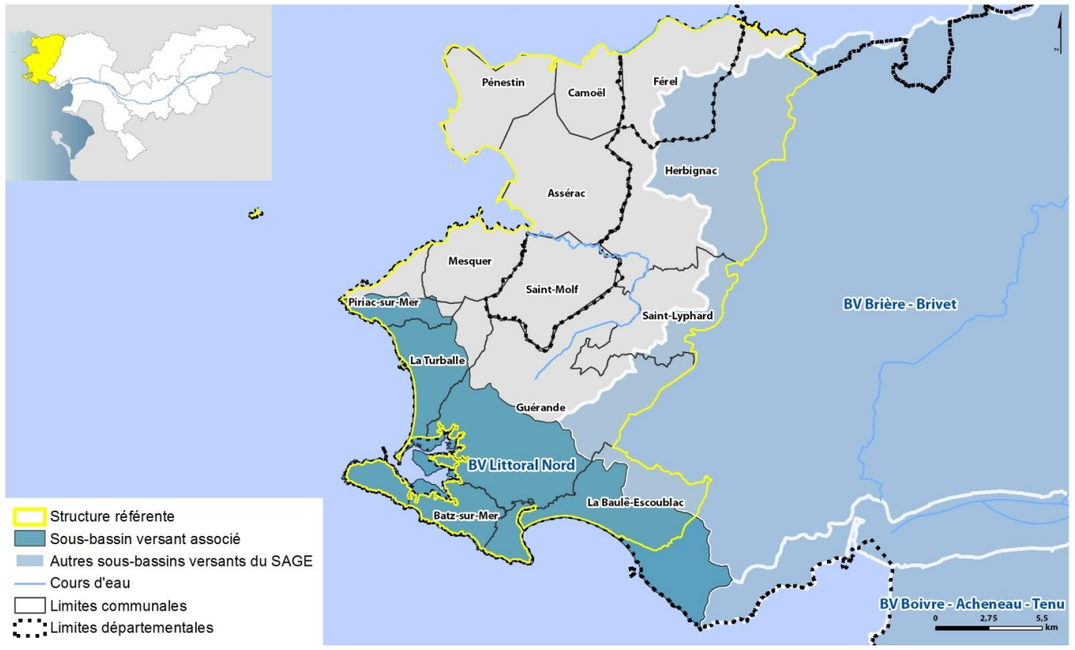

Structure référente du SAGE	Oui
Nombre de communes	15 dont 10 situées sur le territoire du SAGE
Nombre d'habitants	72 802 habitants dont 64 104 sur les communes situées sur le territoire du SAGE

Objet et compétences statutaires de la structure

La Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique exerce en lieu et place de ses communes membres notamment les compétences suivantes :

- Alimentation en eau potable
- Etudes d'intérêt communautaire qui permettent d'explorer tout domaine susceptible d'intéresser la communauté d'agglomération dans sa globalité ou une partie significative de son territoire, dans les domaines relevant des compétences de Cap Atlantique ou dans les domaines susceptibles de relever de compétences futures
- Protection des espaces naturels d'intérêt communautaire et des milieux aquatiques (à l'exclusion des missions du PNR de Brière, telles qu'elles sont définies dans sa Charte) par les actions, moyens techniques et de recherche et aides financières d'intérêt communautaire contribuant à :
  - la protection, la gestion ou l'aménagement durable des espaces naturels, aménagés ou non par l'homme, d'intérêt communautaire (les marais salants du Mès et de Guérande et les périmètres délimités au titre des zones Natura 2000 relèvent de cette catégorie),
  - une politique de bassin-versant de protection, de gestion ou d'aménagement des milieux aquatiques ainsi que l'amélioration de la qualité des eaux, dans les limites territoriales de la communauté, à l'exclusion de tout aménagement hydraulique visant à la maîtrise des eaux en dehors des périmètres stricts des espaces d'intérêt communautaire.
- Assainissement des eaux usées (collectif et non collectif)
- Eaux pluviales par l'élaboration de schémas de cohérence en matière d'eaux pluviales, par bassins versants ou portant sur tout ou partie d'un ou plusieurs territoires communaux. Et, au 1er janvier 2015, construction, aménagement, entretien et gestion d'ouvrages de régulation hydraulique, de pompage et de traitement et de collecte et transport, des eaux pluviales générées par les zones urbanisées, et, si des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions dans les zones délimitées par la communauté en application des 3° et 4° de l'article L. 2224-10.
- Contribution, par des actions d'intérêt communautaire, à la lutte contre les espèces végétales ou animales dommageables à la communauté (espèces pour laquelle les autorités compétentes auront préalablement prescrit des actions de lutte ou de régulation sur au moins deux communes de la communauté ou pour laquelle aucune autorité n'aura prescrit ou autorisé d'action de lutte ou de régulation mais qui occasionnent ou sont susceptibles d'occasionner des dommages pour la population, les activités humaines, économiques ou non, la biodiversité, les espaces naturels, les paysages et l'environnement en général). Les actions d'intérêt communautaire sont de nature technique (contribution à la coordination, la surveillance, l'élimination ou la régulation) ou financière. Elles peuvent aussi prendre la forme d'information, de formation, de conseil ou de promotion sur les différentes manières de lutter contre l'espèce considérée.
- Prévention des submersions marines par :
  - Animation de dispositifs contractuels d'actions de prévention des submersions marines
  - Collecte, centralisation, mise en forme et mise à disposition de données utiles
  - Assistance des communes, à leur demande, à la mise au point des actions en matière de prévention des submersions marines relevant de leurs compétences
  - Actions d'intérêt communautaire de prévention des submersions marines. Sont d'intérêt communautaire les opérations suivantes conduites à l'intérieur d'un bassin de risque cohérent délimité par le conseil communautaire : soutien aux diagnostics de vulnérabilité d'immeubles

Types d'interventions de CAP Atlantique :

- ☒ Maîtrise d'ouvrage études
- ☒ Maîtrise d'ouvrage travaux
- ☒ Assistance à maîtrise d'ouvrage (ingénierie, administratif, recherche de financements, …)
- ☒ Animation
- ☒ Suivi et évaluation (contrat)
- ☒ Communication, sensibilisation
- ☒ Coordination des MO inscrits aux contrats

Version de validée – Octobre 2014

sce
Aménagement & environnement

FICHE MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PRESQU'ILE DE GUERANDE-ATLANTIQUE (CAP ATLANTIQUE)

Missions et stratégies d'interventions au regard des enjeux du SAGE Estuaire de la Loire

	Gouvernance	Milieux aquatiques	Qualité	Quantité	Inondation
Thématique	Coordination	Zones humides, Morphologie des cours d'eau, marais, continuité écologique,	Des eaux superficielles (phytosanitaires), des eaux littorales, eaux de baignade et zones conchylicoles, algues vertes	AEP	Submersion marine et eaux pluviales
Outils mobilisés	CRBV 2008-2010 et 2011-2013 et 2014-2016 / CT 2011-2015	CRBV 2011-2013 et 2014-2016 CT 2011-2015, volet milieux aquatiques	CRBV 2010-2012 et 2013-2015 / CT 2011-2015		
Missions	Animation sur la mise en œuvre du SAGE sur le littoral Nord, Communication milieux aquatiques, Travail et animation avec les acteurs locaux concernés par la qualité de l'eau (paludiers, conchyliculteurs, pêche à pied professionnelle, communes, agriculteurs, service de l'Etat, etc.) Volet sensibilisation confié à Loire Océane Environnement (structure d'éducation pour l'environnement) SIG communautaire	Coordination des inventaires zones humides et cours d'eau sur 11 communes, Subvention de l'ASA des marais salants du bassin de Guérande pour la protection contre la mer des marais salants Travaux agricoles sur le marais indivis de la Grande Brière Mottière *Autres interventions, mais sur le BV du Mès (SAGE Vilaine) : volet milieux agricoles du CT : Travaux entretien et restauration des berges et ripisylves des cours d'eau, restauration de la morphologie du lit mineur des cours d'eau, curage et entretien, restauration de marais, création et réfection d'ouvrages, indicateurs de suivis, programme de lutte contre les espèces envahissantes (baccharis, frelon asiatique, ragondins, …), connaissance et gestion des marées vertes*	Assainissement (contrôle Assainissement collectif et SPANC) Démarche bassin versant et programme d'actions pour la préservation de la qualité des eaux littorales et profil de baignade/ conchylicoles Suivi pesticide sur le territoire de Cap Atlantique., Programme de lutte contre la pollution des eaux par les pesticides (animation de la charte des communes, la charte des habitants, la charte avec les jardineries, diagnostic agricole d'opportunité pour l'évolution des pratiques et la reconquête de la qualité de l'eau, veille qualité eaux bassin versant, eaux littorales – coquillages-sédiments (laboratoire interne))	AEP, PPC de Sandun (procédure en cours) Démarches d'économie d'eau pour les bâtiments publics	Animation du PAPI, développement de mission d'alerte et de gestion de crise

Constats de la mise en œuvre du SAGE

A l'échelle du périmètre de la communauté d'agglomération, les démarches du SAGE de la Vilaine et du SAGE de l'Estuaire de la Loire favorisent une dynamique du territoire dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des inondations, et incite les élus à mutualiser les moyens à une échelle communautaire, en adéquation avec l'échelle du bassin versant, pour engager des opérations concrètes de mise en œuvre du SAGE.

Cap Atlantique a bénéficié de l'accompagnement dans la conception et la réalisation de ses projets de la cellule ASTER. Aujourd'hui, la plus-value apportée par la cellule ASTER ne doit pas être perdue pour appuyer la mise en œuvre opérationnelle du SAGE et, ainsi, sensibiliser les élus.

L'accompagnement des structures référentes par la cellule d'animation du SAGE devrait permettre le partage des retours d'expériences des autres structures de références et locales, porter sur une centralisation des diverses consultations et demandes de l'Etat auprès de ces structures pour un accompagnement des réponses et des méthodes ; ainsi que dans la coordination des modalités de financements des partenaires financiers.

La sensibilisation et la communication autour du SAGE pourraient être renforcées, pour mobiliser les acteurs des territoires du SAGE autour de la valorisation de bonnes expériences et la remise de trophée par exemple.

Partenariats développés

Cap Atlantique développe des partenariats avec les territoires voisins comme Pornichet et la CARENE pour les problématiques de qualité bactériologique des zones de baignade.

Evolutions envisagées

La compétence GEMAPI implique le transfert vers les EPCI à fiscalité propre de la compétence notamment « prévention des inondations et submersion marine ». Sur cette mission, le souhait des élus est mutualiser les moyens par la création d'un syndicat mixte (avec le label EPAGE) pour assurer le financement des opérations de prévention, notamment des marais salants. Ce syndicat mixte pourrait aussi être compétent sur la GEMA, sauf sur le BV du Brivet, où le SM du bassin du Brivet apparaît comme la structure adéquate.

Rôle attendu de la structure porteuse du SAGE

☒ Maîtrise d'ouvrage d'étude
☒ Assistance technique : Cellule ASTER dans un rôle de réseaux d'animateurs et de techniciens pour une transversalité des informations. Assistance administrative (documents types, mutualisation des étapes administratives, SIG …)
☒ Animation
☒ Coordination – chef de file (structure référente pour les financeurs et maître d'ouvrage pour les modalités de financement d'actions par la Région, le CG, l'Agence de l'Eau, vers la mise en place d'un guichet unique et l'harmonisation des durées des contrats (actuellement 3 ans pour le CRBV, 5 ans pour le CT, etc.)).
☒ Suivi, évaluation (EMA-PIL)
☒ Com., sensibilisation sur le volet SAGE avec des zooms par territoire

Au niveau du périmètre du SAGE, la notion représentativité des élus du territoire est un point crucial dans l'identification d'une structure porteuse.

Version de validée – Octobre 2014

FICHE
MAITRISE D'OUVRAGE

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU BRIVET (SBVB)

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

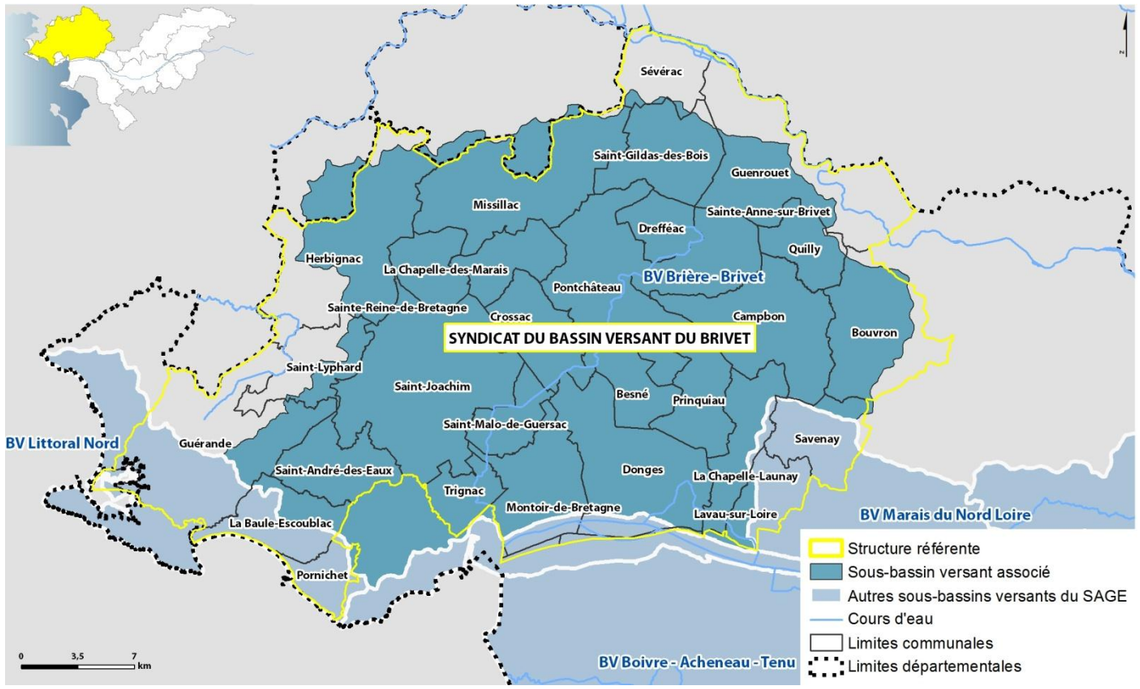

Structure référente du SAGE	Oui
Nombre de communes	37 Communes situées intégralement ou en partie sur le territoire d'intervention du syndicat dont 21 sont adhérentes
Nombre d'EPCI à Fiscalité propre	4, dont la communauté de commune de Loire et Sillon membre
Etablissement public	Commission Syndicale de Grande Brière Mottière
Nombre d'habitants	244 939 habitants en 2011 (ensemble des communes du BV)

Objet et compétences statutaires de la structure

L'objet du Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) est d'entreprendre les actions permettant la mise en œuvre d'une **gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques** par la réalisation d'études, l'animation, le suivi, les travaux nécessaires à la préservation, l'aménagement, la restauration et l'entretien des milieux aquatique **et de la qualité de l'eau**. Il assure la coordination et l'animation des actions sur ce territoire afin de garantir la cohérence des différents projets et porte un programme de sensibilisation visant l'ensemble des usagers concernés

Type d'interventions du Syndicat de bassin versant du Brivet :

- ☒ Maîtrise d'ouvrage d'études
- ☒ Maîtrise d'ouvrage de travaux
- ☒ Assistance à maîtrise d'ouvrage (expertise, pilotage de contrat, recherche de financements, …)
- ☒ Animation
- ☒ Suivi et évaluation (contrats)
- ☒ Communication, sensibilisation
- ☒ Coordination des MO inscrits aux contrats

Version de validée – Octobre 2014

Missions et stratégies d'interventions au regard des enjeux du SAGE Estuaire de la Loire

	Gouvernance	Milieux aquatiques	Qualité	Quantité	Inondation
Thématique	Animation et coordination	Morphologie des cours d'eau, marais, continuité écologique	Phytosanitaires	-	Débordement de cours d'eau et submersion marine
Outils mobilisés	CT 2011-2015 et CRBV 2010-2012 puis 2013-2015		CRBV 2010-2012 puis 2013-2015	-	
Missions	Mise en place d'un SIG, définition d'un règlement d'eau, communication	Inventaire des zones humides et cours d'eau, travaux de cours d'eau, restauration de mares, zones humides et fossé, travaux agricoles, corridor écologique	Suivi des pesticides, plans de désherbage, charte des habitants	-	Propriétaire et gestionnaire de 20 ouvrages Etudes hydrauliques des BV en amont de Marais, du Goulet et du Prinquiau, travaux et communication

Constats de la mise en œuvre du SAGE

La mise en œuvre du SAGE s'inscrit dans les contrats pilotés par le Syndicat, mais dépend fortement de ses capacités d'investissement sur la part des cotisations des membres (part d'autofinancement des projets du Syndicat). Au niveau de l'accompagnement du syndicat dans cette mise en œuvre, la cellule ASTER a été un lieu de conseil, d'échange et de retour d'expériences, dont la dynamique ne doit surtout pas être perdue. En outre, la cellule d'animation du SAGE est associée aux interventions du syndicat sur des sujets en lien avec la planification (appui dans le cadre de l'élaboration du règlement d'eau à l'échelle du bassin du Brivet et de la Brière), les prospectives du bassin (sur les inondations, volonté de compréhension des phénomènes par les élus et des propositions de solutions, …), et sert de relais en termes de données SIG, communication et de documentation technique.

La mise en œuvre du SAGE repose notamment sur de la communication et de la sensibilisation, mais surtout par des retours d'expériences et de la mise en commun, des études globales de mise en perspective des interventions réalisées à l'échelle de l'ensemble du périmètre du SAGE afin de donner aux élus une vision stratégique à cette échelle et à l'échelle du bassin hydrographique Loire-Bretagne. L'accompagnement des maîtrises d'ouvrage doit également permettre des réajustements des actions locales avec les enjeux globaux du bassin en jouant un rôle d'alerte sur les enjeux environnementaux à atteindre ; et leur fournir des orientations guides dans la mise en œuvre opérationnelle des dispositions du SAGE.

Partenariats développés

Le syndicat développe un partenariat avec le PNR de Brière sur les marais, dans le cadre d'une convention pour la mise en œuvre des actions des contrats. Le Syndicat est maître d'ouvrage et le PNR met à disposition une technicienne pour réaliser les travaux en marais. Cette convention tripartite concerne également le marais indivis en Brière avec la Commission syndicale qui est également membre du SBVB.

Le SBVB développe également des partenariats avec les maîtrises d'ouvrage des bassins riverains comme Cap atlantique ou la CARENE sur certaines opérations.

sce
Aménagement & environnement

Evolutions envisagées

L'adéquation entre le contenu ambitieux des programmes et la hausse possible des cotisations des communes est à réinterroger. L'attribution de la compétence GEMAPI aux communautés de communes et d'agglomération qui couvrent le périmètre du syndicat, et leur adhésion au SBVB au titre de cette compétence, pourrait être une solution pour renforcer ses capacités d'intervention et poursuivre la dynamique de coordination et de cohérence des actions des maîtrises d'ouvrage locales à l'échelle du bassin versant.

L'approche en termes de proximité est à privilégier à l'échelle du bassin versant du fait de l'adaptation des travaux menés avec la connaissance des acteurs. Le syndicat est également un relais en termes de sensibilisation et de diffusion de la communication auprès des élus, du grand public, ….

Rôle attendu de la structure porteuse du SAGE

☒ Maîtrise d'ouvrage d'étude (vision globale)
☒ Assistance technique et administrative (cellule ASTER données, cahiers des charges, documentation)
☒ Animation des structures référentes
☒ Coordination
☒ Suivi, évaluation (Tableau de bord, EMA-PIL)
☒ Com., sensibilisation (kit de communication général à adapter sur le terrain)

FICHE
MAITRISE D'OUVRAGE

CARENE

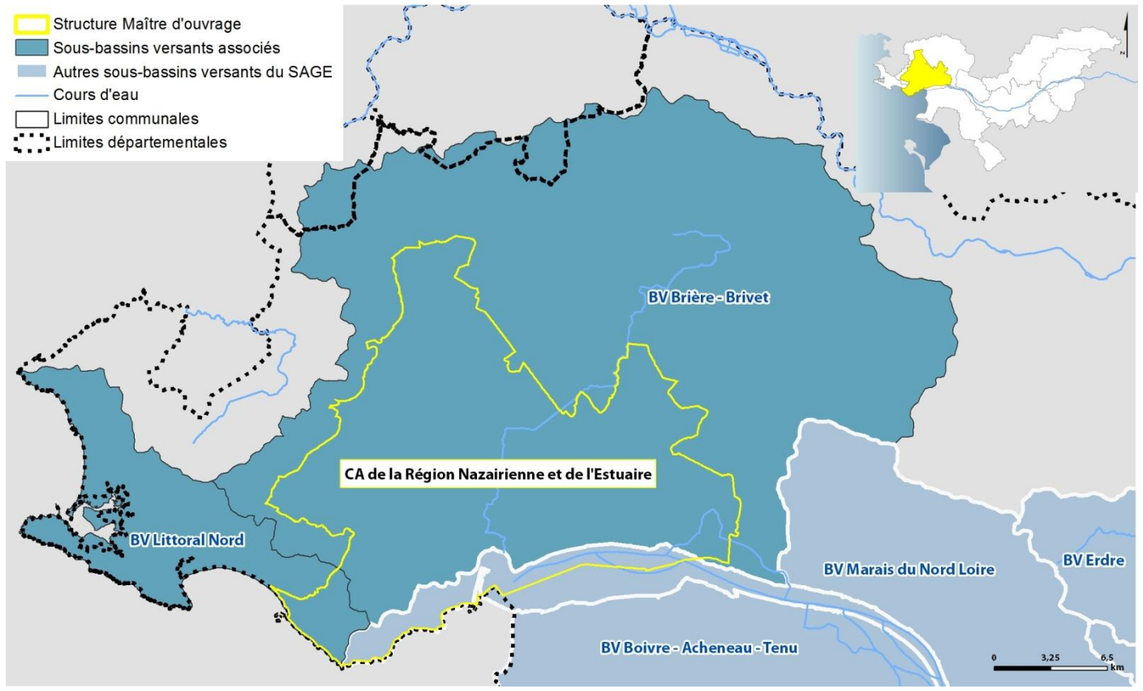

Structure référente du SAGE	Non
Nombre de communes	10 communes toutes concernées par le territoire du SAGE Estuaire de la Loire
Nombre d'habitants	115 000 habitants

Objet et compétences statutaires de la structure

La CARENE exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres les compétences « aménagement de l'espace communautaire » et « eau et assainissement ». Pour ses compétences, elle développe des missions :

- d'études et de travaux sur l'assainissement collectif et met en place un SPANC
- de protection du captage d'eau potable de la Nappe de Cambon,

La CARENE porte également à l'échelle de neuf de ses communes membres un inventaire des zones humides et des cours d'eau, porte des opérations de lutte contre les espèces invasives, anime le PAPI.

☒ Maîtrise d'ouvrage études
☒ Maîtrise d'ouvrage travaux
☒ Assistance à maîtrise d'ouvrage (ingénierie, administratif, recherche de financements, …)
☒ Animation locale
☒ Communication, sensibilisation
☒ Coordination des maîtrises d'ouvrage communales

Missions et stratégies d'interventions au regard des enjeux du SAGE Estuaire de la Loire

	Gouvernance	Milieux aquatiques	Qualité	Quantité	Inondation
Thématique	Coordination par Cap Atlantique	Marais Cours d'eau Zones humides	Assainissement collectif et non collectif	AEP	Prévention des inondations
Outils mobilisés	-	-	-	Périmètre de captage de la Nappe de Cambon	PAPI
Missions	Réflexion sur l'animation de la mise en œuvre du SAGE sur le littoral Nord, communication « eau et biodiversité »	Support technique et portage d'opération de lutte contre la Jussie Inventaire des ZH et CE sur 9 communes	Maîtrise d'ouvrage des travaux assainissement collectif et SPANC	Mise en place du périmètre	Animation PAPI - submersions marines

Constats de la mise en œuvre du SAGE

La CARENE met notamment en œuvre les dispositions du SAGE à l'échelle de son périmètre à travers sa compétence aménagement de l'espace communautaire par le levier du SCOT, des schémas de secteur et la création et réalisation de ZAC.

Elle participe financièrement au portage de la cellule d'animation du SAGE.

L'application opérationnelle des dispositions du SAGE tendrait à être renforcée par une feuille de route fournissant aux maîtres d'ouvrage des lignes directrices pour une mise en compatibilité du SAGE avec leurs projets, plans et programmes en matière d'urbanisme par exemple, ou de mesures compensatoires. La révision du SAGE doit être l'occasion de mettre à plat certaines recommandations qui aujourd'hui portent à interprétation. Ce doit également être l'occasion de conforter la mission communication et assistance aux maîtres d'ouvrage pour assurer une bonne mise en œuvre du SAGE

Partenariats développés

La CARENE développe pour ses communes membres (à l'exclusion de la commune de Saint-Nazaire) un partenariat avec le syndicat du bassin versant de Brivet (notamment lutte contre les espèces invasives Jussie; et la communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique dans le cadre de la mise en œuvre de leurs contrats de territoire (exemple de la réalisation de profils de baignade avec Cap Atlantique et la réflexion sur la mise en œuvre organisationnelle du SAGE sur le littoral nord).

Evolutions envisagées

Les communes membres de la CARENE, à l'exclusion de la commune de Saint-Nazaire, ont transféré au syndicat mixte du bassin du Brivet la compétence étude et travaux dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Au regard des évolutions législatives avec l'attribution de droit de la compétence GEMAPI aux communautés d'agglomération, les liens entre la CARENE et le syndicat mixte pourront être réinterrogés en terme de transfert ou de conventionnement afin de poursuivre la dynamique en place.

Version de validée – Octobre 2014

Rôle attendu de la structure porteuse du SAGE
☒ Maîtrise d'ouvrage d'étude en lien avec la mise en œuvre et la révision du SAGE
☒ Assistance technique (dans l'application opérationnelle des dispositions du SAGE, outils d'interprétation réglementaire)
☒ Animation
☒ Coordination
☒ Suivi, évaluation (EMA-PIL)
☒ Com., sensibilisation sur des thématiques techniques du SAGE
☒ portage de la cellule ASTER pour maintenir le réseau d'échange entre techniciens

Au niveau du périmètre du SAGE, la notion représentativité des élus du territoire est un point crucial dans l'identification d'une structure porteuse.

FICHE
MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET SILLON (CCLS)

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

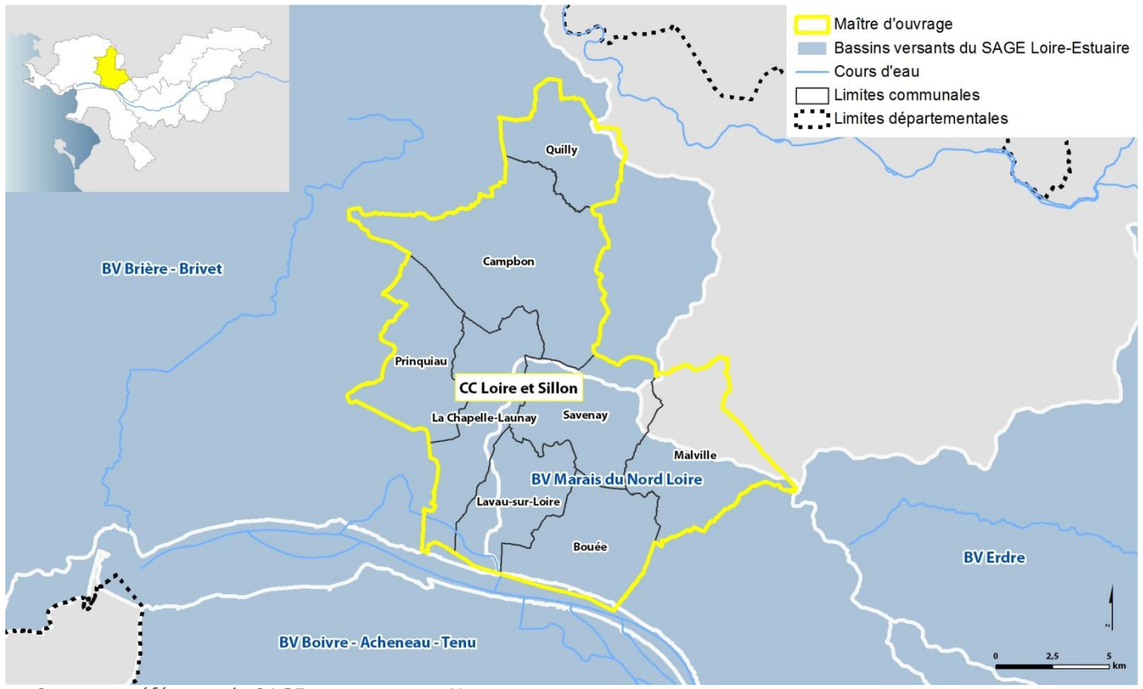

Structure référente du SAGE	Non
Nombre de communes	8 communes
Nombre d'habitants	24 552 habitants

Objet et compétences statutaires de la structure

La communauté de communes Loire et Sillon est dotée de la compétence obligatoire « Eaux et Milieux aquatiques » depuis le 24 juillet 2014. Cette compétence comprend les missions suivantes :

- Etudes pour la réalisation de plans de désherbage communaux
- Participation à l'élaboration, la révision et au suivi des SAGE
- La gestion de l'eau (inventaire des zones humides et des cours d'eau, animation et coordination visant à assurer la réalisation et la cohérence des actions des maîtres d 'ouvrage locaux sur les 3 bassins versants du territoire de la communauté de communes, au regard des enjeux lié à l'eau, la recherche de financement pour les actions des maîtres d'ouvrages locaux, la réalisation d'études et d'activités d'observation, de gestion et de surveillance, d'intérêt général et collectif, visant à sauvegarder les espaces humides propices à la biodiversité, à la qualité de l'eau et à sa libre circulation, la réalisation d'études relatives à la gestion des flux (inondations), l'organisation d'actions d'information et de pédagogie, portant notamment sur le mode d'entretien et de gestion des milieux, se rapportant aux objectifs ci-dessus.
- La réalisation des travaux d'intérêt général ou collectif concernant l'entretien, la restauration ou l'aménagement des marais et cours d'eau des bassins versants du territoire à l'exception des travaux liés au curage des fossés et des ouvrages hydrauliques connexes aux restructurations foncières, des ouvrages liés à la circulation de l'eau.

Elle dispose également en compétence optionnelle facultative l'assainissement non collectif.

Types d'interventions de la CCLS :

☒ Maîtrise d'ouvrage études
☒ Maîtrise d'ouvrage travaux
☒ Animation locale (école, élus, grand public)
☒ Communication, sensibilisation

Version de validée – Octobre 2014

Missions et stratégies d'interventions au regard des enjeux du SAGE Estuaire de la Loire

	Gouvernance	Milieux aquatiques	Qualité	Quantité	Inondation
Thématique	-	▪ Sur le BV Brière-Brivet : entretien des zones humides ▪ Sur le BV Nord Loire : restauration des milieux naturels (marais et cours d'eau), morphologie des cours d'eau, marais, continuité écologique, entretien des marais	▪ Sur le BV Brière-Brivet : Phytosanitaires Sur le BV Nord Loire : Restauration des milieux naturels (marais et cours d'eau)	-	▪ Sur les BV Brière-Brivet et Marais Nord Loire : débordement de cours d'eau et gestion des ruissellements
Outils mobilisés	-	▪ CRBV Brivet 2010-2012 puis 2013-2015 ▪ CT 2011-2015 ▪ futur CRBV Marais Nord Loire (2014-2016)	▪ CRBV Brivet 2010-2012 puis 2013-2015 ▪ CT 2011-2015 et futur CRBV Marais Nord Loire	-	CRBV Brivet 2010-2012 puis 2013-2015
Missions	-	▪ Sur le BV Brière-Brivet : Inventaire des zones humides et cours d'eau, travaux de cours d'eau, restauration de mares, zones humides, corridor écologique ▪ Sur le BV Nord Loire : études et travaux de restauration de cours d'eau (morphologie, continuité écologique ; …) et marais (continuité ; espèces envahissantes)	▪ Sur le BV Brière-Brivet : plans de désherbage, concours de jardinage au naturel ▪ Sur le BV Nord Loire : travaux de restauration et plan de désherbage	-	Sur les BV Brière-Brivet et Marais Nord Loire: étude sur la gestion du risque inondation à l'échelle de sous BV sur les communes de Prinquiau, la Chapelle Launay et Savenay.

Constats de la mise en œuvre du SAGE

La Communauté de communes Loire et Sillon est maître d'ouvrage d'études et de travaux sur les bassins versants de Brière-Brivet et des Marais Nord Loire. Elle intervient dans la mise en œuvre du SAGE, notamment dans le cadre des contrats (CT et CRBV) animés par le Syndicat du Bassin Versant du Brivet pour ses communes membres situées sur le sous-bassin versant du Brivet ; et la Communauté de communes Cœur d'Estuaire pour ses communes membres situées sur le sous-bassins versants des Marais Nord Loire.

sce
Aménagement & environnement

FICHE
MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET SILLON (CCLS)

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

Partenariats développés

La CCLS adhère au SBVB en lieu et place de ses communes membres. Sur ce sous bassin versant, elle intervient en complément du SBVB dans les actions qui ne relèvent pas de la compétence du Syndicat. Le SBVB est chef de file du CRBV et animateur, ainsi que maître d'ouvrage des actions inscrites dans le volet milieux aquatiques du contrat territorial.

La CCLS s'associe dans une convention avec la Communauté de communes Cœur d'Estuaire dans la mise en œuvre des actions du volet milieux aquatiques du contrat territorial Marais Nord Loire. La CCLS est maître d'ouvrage des études et des travaux conduits à l'échelle de son périmètre d'intervention. La coordination des actions du contrat est assurée pour le compte des maîtres d'ouvrage (CCLS et Nantes métropole pour le compte de Couëron) par la Communauté de communes Cœur d'Estuaire. Aujourd'hui, cette coordination consiste en un pilotage des demandes de subventions, un accompagnement dans les suivis des chantiers et l'assistance technique apportées aux maîtrises d'ouvrage.

L'accompagnement technique de la cellule d'animation du SAGE - et notamment de sa cellule ASTER - a favorisé la bonne mise en marche des actions

Evolutions envisagées

La CCLS monte en puissance sur les missions d'une future compétence GEMAPI. La question de la maîtrise d'ouvrage des travaux en matière de prévention des inondations est un des points importants du transfert de cette compétence

La **coordination** des interventions **à conduire et à planifier/programmer dans le cadre de futurs contrats,** à l'échelle des deux sous-bassins versants qu'elle couvre, est un enjeu important, afin de donner aux élus une vision globale et dans le temps de la politique eau, milieux aquatiques et prévention des inondations à mener à une échelle hydrographique. Cette vision globale doit s'appuyer sur le bilan des contrats mis en œuvre et définir la suite à leur donner dans le cadre de la planification des actions futures.

Rôle attendu de la structure porteuse du SAGE

☒ Maîtrise d'ouvrage d'étude en lien avec la mise en œuvre et la révision du SAGE
☒ Animation du SAGE
☒ Suivi, évaluation (EMA-PIL)
☒ Com., sensibilisation sur des thématiques techniques du SAGE
☒ portage de la cellule ASTER pour maintenir le réseau d'échange entre techniciens

Version de validée – Octobre 2014

FICHE
MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'ESTUAIRE

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

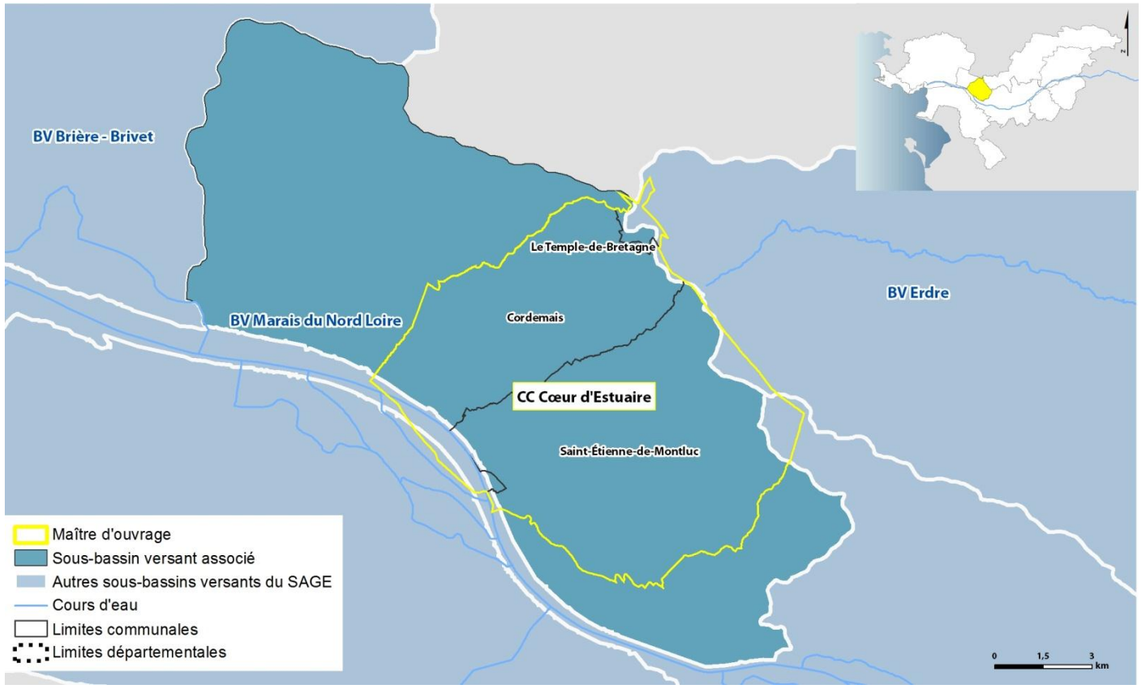

Structure référente du SAGE	Non
Nombre de communes	3 communes concernées intégralement ou en partie par le SAGE Estuaire de la Loire
Nombre d'habitants	11 626 habitants

Objet et compétences statutaires de la structure

La compétence « eaux et milieux aquatiques » de la communauté de communes Cœur d'Estuaire se décline de la manière suivante :

- Participation à l'élaboration, à la révision et au suivi du SAGE.
- Animation :
  - Coordination et animation des actions locales au regard des enjeux sur l'eau
  - Recherche de financement pour les actions des maîtres d'ouvrages locaux
  - Réalisation d'études et d'activités d'observation, de surveillance et de gestion visant à sauvegarder les espaces humides propices à la biodiversité, à la qualité de l'eau et à sa libre circulation
  - Actions d'information et de pédagogie se rapportant aux objectifs ci-dessus.
- Assistance administrative auprès des associations agréées des propriétaires de marais.

Types d'interventions de la communauté de communes Cœur d'Estuaire :

☒ Maîtrise d'ouvrage étude (depuis 2011)
☒ Assistance à maîtrise d'ouvrage (rôle administratif, comptable pour les syndicats de marais)
☒ Animation (Contrat)
☒ Suivi et évaluation (contrat)
☒ Communication, sensibilisation
☒ Coordination des travaux portés par les MO locales inscrites aux contrats

Version de validée – Octobre 2014

Missions et stratégies d'interventions au regard des enjeux du SAGE Estuaire de la Loire

	Gouvernance	Milieux aquatiques	Qualité	Quantité	Inondation
Thématique	Animation	Restauration des milieux naturels (marais et cours d'eau)	Restauration des milieux naturels (marais et cours d'eau	Eutrophisation	Gestion des ruissellements
Outils mobilisés	CT 2011-2015 et futur CRBV	CT 2011-2015 et futur CRBV	CT 2011-2015 et futur CRBV		
Missions	Cohérence des actions et organisation des MO	Coordination des travaux de restauration	Coordination des travaux de restauration	Pas d'action	Pas d'action

Constats de la mise en œuvre du SAGE

A l'échelle de ce bassin versant, le portage politique du SAGE est moteur.

Le besoin de cohérence dans les actions, de partage des pratiques et d'apport méthodologique ont poussé les élus à s'organiser dans le cadre d'un contrat territorial, animé par la communauté de communes Cœur d'Estuaire (46 % de la superficie du bassin) qui coordonne les interventions de six maîtres d'ouvrages : Nantes métropoles (13 % de la superficie du bassin, essentiellement sur la commune de Couëron), la communauté de communes de Loire et Sillon (41% de la superficie du bassin), les communes de Saint Etienne de Montluc et de Cordemais (communes membres de la communauté de communes Cœur d'Estuaire), l'ASA des marais estuariens de Cordemais et l'ASA de Saint-Etienne et de Couëron.

Cette démarche fournit une feuille de route aux maîtrises d'ouvrage locales et des financements. Néanmoins, le pilotage d'un tel contrat renvoie à la **nécessité de veiller à la coordination** de plusieurs maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin versant. Certaines de ces maîtrises d'ouvrage locales ne disposent pas de techniciens rivières spécifiques (mission d'accompagnement au suivi de chantier).

L'accompagnement technique de la cellule d'animation du SAGE - et notamment de sa cellule ASTER - a favorisé la bonne mise en marche des actions ; or l'absence de cette animation pèse en termes d'apports méthodologiques, de veille juridique, de partage des informations et des bonnes expériences entre les territoires du SAGE, de supports de communication, de formation... L'appui de cette cellule permet d'anticiper les besoins et d'évaluer les retours d'expérience dans une approche globale.

Partenariats développés

Pour la communauté de communes, le partenariat développé sous forme de convention d'animation avec la communauté de communes Loire et Sillon et Nantes métropole fonctionne et ne laisse pas envisager le besoin de créer une structure de bassin.

Evolutions envisagées

La Communauté de commune ne dispose pas de la compétence travaux sur le volet ressource en eaux et milieux aquatiques. Le renforcement de cette compétence en termes de travaux ne semble pas rencontrer d'opposition de la part des élus. La question de l'exercice de cette compétence sur le périmètre des ASA reste néanmoins à poser.

sce
Aménagement & environnement

Rôle attendu de la structure porteuse du SAGE

☒ Maîtrise d'ouvrage d'étude globale à l'échelle du SAGE
☒ Assistance technique cellule ASTER (cahiers des charges, veille juridique et assistance réglementaire, mutualisation de logiciel de SIG, …)
☒ Animation
☒ Coordination
☒ Suivi, évaluation (EMA-PIL)
☒ Communication, sensibilisation

Au niveau du périmètre du SAGE, la notion de représentativité des élus du territoire est un point crucial dans l'identification d'une structure porteuse.

FICHE
MAITRISE D'OUVRAGE

ENTENTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ERDRE NAVIGABLE ET NATURELLE

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

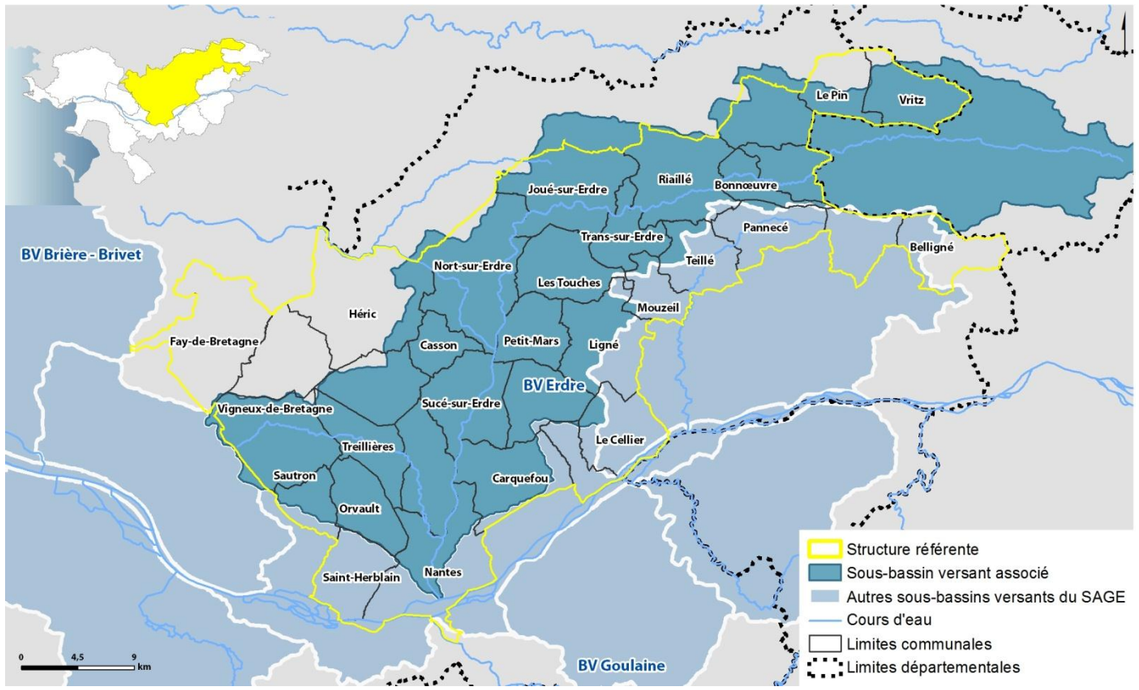

Structure référente du SAGE ?	Oui
Nombre de communes	53 dont 1 commune membre
Nombre d'EPCI à fiscalité propre	9 dont 3 membres
Nombre d'habitants	514 459 habitants (ensemble des communes du BV)

Objet et compétences statutaires de la structure

L'EDENN est un syndicat mixte ouvert composé du Conseil général de Loire–Atlantique, de Nantes métropole, la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis et la Commune de Saffré.

L'EDENN est dotée d'une mission **d'animation** visant à assurer la cohérence des actions locales sur le bassin de l'Erdre amont et aval au regard des enjeux de l'eau, la recherche de financement pour les actions des maîtrises d'ouvrages locales, la réalisation d'études et d'activité d'observation, de surveillance et de gestion pour la sauvegarde des espaces humides, l'amélioration de la qualité de l'eau et le maintien de sa libre circulation ; **d'information et de pédagogie** et de **conseil** aux maîtres d'ouvrage locaux sur les modes d'entretien et de gestion des milieux.

L'EDENN peut être sollicitée par ses membres pour les **compétences travaux d'entretien** sur le bassin versant de l'Erdre ou **études et travaux de restauration de rivière ou d'aménagement** sur le bassin versant de l'Erdre.

L'EDENN peut également être mobilisé comme Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre d'une convention de mandat conformément aux dispositions de la loi MOP n°85-704 du 12 juillet 1985.

Types d'interventions de l'EDENN :

- ☒ Maîtrise d'ouvrage études
- ☒ Assistance à maîtrise d'ouvrage (ingénierie, administratif, recherche de financements, …) bien en amont des opérations
- ☒ Animation
- ☒ Accompagnement, assistance et expertise technique auprès des maîtres d'ouvrage
- ☒ Suivi et évaluation (CTBV et CRBV, suivi sanitaire)
- ☒ Communication, sensibilisation
- ☒ Coordination des maîtrises d'ouvrages locales
- ☒ Maîtrise d'ouvrage de travaux en milieux aquatiques : exercée jusqu'en 2008 (restauration écologique de l'Hocmard et lutte contre la jussie)

Missions et stratégies d'interventions au regard des enjeux du SAGE Estuaire de la Loire

	Gouvernance	Milieux aquatiques	Qualité	Quantité	Inondation
Thématique	Coordination des acteurs du bassin versant Coordination entre les usagers ; information, pédagogie et concertation ; suivi et évaluation	Zones humides, Marais, Cours d'eau, Milieux aquatiques	Physico-chimie (Phosphore) Phytosanitaires Observatoire scientifique et suivi sanitaire de l'Erdre (cyanobactéries)	Gestion des niveaux d'eau de l'Erdre navigable, gestion de crise sécheresse et prise d'eau de secours de Nantes Métropole	Sensibilisation et veille au risque inondation
Outils mobilisés	Conférence des acteurs de l'Erdre, site internet, plaquettes d'information, panneaux d'exposition, interventions, formations, exposition itinérante photographique, …)	CTBV 2011-2015 et CRBV 2011-2013 puis 2014-2016	CTBV et CRBV Volet agricole (diagnostics individuels, démonstrations en bout de champs et définition de plans d'actions) 3 chartes zéro phyto, jardinerie et habitants	Co-animation du comité de gestion niveaux d'eau avec le CG 44, Partie prenante des réseaux pour informer et évaluer	Organisation de réunions d'information des communes à risque avec l'Etat
Missions	Coordination des usages nautiques, Information et sensibilisation tous publics, suivi de la qualité du ruisseau du Montagné, suivi de la jussie, assistance MO	Chef de file[1] des contrats actions portées par autres MO locales Incitation aux changements de pratiques et de comportements	Animation agricole Etudes et aménagement de l'espace rural Animation chartes Diag. Eutrophisation Incitation aux changements de pratiques et de comportements	Concertation, Médiation	Information et sensibilisation

Par ailleurs, l'EDENN assure l'animation des 2 sites Natura 2000, Marais de l'Erdre et Etangs de Vioreau et Provostière, et est centre de ressources pour la Biodiversité (participation aux grands plans nationaux, accompagnement de collectivités,…).

[1] La notion de chef de file est définie dans le cadre des CRBV pour la structure qui a pour mission la coordination et l'évaluation du programme

Version de validée – Octobre 2014

sce
Aménagement & environnement

FICHE
MAITRISE D'OUVRAGE

ENTENTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ERDRE NAVIGABLE ET NATURELLE

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

Constats de la mise en œuvre du SAGE

L'Edenn exerce une mission de chef de file dans le pilotage des contrats de bassin versant (CTBV et CRBV). Cette mission comprend l'émergence d'appel à projet auprès de l'ensemble des acteurs du bassin versant, le montage du projet, la pré-instruction des dossiers de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire, le suivi et l'évaluation du contrat.
Cette mise en œuvre du SAGE par une approche « bassin versant » à taille humaine doit être maintenue, afin de conserver la dynamique territoriale engagée sur le bassin de l'Erdre qui favorise la proximité avec les acteurs du bassin pour une meilleure sensibilisation et un meilleur accompagnement, et la coordination des différents usages.
Pour faciliter la mise en œuvre du SAGE à l'échelle du bassin versant, il est attendu de la cellule d'animation d'améliorer l'information des parties prenantes (par ex. comptes-rendus de CLE et Bureau), d'avoir une feuille de route des actions à entreprendre au vu des objectifs du SAGE, de mettre en place des groupes d'échanges par thématiques entre les structures référentes (Cf. groupe technique du SAGE), d'œuvrer pour une harmonisation des aides publiques à l'échelle du BV du SAGE, d'apporter des conseils juridiques dans la mise œuvre opérationnelle du SAGE, comme des modèles de règlement d'eau.

Partenariats développés

Dans le cadre de ses missions de coordination des acteurs et d'accompagnement des changements de pratiques agricoles et non agricoles, des partenariats sont développés avec les services de l'Etat, la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) des Pays de la Loire), les collectivités, les jardineries, les opérateurs agricoles du 44 et 49 (Chambres d'agriculture, CIVAM, GAB, Union des CUMA, Terrena), les associations locales (CPIE, Fédération de Pêche, FAE, LPO, Bretagne Vivante, UFC, CCMN, NSV) et le grand public.

Dans le cas de ses missions de pilotage du CTBV et du CRBV, l'EDENN est en relation avec les maîtrises d'ouvrage publiques et privées du bassin versant et assure **la coordination de l'ensemble des programmes** (contrats) sur le bassin versant de l'Erdre.

Mutualisation de moyens avec la CCEG (mise à disposition d'un technicien rivière et d'un bateau)

Mutualisation de moyens avec le Département 44 pour la gestion du Domaine Public Fluvial (niveau d'eau, Vioreau)

Mutualisation de moyens avec le Département 44 et les 7 communes riveraines de l'Erdre navigable pour le suivi sanitaire

Mutualisation de moyens avec de nombreuses associations (FAE, GNL,…)

Evolutions envisagées

Pas de positionnement à ce stade de l'étude. Il est justement attendu de ce diagnostic les bases objectives de la réflexion en concertation itérative entre élus et équipes. Sans préjuger du diagnostic, il semble important de préserver la dynamique territoriale sur l'Erdre, instaurée par l'EDENN, les compétences (comme la coordination avec proximité et grande transversalité), les acquis, les moyens et les actions de terrain efficaces.

Parmi les structures référentes, l'EDENN a non seulement une légitimité historique mais est aussi la plus avancée dans la mise en œuvre du SAGE et dans l'expérimentation de nouvelles mesures (ex. : Charte Jardineries, Volet agricole, Schéma d'Aménagement de l'Espace Rural, Suivi sanitaire mutualisé).

Par exemple, un scénario est possible au vu du projet de décret relatif aux établissements publics (en consultation), si la structure porteuse du SAGE devient EPTB : l'EDENN a le périmètre, le statut et toutes les compétences pour devenir EPAGE.

Rôle attendu de la structure porteuse du SAGE

☒ Maîtrise d'ouvrage d'étude (autre que programme de travaux)
☒ Assistance technique sur des cahiers des charges, méthodes, cellule ASTER, facilitation à l'accès de bases de données nationales, conseil juridique, …)
☒ Animation
☒ Coordination (vie de réseau des structures référentes, comités de financeurs, …)
☒ Suivi, évaluation (EMA-PIL, Tableau de bord du SAGE)
☒ Communication (relais par la diffusion de l'actualité de chaque BV), sensibilisation à l'échelle du SAGE

Pour répondre encore mieux aux objectifs DCE/SDAGE et SAGE, au cadrage réglementaire (GEMAPI, SDCI), aux souhaits des partenaires techniques et financiers et surtout aux attentes des acteurs locaux, l'EDENN propose d'analyser les postulats suivants dans les scénarios :

A l'échelle du SAGE Estuaire de la Loire :

- Véritable synergie entre la structure porteuse du SAGE et ASTER et les structures référentes : tête de réseau des structures référentes et centre-ressources
- Mutualisation de moyens sur les fonctions transversales telles que le SIG, la communication, l'animation agricole et l'assistance juridique avec les structures référentes et les EPCI

A l'échelle du bassin versant de l'Erdre en 5 mots : UNICITE, SIMPLICITE, EFFICACITE, EFFICIENCE, PROXIMITE :

- Gouvernance améliorée: cohérence globale, solidarité entre EPCI à FP, coordination amont/aval et urbain/rural, plus de proximité encore
- Pilotage unique des contrats et programmes d'actions
- Simplification des procédures : maître d'ouvrage unique pétitionnaire pour les procédures réglementaires et pour les demandes de subvention
- Organisation favorisant la mutualisation et la rationalisation des moyens humains et financiers

Version de validée – Octobre 2014

sce
Aménagement & environnement

FICHE
MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES (CCEG)

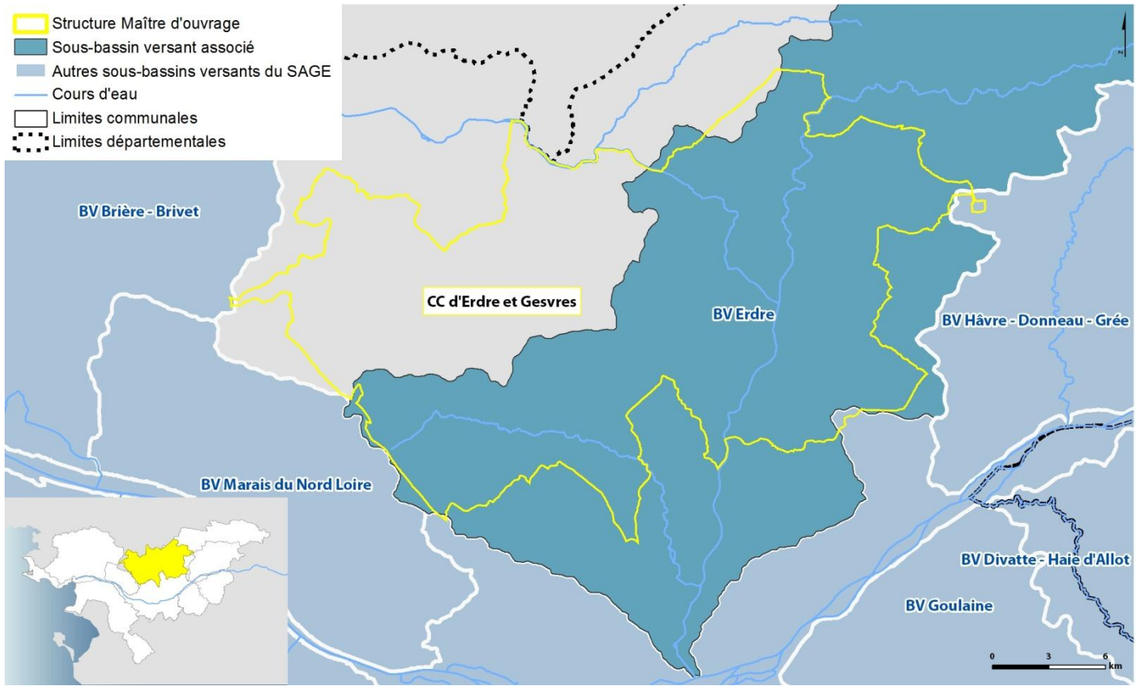

Structure référente du SAGE	Non
Nombre de communes	12 communes, toutes situées intégralement ou partiellement sur le territoire du SAGE
Nombre d'habitants	55 541 habitants

Objet et compétences statutaires de la structure

Sur la thématique « Eau–milieux aquatiques », la communauté de communes exerce en lieu et place des communes membres une compétence comprenant :

a) La participation à l'élaboration, la révision et au suivi des **schémas d'aménagement et de gestion des eaux** (SAGE) ;

b) Une compétence animation comprenant :
- La **coordination et l'animation** visant à assurer la **cohérence des actions locales** sur les bassins de rivières du territoire de la CCEG, au regard des enjeux de l'eau ;
- La **recherche de financement** pour les actions des maîtres d'ouvrages locaux ;
- La réalisation d'**études** et d'activités d'**observation**, de **surveillance** et de **gestion visant à sauvegarder les espaces humides** propices à la biodiversité, à la qualité de l'eau et à sa libre circulation ;
- Des actions d'information et de pédagogie se rapportant aux objectifs ci-dessus ;
- Des actions de conseil aux maîtrises d'ouvrage locales sur le mode d'entretien et de gestion des milieux.

c) Une compétence travaux comprenant :
- Les travaux d'entretien, de restauration ou d'aménagement des rivières et cours d'eau des bassins versants du territoire à l'exception de tous les travaux liés au curage des fossés situés en bordure des voiries, des travaux hydrauliques connexes aux restructurations foncières, des travaux d'ouvrage d'art sur les rivières et cours d'eau.

Types d'interventions de la CCEG :
- ☒ Maîtrise d'ouvrage études
- ☒ Maîtrise d'ouvrage travaux
- ☒ Assistance à maîtrise d'ouvrage (ingénierie, administratif, recherche de financements, …)
- ☒ Animation locale (conseil)
- ☒ Suivi et évaluation (travaux)
- ☒ Communication, sensibilisation
- ☒ Coordination des maîtrises d'ouvrage locales inscrites au contrat

Missions et stratégies d'interventions

	Gouvernance	Milieux aquatiques	Qualité	Quantité	Inondation
Thématique	Coordination travaux sur les marais de l'Erdre	Zones humides, Marais, Cours d'eau, Continuité	Phytosanitaires	-	-
Outils mobilisés	Volet milieux aquatique du CT Erdre	MOA d'une partie du programme d'actions "marais de l'Erdre" du CT Erdre et de l'étude préalable	Charte zéro phyto	-	-
Missions	Coordination des maîtres d'ouvrages et co-animation du comité de suivi	Maîtrise d'ouvrage des travaux et des études Inventaires ZH et CE	Signataire de la charte zéro phyto portée par l'Edenn	-	-

Constats de la mise en œuvre du SAGE

Pour la CCEG, la gestion est partielle sur le bassin versant de l'Erdre du point de vue spatial car sa compétence se limite au département de Loire-Atlantique. La CCEG a la compétence travaux sur le périmètre du bassin versant de l'Erdre. Elle a transféré à l'EDENN la compétence animation (l'EDENN coordonne l'ensemble des contrats à cette échelle). Cette gestion pose aujourd'hui des difficultés en termes :

- stratégique, politique et organisationnel (cohérence des projets, articulation des maîtrises d'ouvrages travaux, etc.),
- financier (inadaptation des systèmes de subventions à la maîtrise d'ouvrage multiple, éclatement des moyens budgétaires alloués au bassin versant, etc.),
- technique (éparpillement et manque d'optimisation des ressources techniques et humaines, etc.).
- résultats (absence d'observatoire global, difficulté d'harmonisation des suivis, etc.), et donc en termes d'efficience des politiques publiques.

Cette situation tend notamment à s'interroger sur la définition et la marge de manœuvre donnée à une **structure pilote du volet milieux aquatique d'un contrat**, dans la « coordination » des travaux, qui implique la mise en place de groupements de commandes entre les différents maîtres d'ouvrage présent sur ce périmètre.

La cellule ASTER (Animation et suivi des travaux en rivières et milieux aquatiques) a été créée par le SAGE Estuaire de la Loire en 2011 pour accompagner les techniciens de rivière dans leurs projets de restauration et de mise en valeur des milieux aquatiques. Ce soutien était attendu par les collectivités qui exerçaient depuis peu la compétence travaux sur les milieux aquatiques. La difficulté est maintenant l'absence d'animateur pour cette cellule ASTER qui de ce fait n'entretient plus cette dynamique et cette synergie dans le temps.

Version de validée – Octobre 2014

FICHE
MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES (CCEG)

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

Partenariats développés

La CCEG a transféré la compétence animation pour le volet eau et milieux aquatiques au syndicat mixte de l'Edenn.

Des partenariats sont mis en place notamment dans le cadre du programme du marais de l'Erdre où sont rassemblés les collectivités (CCEG, Nantes Métropole, Ligné, Le Cellier, l'Edenn, COMPA, SIAEP Région Nort-sur-Erdre), les partenaires financiers (AELB, Région Pays de la Loire, CG 44), les administrations et autres partenaires institutionnels (DDTM, DREAL, ONEMA, structure porteuse du SAGE Estuaire de la Loire, Cellule ASTER, Forum des marais atlantiques), ainsi que les prestataires de services, les bénéficiaires de travaux et les acteurs locaux concernés par le projet.

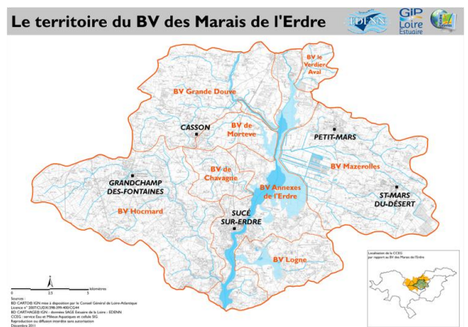

Evolutions envisagées

Conséquence statutaire de la loi MAPAM : changement des statuts avec prise en compte d'un nouveau domaine : la gestion du risque inondation a minima, et la gestion des eaux pluviales (maîtrise de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales ?).

Rôle attendu de la structure porteuse du SAGE

☒ Maîtrise d'ouvrage d'étude (autre que programme de travaux)
☒ Assistance technique de la cellule ASTER, assistance administrative de la cellule d'animation du SAGE
☒ Animation
☒ Coordination
☒ Suivi, évaluation (EMA-PIL)
☒ Com., sensibilisation
☒ AUTRES : Recherche et coordination des financements, rôle de guichet, assistance à maîtrise d'ouvrage sur le calendrier et l'avancement des programmes de travaux (OPC)

Au niveau du périmètre du SAGE, la notion de représentativité des élus du territoire est un point crucial dans l'identification d'une structure porteuse.

Version de validée – Octobre 2014

sce
Aménagement & environnement

FICHE
MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE URBAINE DE NANTES METROPOLE

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

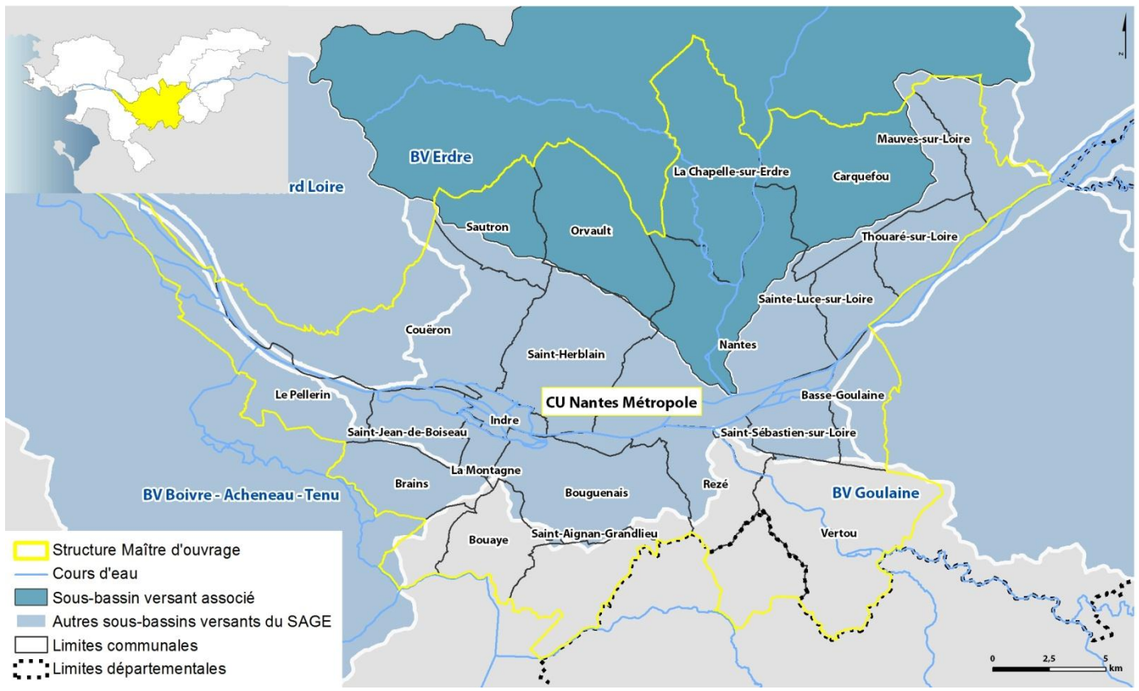

Structure référente du SAGE	Non
Nombre de communes	24 dont 23 sont concernées intégralement ou en partie par le SAGE Estuaire de la Loire
Nombre d'habitants	594 017 habitants, dont 586 442 dans les communes situées sur le territoire du SAGE

Objet et compétences statutaires de la structure

La communauté urbaine de Nantes Métropole exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, la compétence assainissement et eau, environnement et cadre de vie. Elle entreprend des actions :

- pour l'aménagement des cours d'eau, des espaces naturels, des sites dégradés, à vocation de loisirs,
- pour la création et l'aménagement des promenades le long des cours d'eau,
- de prévention des risques technologiques et naturels majeurs, et lutte contre les pollutions,
- d'observation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable à l'échelle communautaire
- eau potable, assainissement eaux usées, assainissement pluvial

En outre, la communauté urbaine pourra être concessionnaire de l'aménagement et de l'exploitation des ports fluviaux pour le compte d'autres collectivités ou établissements publics.

Type d'interventions de Nantes Métropole :

☒ Maîtrise d'ouvrage études
☒ Maîtrise d'ouvrage travaux
☒Assistance à maîtrise d'ouvrage (ingénierie, administratif, recherche de financements, …)
☒Animation locale
☒ Communication, sensibilisation

Missions et stratégies d'interventions au regard des enjeux du SAGE Estuaire de la Loire

	Gouvernance	Milieux aquatiques	Qualité	Quantité	Inondation
Thématique	Pas de rôle de coordination des maîtrises d'ouvrage	Zones humides, morphologie des cours d'eau	Physico-chimie Phytosanitaires	Protection de l'AEP	Débordement de cours d'eau et gestion des eaux pluviales
Outils mobilisés	-	CRBV 2011-2013 et 2014-2016 CT 2011-2015	CRBV et CT Charte phyto	Périmètre de protection prise d'eau AEP	PPRi, schéma directeur des eaux pluviales et PLUM
Missions	-	Inventaire de zones humides et cours d'eau, restauration et entretien sur le sous bassin versant des marais de l'Erdre, sur le périmètre « Loire Nantaise » (Chézine et Etiers Nord), sur les Marais Nord Loire, ainsi que sur les bassins versants du Cens et de l'Aubinière (travaux et donc contrat avec AELB terminés)	Signataire de la Charte « zéro phyto », Maître d'ouvrage de travaux sur assainissements collectifs, SPANC	Périmètre de protection des prises d'eau de Mauves sur Loire, Loire au droit de l'usine de la Roche à Nantes (secours), Erdre au droit de l'écluse Saint Felix (secours)	-

Constats de la mise en œuvre du SAGE

Nantes métropole participe financièrement au portage de la cellule d'animation du SAGE.

Sur le **bassin versant de l'Erdre**, un programme d'actions multithématique a été déterminé, sous la coordination de l'EDENN. Nantes Métropole y intervient en tant que maitre d'ouvrage sur les volets milieux aquatiques (opération Marais de l'Erdre) et assainissement. Ce programme d'actions est formalisé et traduit dans des contrats de financement conventionnels (CT et CRBV) pilotés par l'EDENN (c'est surtout vrai pour le CRBV qui s'appuie sur un chef de file, en l'occurrence l'EDENN. Pour le CT, les maitres d'ouvrage sont directement en contact avec l'AELB). L'EDENN porte par ailleurs des actions en direct, conformément à ses statuts et à ses missions (animation agricole, sensibilisation et communication, études bilan, etc.).

Sur le volet milieux aquatiques du programme d'actions, la CCEG, Nantes Métropole, Ligné et le Cellier sont les principaux maitres d'ouvrage. La CCEG a un rôle supplémentaire qui est l'animation du comité de pilotage et du comité technique de ce volet milieux aquatiques. La CCEG est également la structure coordinatrice de la plupart des groupements de commande que les maitres d'ouvrages ont décidé de mettre en place afin de réaliser les travaux. Juridiquement il s'agit du seul moyen (le groupement de commandes est un outil de passation et d'exécution de marché public et non un outil de financement) pour que Nantes Métropole et La CCEG puissent intervenir conjointement sur les cours d'eau constituant leurs limites séparatives. Par exemple pour les Marais Nord Loire, la configuration est différente et il n'y a pas eu besoin de groupement de commande malgré les multiples collectivités, maîtres d'ouvrage.

Version de validée – Octobre 2014

sce
Aménagement & environnement

FICHE
MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE URBAINE DE NANTES METROPOLE

Assez tôt dans le déroulement du projet, les acteurs ont fait le constat partagé de la lourdeur et de la complexité induite par ce montage, qui freinent les réalisations prévues. L'intérêt du pilotage est d'avoir une vision bassin versant afin d'assurer la cohérence du portage des actions. La mise en œuvre du SAGE à l'échelle notamment du bassin de l'Erdre s'inscrit dans un enchevêtrement de structures qui ne sont pas dotées des mêmes compétences. L'enjeu consiste à faire coïncider l'échelle administrative qui détient les compétences travaux, avec l'échelle bassin versant.

Sur le **bassin des Marais Nord Loire** la communauté de commune Cœur d'Estuaire coordonne et pilote le volet milieux aquatiques du CT et le CRBV, Nantes Métropole intervient uniquement en tant que maitre d'ouvrage sur le secteur de Couëron (lutte contre la jussie, travaux sur les cours d'eau réalisés en 2012).

Sur le secteur « Loire Nantaise » un CT a été signé entre l'AELB et Nantes Métropole, comprenant le bassin versant de la Chézine et le bassin versant des Etiers Nord. Y sont inscrites des opérations "assainissement" et des opérations "milieux aquatiques" (pour l'essentiel : curage de canaux sur les Etiers Nord et interventions sur cours d'eau sur la Chézine).

La cellule ASTER facilite la mise en réseau des structures et donc les échanges d'expériences. Elle est également source d'information (technique, réglementaire et financière). La présence locale de cette cellule facilite le recueil des besoins et permet de répondre au plus près des attentes des maîtres d'ouvrages (développement d'outils spécifiques, organisation de formations, etc.).

Partenariats développés

Nantes métropole développe des partenariats avec les différentes maîtrises d'ouvrage qui exercent leurs compétences sur le bassin versant de l'Erdre, sous forme de groupement de commande. Nantes métropole adhère à l'EDENN.

Sur les autres bassins versants que couvre Nantes métropole, les communes membres de la communauté urbaine sont adhérentes aux différents syndicats à ce jour (SAH, syndicat du bassin versant Loire et Goulaine).

A l'échelle de l'axe Loire, sur la portion de territoire de Nantes métropole, l'EpL est identifié sur les problématiques inondation.

Evolutions envisagées

Nantes Métropole porte aujourd'hui des actions de restauration des milieux aquatiques sur les portions de bassins versants qu'elle couvre et souhaite continuer d'exercer cette compétence.

Néanmoins, l'exercice en propre de cette compétence ne doit pas omettre de maintenir une approche bassin versant dans la mise en œuvre du SAGE. Ainsi, pour les structures référentes à l'échelle d'un des 9 sous bassins du SAGE, peut être envisagée, soit une approche territoriale qui permette de garantir la vision bassin versant (pour quelle mission ?) ; soit une approche thématique avec délégation par les maîtrises d'ouvrage locale d'une compétence spécifique sur certains volets, comme le SAH sur la gestion des étiages. Dans ce cas, la coordination des maîtrises d'ouvrage pourrait dans s'envisager à l'échelle global du bassin versant de l'estuaire avec une organisation à imaginer.

Rôle attendu de la structure porteuse du SAGE

☒ Maîtrise d'ouvrage d'étude pour la mise en œuvre, le suivi et la révision du SAGE
☒ Assistance technique (ingénierie, SIG, cellule ASTER…)
☒ Animation,
☒ Coordination des maîtrises d'ouvrage référentes par un pilotage des contrats
☒ Suivi, évaluation globale (tableau de bord, EMA-PIL
☒ Com., sensibilisation dans le cadre de réseau d'échange

Au niveau du périmètre du SAGE, la notion représentativité des élus du territoire est un point crucial dans l'identification d'une structure porteuse.

Version de validée – Octobre 2014

FICHE
MAITRISE D'OUVRAGE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ERDRE 49

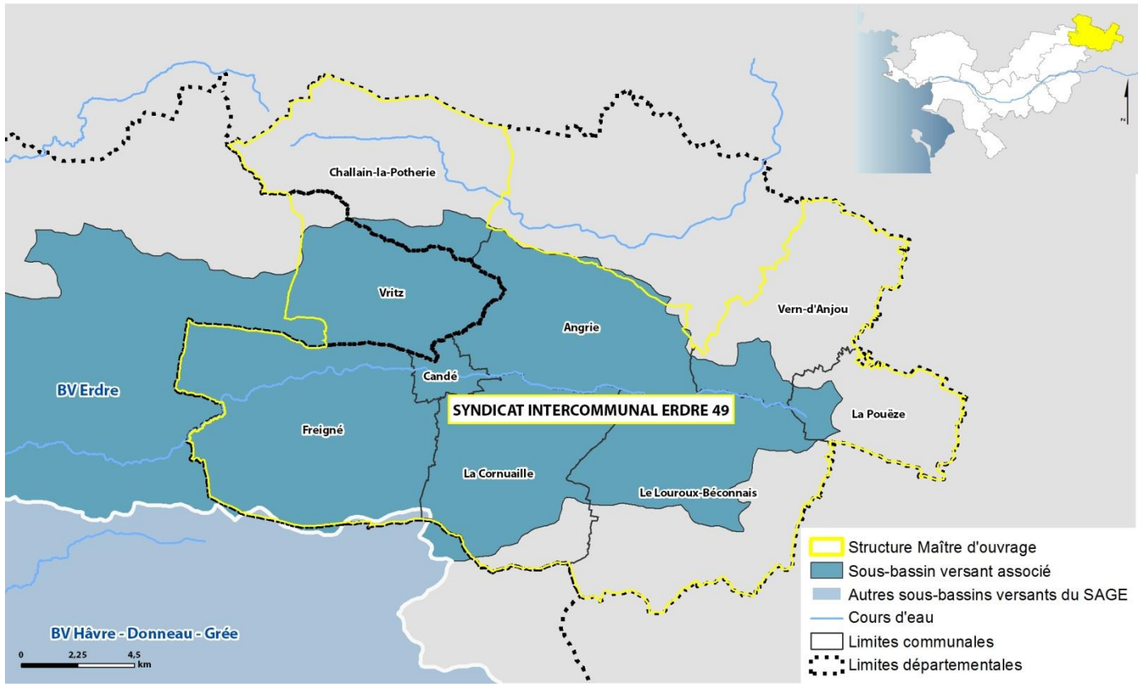

Structure référente du SAGE	Non
Nombre de communes	9 communes membres
Nombre d'EPCI à Fiscalité propre membre	4 EPCI à fiscalité propre : CC du pays d'Ancenis, CC du Lion d'Angers, CC Ouest Anjou et CC du canton de Candé (mais seules les communes sont membres du syndicat).
Nombre d'habitants	14 597

Objet et compétences statutaires de la structure

Les nouveaux statuts de 2008 attribuent comme objet au syndicat mixte l'aménagement et la gestion des aspects hydrauliques du BV de l'Erdre sur l'ensemble du territoire des communes adhérentes, dans un souci d'améliorer la qualité de l'eau, la protection et la gestion de la ressource en eau, la protection et la valorisation des sites et paysages de la rivière et de son chevelu.

Les missions du Syndicat relèvent de 4 volets :

- qualité des eaux et des milieux humides,
- gestion quantitative de la ressource en eau en veillant à la libre circulation des eaux, participer à la rationalisation de l'irrigation, aménager et gérer les ouvrages
- paysage par la préservation, l'amélioration et la valorisation des sites et paysages dans un objectif de protection et d'amélioration de la ressource en eau et de la biodiversité
- communication par l'information et la sensibilisation de l'ensemble de la population sur la ressource en eau et l'environnement du BV

Pour ce faire, le Syndicat s'intéresse à la gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin versant, l'aménagement et la mise en valeur du réseau hydrographique du bassin, l'aménagement et la gestion des ouvrages implantés sur le réseau hydrographique, la mise en œuvre de dispositions prises dans le cadre de SAGE ou de procédures d'urbanisme entrant dans ses champs de compétences, sans se substituer aux prérogatives des communes, l'organisation d'opérations de sensibilisation et d'information permettant d'atteindre ses objectifs.

Version de validée – Octobre 2014

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

Types d'interventions du Syndicat :

- ☒ Maîtrise d'ouvrage études
- ☒ Maîtrise d'ouvrage travaux
- ☒ Suivi et évaluation (contrat à venir)
- ☒ Communication, sensibilisation
- ☒ Coordination des MO inscrites au contrat

Missions et stratégies d'interventions au regard des enjeux du SAGE Estuaire de la Loire

	Gouvernance	Milieux aquatiques	Qualité	Quantité	Inondation
Thématique	-	Zones humides, morphologie des cours d'eau, continuité écologique	Microbiologie et micropolluants	Protection des NAEP	-
Outils mobilisés	-	Un programme d'actions "milieux aquatiques" portant sur 2015-2019 a été défini et validé. Pour l'instant, seule l'année 2015 a été intégrée - par voie d'avenant- au CT Erdre en cours (2011-2015). Premier programme d'actions contractualisé pour ce syndicat	-	-	-
Missions	-	Inventaires, étude et définition du programme de travaux, travaux de restauration de l'Erdre amont, surveillance des espèces invasives végétales	-	-	pérations de lentissement ynamique

Constats de la mise en œuvre du SAGE

La mise en œuvre du SAGE passe par le pilotage d'un programme d'action « milieux aquatiques » du CT Erdre animé par l'EDENN (lancement de la DIG), avec le recrutement d'une technicienne rivière en 2014. Auparavant, les actions de surveillance engagées s'inscrivaient dans les missions obligatoires du syndicat désignées lors de sa création.

Le périmètre du Syndicat correspond à la masse d'eau Erdre amont. Depuis les changements de statuts intervenus en 2008, le syndicat dispose de toutes les compétences nécessaires à la mise en œuvre des dispositions du SAGE sur son périmètre. Le territoire d'action du SI Erdre 49 s'étend au-delà de celui du syndicat et du SAGE, via des partenariat avec d'autres collectivités. Le syndicat bénéficie cependant des mêmes aides financières pour réaliser les actions sur l'ensemble de son territoire de compétence.

En termes de situation géographique, l'éloignement avec la cellule d'animation du SAGE, mais également avec l'EDENN, structure référente de coordination des maîtrises d'ouvrage locales de l'Erdre, ne favorise pas l'échange de liens et l'accompagnement des maîtrises d'ouvrage situées dans le Maine-et-Loire.

Par ailleurs, lors des Commissions Locales de l'Eau, un suivi des interventions réalisées sur le bassin de l'Erdre serait nécessaire pour conforter l'avancement des projets.

sce
Aménagement & environnement

Partenariats développés

Une attache historique, culturelle et une proximité de fonctionnement tendent à faire se rapprocher le syndicat des structures des bassins versants riverains, situés dans le même département (notamment Oudon sud). Le syndicat bénéficie de l'appui de la cellule ASTER 49, en partenariat étroit avec la cellule ASTER du SAGE estuaire de la Loire.

Le Conseil général de Maine-et-Loire cotise en lieu et place du Syndicat à l'EDENN, mais les missions actuelles de l'EDENN sont éloignées des enjeux de ce sous bassin.

Evolutions envisagées

La volonté principale des élus est que la nouvelle structure permette une différenciation entre les problématiques de l'Erdre naturelle et celles de l'Erdre navigable (limite Nord sur Erdre) dans les décisions et les actions.

Une volonté également des élus de renforcer la notion de proximité pour un rapprochement de l'Erdre amont des structures d'animation comme la structure porteuse du SAGE et surtout l'EDENN : idée de commission géographique.

Rôle attendu de la structure porteuse du SAGE

☒ Maîtrise d'ouvrage d'étude (autre que programme de travaux)
☒ Assistance technique (ingénierie, administratif, recherche de financements…)
☒ Animation
☒ Coordination
☒ Suivi, évaluation (EMA-PIL)
☒ Communication, sensibilisation

Au niveau du périmètre du SAGE, la notion de représentativité des élus du territoire est un point crucial dans l'identification d'une structure porteuse, de même que la localisation géographique d'une structure de coordination pour conforter sa visibilité auprès des élus, et son rôle d'assistance auprès des équipes techniques.

Version de validée – Octobre 2014

FICHE
MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS (COMPA)

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

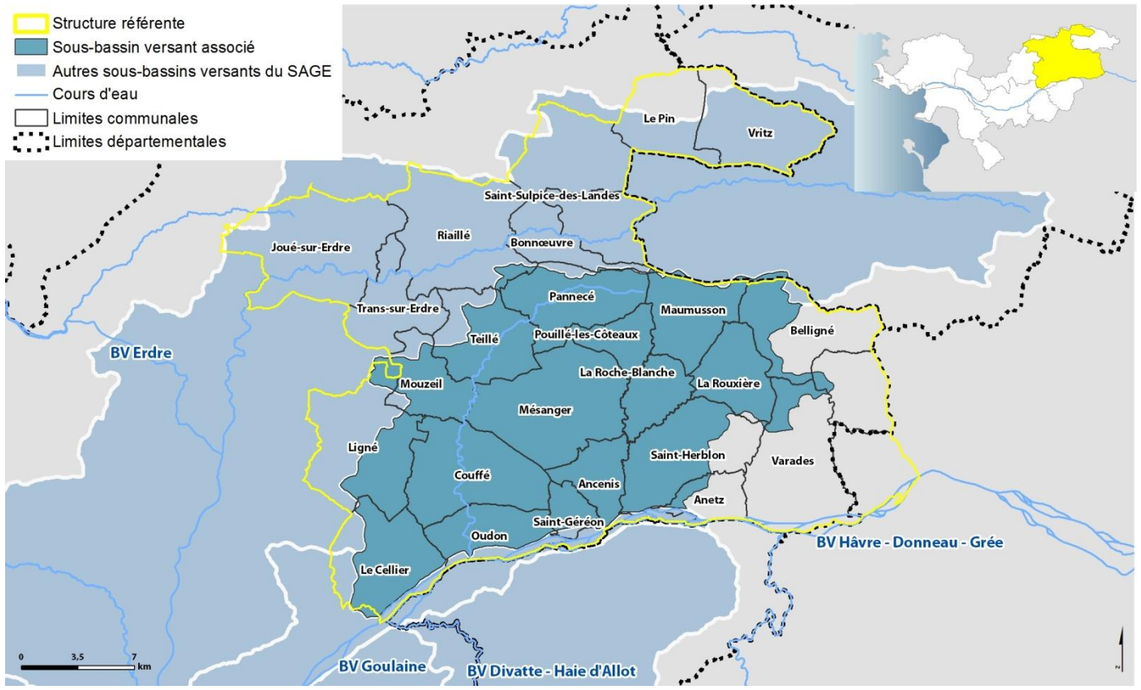

Structure référente du SAGE	Oui
Nombre de communes	29 communes dont 19 communes sur le bassin versant Hâvre-Donneau-Marais de Grée, 8 communes sur le bassin de l'Erdre et 2 communes hors SAGE
Nombre d'habitants	60 786 habitants dont 58 973 dans les communes situées sur le territoire du SAGE

Objet et compétences statutaires de la structure

La COMPA exerce en lieu et place des communes membres une compétence assainissement non collectif et depuis 2008, sur les **bassins versants des rivières de son territoire, une compétence eau** avec une mission d'animation comprenant :

- La coordination et l'animation visant à assurer la cohérence des actions locales sur les bassins versants des rivières du Pays d'Ancenis, au regard des enjeux de l'eau,
- La recherche de financement pour les actions des maîtres d'ouvrage locaux,
- La réalisation d'études et d'activités d'observation, de surveillance et de gestion visant à sauvegarder les espaces humides propices à la biodiversité, à la qualité de l'eau et à sa libre circulation, des actions d'information et de pédagogie se rapportant aux objectifs ci-dessus.

Types d'interventions de la COMPA :

☒ Maîtrise d'ouvrage études
☒ Assistance à maîtrise d'ouvrage (ingénierie, administratif, recherche de financements, …)
☒ Animation du CRBV
☒ Suivi et évaluation (contrat)
☒ Communication, sensibilisation
☒ Coordination des maîtrises d'ouvrage locales

Version de validée – Octobre 2014

Missions et stratégies d'interventions au regard des enjeux du SAGE Estuaire de la Loire

	Gouvernance	Milieux aquatiques	Qualité	Quantité	Inondation
Thématique	Cohérence des actions de travaux des communes membres	Zones humides, morphologie des cours d'eau, continuité écologique	Eaux superficielles (phytosanitaires)	-	-
Outils mobilisés	CRBV 2012-2014 Hâvre-Donneau-Marais de Grée et affluents de la Loire Contrat territorial de l'Agence de l'eau (en cours de préparation)	CRBV 2012-2014 Hâvre-Donneau-Marais de Grée et affluents de la Loire Contrat territorial de l'Agence de l'eau (en cours de préparation)	CRBV 2012-2014 Hâvre-Donneau-Marais de Grée et affluents de la Loire Contrat territorial de l'agence de l'eau (en cours de préparation)	-	-
Missions	Coordination et animation du CRBV, communication et sensibilisation	Inventaire zones humides et cours d'eau, étude diagnostic des cours d'eau, suivi de la qualité des milieux aquatiques. (en projet : sensibilisation environnementale des scolaires, animation nature)	Information et communication pour la réduction de l'usage des phytosanitaires Suivi de la qualité des eaux et diagnostic territorial (démarrage programmé fin 2014)	-	-

Constats de la mise en œuvre du SAGE

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, la COMPA exerce sa compétence eau sur l'intégralité du bassin versant Hâvre-Donneau-Marais de Grée et affluents de la Loire (dont le bassin versant de la Boire-Torse, hors SAGE). Pour la partie de son périmètre qui couvre le bassin versant de l'Erdre, la COMPA adhère au syndicat mixte de l'EDENN et lui transfert sa compétence animation notamment pour le volet pollutions diffuses (activités agricoles, des particuliers, …).

La superposition de structures intervenant dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques comme maîtrise d'ouvrage / structure d'animation / structure de coordination donne peu de visibilité aux élus et à l'ensemble des acteurs locaux, notamment sur le bassin versant de l'Erdre. Les différences de moyens dédiés à chacun de ces types de structures, ainsi que leur transfert total ou partiel de compétences entrainent des décalages d'intervention à l'échelle d'un même bassin ou territoire qui interrogent les élus. L'illisibilité induite par cette superposition se manifeste à titre d'exemple par un manque d'homogénéisation des outils de communication sur un même bassin/ territoire entre la structure porteuse du SAGE/le Syndicat mixte de l'EDENN/la COMPA/les communes.

De même, une multitude d'acteurs intervient sur les annexes de Loire (CORELA, SICALA, syndicat, communes, …) rendant peu lisible l'action et le rôle de chacun.

A l'échelle du périmètre du SAGE, les étapes d'arbitrage et de validation par la CLE des projets entrepris par les maîtres d'ouvrage locaux (exemple des inventaires zones humides et haies) doivent être renforcées pour conforter les démarches locales.

sce
Aménagement & environnement

FICHE
MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS (COMPA)

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

La cellule ASTER accompagne les maîtrises d'ouvrage en termes d'appui technique et de formations sur des compétences nouvelles, également en termes de plateforme d'échange avec les autres techniciens du territoire du SAGE.

Partenariats développés

Sur le bassin Hâvre-Donneau-Marais de Grée et affluents de la Loire, la COMPA dans sa mission de pilotage du CRBV coordonne les actions des ASA, des communes, de la Fédération de pêche.

Sur le bassin versant de l'Erdre, dans le cadre de l'étude préalable à travaux, la COMPA a créé un groupement de commandes avec la CCEG.

Evolutions envisagées

Au regard de la compétence travaux dont bénéficiera la COMPA dans le cadre de la mise en œuvre de la loi MAPAM, les élus porteront une vigilance sur les différentes strates d'institutions exerçant les mêmes missions. L'exercice de cette compétence en propre (au moins sur le bassin versant "Hâvre, Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis") aura pour conséquence un redimensionnement du service pour un exercice en propre de la compétence étude et travaux dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Rôle attendu de la structure porteuse du SAGE

☒ Maîtrise d'ouvrage d'étude (à l'échelle du territoire du SAGE)
☒ Assistance technique (modèle de cahier des charges y compris sur le format de restitution des données)
☒ Animation
☒ Coordination (garante de la cohérence des stratégies locales)
☒ Suivi, évaluation très important (EMA-PIL)
☒ Com., sensibilisation
☒ AUTRES : veille juridique ou administratif sur des dossiers (rôle de facilitateur)

Il est important de ne pas recréer de doublons entre les structures ; il faut réfléchir à la meilleure échelle d'intervention pour les différentes actions et veiller à la meilleure articulation possible entre les structures.

Au niveau du périmètre du SAGE, la notion de représentativité des élus du territoire est un point crucial dans l'identification d'une structure porteuse.

Version de validée – Octobre 2014

FICHE
MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHAMPTOCEAUX (4C)

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

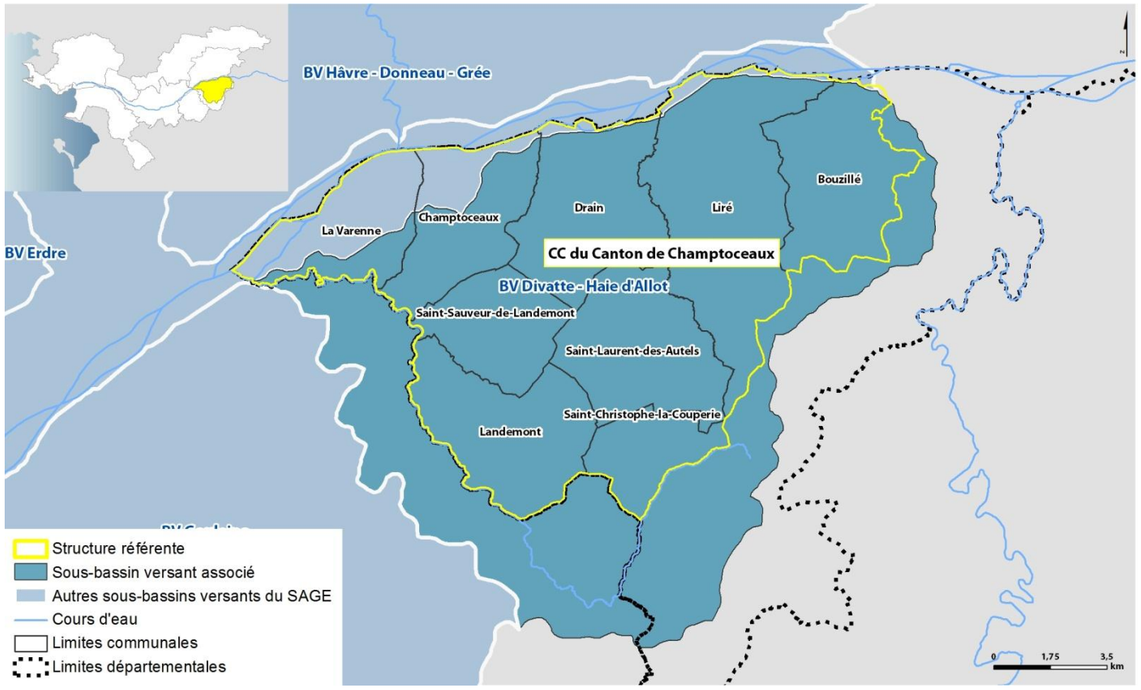

Structure référente du SAGE	Oui
Nombre de communes	9 communes
Nombre d'habitants	15 614 habitants

Objet et compétences statutaires de la structure

La communauté de communes est dotée de la compétence « préservation des milieux naturels » par la :

- Création en entretien d'émissaires agricoles,
- Gestion d'un service public d'assainissement non collectif,
- Mise en œuvre de toutes les actions découlant du SAGE estuaire de la Loire, dont le périmètre intègre l'ensemble des communes membres de la communauté de communes.

La 4C est compétente pour l'élaboration et la gestion du plan local d'urbanisme intercommunal (trame verte et bleue).

Types d'interventions de la communauté de communes du canton de Champtoceaux :

☒ Maîtrise d'ouvrage étude (CT)
☒ Maîtrise d'ouvrage travaux (CT)
☒ Assistance à maîtrise d'ouvrage (ingénierie, administratif, recherche de financements… dans le cadre du CRBV)
☒ Animation (CRBV)
☒ Coordination (CRBV)
☒ Suivi et évaluation (contrat)
☒ Communication, sensibilisation

Version de validée – Octobre 2014

Missions et stratégies d'interventions au regard des enjeux du SAGE Estuaire de la Loire

	Gouvernance	Milieux aquatiques	Qualité	Quantité	Inondation
Thématique	Coordination et animation de BV	Zones humides, cours d'eau, continuité, marais	Eaux superficielles (phytosanitaires	Economie d'eau	-
Outils mobilisés	CRBV Goulaine, Divatte et Haie d'Allot 2011-2013 et 2014-2016 CT Robinets Haie d'Allot			Diagnostic	-
Missions	Cohérence et suivi technique et administratif des MO et Communication	Pilotage du contrat MO de travaux pour la restauration des milieux aquatiques	Animation de l'ensemble des plans de désherbage Communication sensibilisation	Assistance à la réalisation des diagnostics à l'échelle des communes	-

Constats de la mise en œuvre du SAGE

La communauté de communes du Canton de Champtoceaux est chef de file de la programmation, elle coordonne et anime le CRBV Goulaine, Divatte et haie d'Allot en partenariat avec le syndicat mixte de la Divatte et le syndicat mixte Loire et Goulaine. Elle réalise des études et des travaux dans le cadre du CT Robinets-haie d'Allot. L'enjeu qualité des eaux est important sur ces bassins en termes de pollutions diffuses et devrait déboucher sur la mise en place d'un contrat territorial multithématique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, la communauté de communes a bénéficié de l'accompagnement de la cellule ASTER du SAGE estuaire de la Loire, ainsi que de la cellule ASTER du Conseil général de Maine-et-Loire.

Partenariats développés

La 4C fait partie du syndicat mixte du Pays des Mauges, qui fédère l'action des 7 communautés de communes qui le composent. Le syndicat de pays met en cohérence les actions de ces communautés de communes, en s'appuyant sur le Schéma de Cohérence Territoriale. L'inventaire des zones humides et des cours d'eau a été réalisé dans le cadre du SCOT piloté par le Pays des Mauges. Parallèlement, le syndicat de pays constitue l'organisme référent des projets subventionnés par les institutions publiques nationales et européennes. Il mutualise des compétences pour le compte des communautés de communes (CLIC, SIG, Innovation).

La 4C développe un partenariat sous forme de convention annuelle avec le CPIE Loire et Mauges dans l'exercice de la sa mission de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires et du grand public.

La 4C adhère au CORELA et porte des actions sur les boires (annexes fluviales de la Loire) de ses communes membres.

La 4C s'est associée au syndicat mixte de la Divatte et au Syndicat mixte Loire et Goulaine pour la mise en place d'un CRBV regroupant les bassins versants de la Goulaine, de la Divatte et de la Haie d'Allot.

Evolutions envisagées

Dans le cadre de l'attribution de la compétence GEMA (PI), la 4C envisage la prise de compétence animation agricole en lien avec l'enjeu des pollutions diffuses pour renforcer la mise en place d'actions avec le monde agricole. Rien n'est cependant formalisé et cela reste actuellement au stade de la réflexion. La superposition des responsabilités dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des inondations est complexe entre les riverains, les communes, les groupements de communes à des échelles administratives et de bassins versants. Les élus sont à la recherche de simplification pour une meilleure lisibilité des postes et une recherche d'efficacité pour gonfler les effectifs (animateurs BV, techniciens) et éviter les conventions de travaux.

sce
Aménagement & environnement

Rôle attendu de la structure porteuse du SAGE

☒ Maîtrise d'ouvrage d'étude globale à l'échelle du SAGE
☒ Assistance technique cellule ASTER (cahiers des charges, mise en réseaux, contact d'entreprises, formations, …) et de la cellule d'animation du SAGE (dossiers administratifs, réglementation, présence en réunions communales ou intercommunales, …)
☒ Animation (forum d'échange entre élus, animateurs BV, …)
☒ Coordination (cohérence des MO pour la mise en œuvre du SAGE)
☒ Suivi, évaluation (EMA-PIL)
☒ Com., sensibilisation sur des thématiques techniques MA, pollutions diffuses, …

FICHE
MAITRISE D'OUVRAGE

SYNDICAT MIXTE DE LA DIVATTE

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

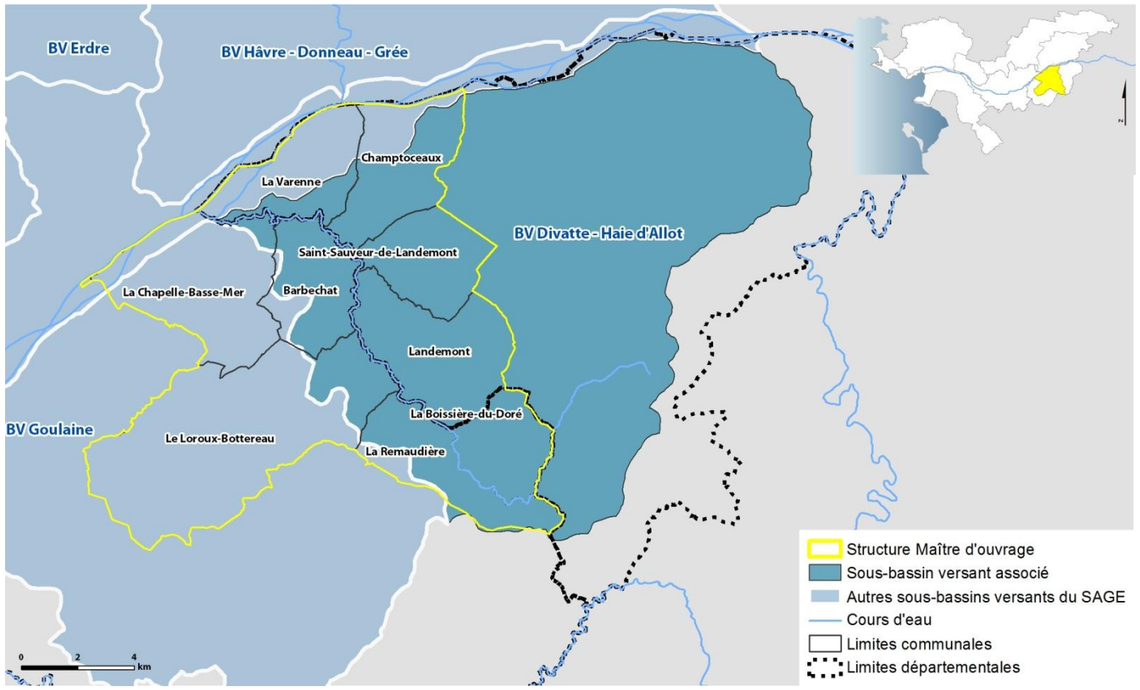

Structure référente du SAGE	Oui
Nombre de communes	15 dont 5 communes membres du syndicat
Nombre d'EPCI à Fiscalité propre	Communauté de communes Loire Divatte
Nombre d'habitants	40 860 habitants (ensemble des communes du BV)

Objet et compétences statutaires de la structure

Le Syndicat a pour objet sur l'ensemble du réseau hydrographique du bassin versant de la Divatte des communes adhérentes, dans un souci de préservation des rives et des paysages, d'amélioration de la qualité des eaux, de protection et de gestion de la ressource en eau avec la volonté d'apporter son concours aux propriétaires riverains :

- D'engager les études jugées utiles pour l'entretien, la restauration et la revalorisation du milieu,
- D'accompagner les propriétaires riverains pour tous les travaux d'entretien et de restauration,
- De mettre en place un programme d'entretien,
- De veiller à la conservation, à la libre circulation des eaux et à leur qualité,
- D'organiser toutes les opérations de sensibilisation et d'information permettant d'atteindre ces objectifs,
- D'engager toutes les procédures nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Types d'interventions du syndicat :

☒ Maîtrise d'ouvrage études
☒ Maîtrise d'ouvrage travaux
☒ Animation (sur des opérations de restauration de morphologie)
☒ Suivi et évaluation (lors de la phase de mise en œuvre du contrat)
☒ Communication, sensibilisation

Version de validée – Octobre 2014

Missions et stratégies d'interventions au regard des enjeux du SAGE Estuaire de la Loire

	Gouvernance	Milieux aquatiques	Qualité	Quantité	Inondation
Thématique	Coordination des actions	Morphologie des cours d'eau, continuité écologique	eaux superficielles (eutrophisation, phytosanitaires)	-	-
Outils mobilisés	CRBV Goulaine, Divatte et Haie d'Allot 2011-2013 et 2014-2016 CT en phase de signature			-	-
Missions	Cohérence et suivi technique et administratif des MO	Portage de l'étude préalable à la restauration des cours d'eau	Suivi des phytosanitaires	-	-

Constats de la mise en œuvre du SAGE

Les moyens humains du syndicat, limités à un seul ETP, ne sont pas adaptés à d'autres enjeux que ceux de l'entretien et de la restauration des cours d'eau. Le regroupement de deux bassins versants distincts sous une seule appellation prête parfois à confusion et n'est pas calqué avec d'autres gestions (CRBV, suivis de qualité de l'eau, suivi des étiages) qui ont chacune leur propre limite géographique. L'identification du syndicat comme structure référente n'est pas adaptée à ses missions, ou démesurée compte tenu de ses moyens.

Le syndicat est à cheval entre les deux départements de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire et éprouve des difficultés dans la mise en œuvre du SAGE au regard de procédures réglementaires qui ne sont pas forcément homogènes (comme par exemple pour le suivi des étiages en raison du manque d'homogénéité entre les arrêtés préfectoraux sécheresse).

Partenariats développés

Le Syndicat s'inscrit dans le CRBV Goulaine, Divatte et Haie d'Allot porté par la communauté de communes de Champtoceaux pour des actions hors cours d'eau, non portées par le technicien rivière.

Le syndicat a développé un partenariat avec les cellules ASTER du SAGE estuaire de la Loire et du Conseil général de Maine-et-Loire dans le cadre de mise en place de formation, de points d'échanges techniques avec les autres animateurs ou techniciens.

Evolutions envisagées

L'exercice de la prise de compétence GEMAPI par les communautés de communes du bassin versant de la Divatte, et une réflexion pour une mutualisation à l'échelle de ces communautés de communes des moyens pour une gestion des différents BV (Divatte, Robinets, Haie d'Allot).

Rôle attendu de la structure porteuse du SAGE

☒ Maîtrise d'ouvrage d'étude globale à l'échelle du SAGE
☒ Assistance technique (cellule ASTER : réseaux d'échanges, de formation, …)
☒ Animation
☒ Coordination pour faire émerger des MO en cas de carence sur un BV
☒ Suivi, évaluation (EMA-PIL)
☒ Com., sensibilisation

sce
Aménagement & environnement

FICHE
MAITRISE D'OUVRAGE

SYNDICAT MIXTE LOIRE ET GOULAINE

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

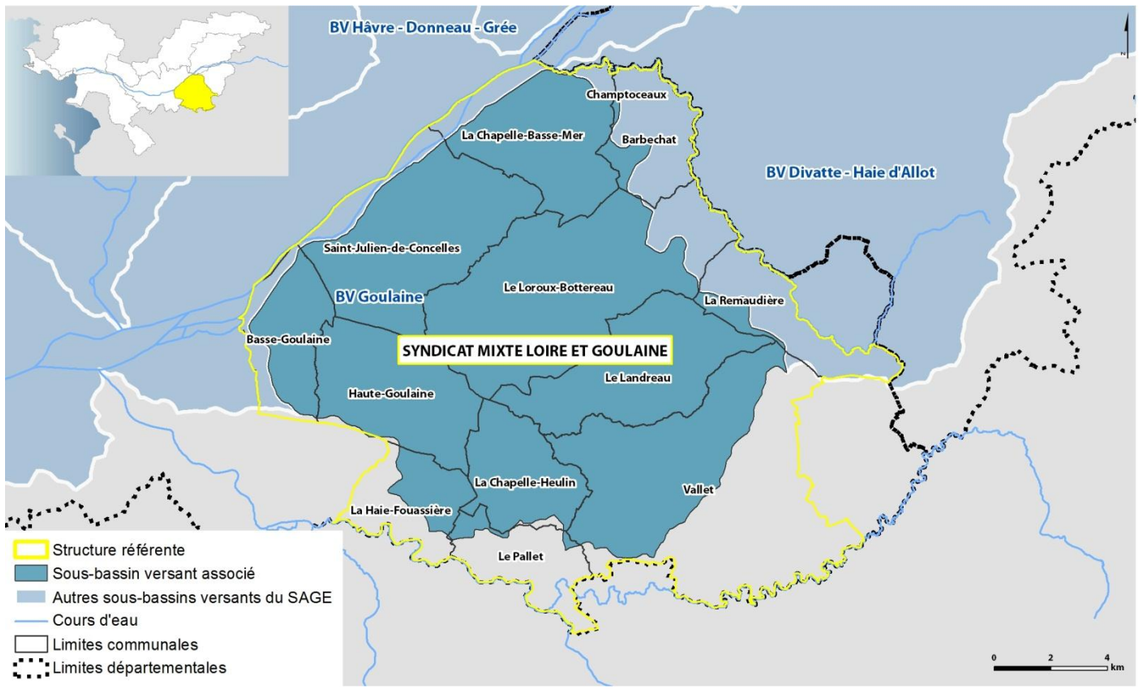

Structure référente du SAGE	Oui
Nombre de communes	13 dont 11 communes membres du syndicat
Nombre d'EPCI à Fiscalité propre	4 dont 2 membres du syndicat

Objet et compétences statutaires de la structure

Le syndicat mixte Loire et Goulaine dispose au titre de ses membres de deux compétences à la carte :

- La gestion du marais de Goulaine et de ses affluents pour les communes du bassin versant de la Goulaine, visant la lutte contre les inondations, la gestion et l'entretien du patrimoine hydraulique du marais et de ses principaux canaux (la Goulaine et les Bardets, et de ses autres affluents). Il a pour missions :
  - De mettre en place un programme d'entretien qui réponde à un souci de préservation du réseau hydraulique, d'amélioration e la qualité des eaux, de protection de la ressource en eau et de milieux
  - d'engager les études, l'information et toutes procédures nécessaires à l'accomplissement de cette mission.
- La découverte et la valorisation du marais de Goulaine et de son bassin versant au travers notamment du centre d'interprétation « la Maison Bleue ».

Types d'interventions du syndicat :

☒ Maîtrise d'ouvrage études
☒ Maîtrise d'ouvrage travaux
☒ Assistance à maîtrise d'ouvrage (ingénierie, administratif, recherche de financements, …)
☒ Animation
☒ Suivi et évaluation (lors de la phase de mise en œuvre du contrat)
☒ Communication, sensibilisation
☒ Coordination

Version de validée – Octobre 2014

Missions et stratégies d'interventions au regard des enjeux du SAGE Estuaire de la Loire

	Gouvernance	Milieux aquatiques	Qualité	Quantité	Inondation
Thématique	Coordination des actions	Cours d'eau, Marais	Phytosanitaires	-	Débordement par cours d'eau et eaux pluviales
Outils mobilisés	CRBV Goulaine, Divatte et Haie d'Allot 2011-2013 et 2014-2016 CT Goulaine			-	-
Missions	Cohérence et suivi technique et administratif des MO et Communication	MO de l'étude du développement des roselières vis-à-vis des niveaux d'eau, gestion des ouvrages Achat barque pour visites du marais	Suivi pesticides sur 2 ans	-	Gestion de l'aléa et définition d'un schéma de gestion des ruissellements

Constats de la mise en œuvre du SAGE

Le SAGE a mis en avant l'enjeu de la qualité de l'eau sur le bassin versant de Goulaine et sensibilisé les élus. Le Syndicat a profité du dynamisme de la communauté de communes de Champtoceaux et des partenaires financiers dans la mise en place de contrats (Région Pays de la Loire pour le CRBV, agence de l'eau pour le contrat territorial).

L'étude préalable à l'évolution vers un contrat territorial multithématique a été lancée.

Partenariats développés

Le Syndicat développe des partenariats avec la cellule ASTER dans le cadre des journées d'échanges et dans des réflexions globales qui permettent de dépasser les périmètres des syndicats et faire prendre conscience des enjeux à l'échelle du SAGE.

La communauté de communes du Canton de Champtoceaux s'est associée avec le Syndicat Mixte de la Divatte et le Syndicat mixte Loire et Goulaine pour la mise en place d'un CRBV regroupant les bassins versants de la Goulaine, de la Divatte et de la Haie d'Allot.

Evolutions envisagées

Un transfert de la compétence GEMAPI des communautés de communes membres au Syndicat est envisageable, dans la même logique que la compétence « animation et valorisation du marais de Goulaine ». Sur le volet inondation, une mission animation du plan de sauvegarde inondation entre Basse-Goulaine et Saint Julien de Concelles peut être envisagée.

Sur le volet défense contre les inondations de cette compétence, la gestion de l'exutoire du bassin versant (Basse-Goulaine) où sont situés les ouvrages dépendra du positionnement de Nantes métropole.

Un élargissement de la mission animation, sensibilisation du Syndicat pourrait s'étendre à la gestion des eaux pluviales qui impactent indirectement le niveau des eaux.

Rôle attendu de la structure porteuse du SAGE

☒ Maîtrise d'ouvrage d'étude globale à l'échelle du SAGE
☒ Assistance technique (cellule ASTER : réseaux d'échanges, de formation, …) et administratif (en amont de l'instruction des dossiers loi sur l'eau par exemple, …)
☒ Animation
☒ Coordination en cas de carence sur un BV
☒ Suivi, évaluation (EMA-PIL)
☒ Com., sensibilisation

sce
Aménagement & environnement

FICHE
MAITRISE D'OUVRAGE

SYNDICAT D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE SUD LOIRE (SAH)

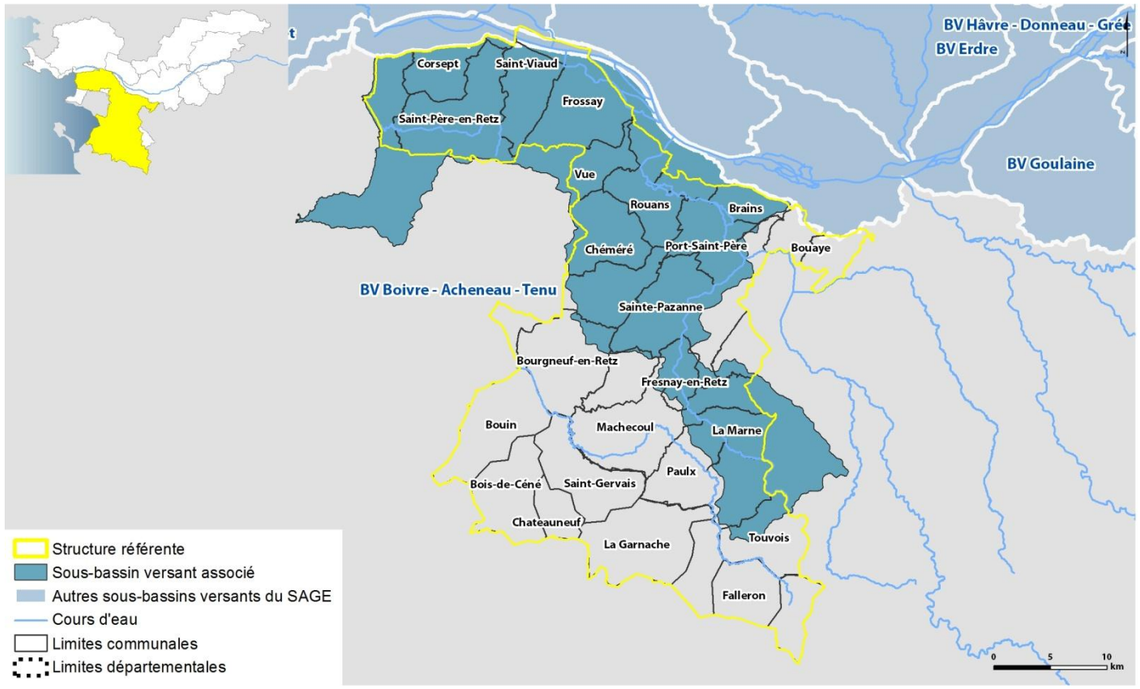

Structure référente du SAGE	Oui
Nombre de communes	51 communes dont 36 situées sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire
Nombre d'EPCI à Fiscalité propre	Communauté de communes Pays cœur de Retz et Sud estuaire
Nombre d'habitants	150 654 habitants (ensemble des communes du bassin versant)

Objet et compétences statutaires de la structure

Dans le cadre du SAGE Estuaire de la Loire le SAH exerce ses compétences sur les bassins du Boivre, de l'Acheneau et du Tenu. En tant que structure référente du SAGE Estuaire de la Loire, le SAH est garant de la gestion intégrée des ressources en eau, de la préservation et de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Dans ce cadre le syndicat réalise :

- Les études, l'animation, le suivi des travaux nécessaires à l'aménagement, à l'entretien et à la restauration des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau ;
- L'entretien et la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques ;
- L'étude, la réalisation, l'aménagement et le renouvellement des ouvrages d'intérêt collectif, dans le but d'obtenir la maîtrise hydraulique dans les bassins versants et sur le territoire de ses membres dans les limites des bassins hydrographiques définis ci-dessus ;
- L'entretien et l'exploitation de ces ouvrages hydrauliques, propriétés du syndicat nécessaires à la gestion des niveaux d'eau ;
- La gestion des espèces végétales invasives sur les rivières et cours d'eau suivants : le canal maritime de la basse Loire, le Boivre, l'Acheneau, le Tenu.

Version de validée – Octobre 2014

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

Types d'interventions du Syndicat :

- ☒ Maîtrise d'ouvrage études
- ☒ Maîtrise d'ouvrage travaux
- ☒ Animation (dans le cadre du CT)
- ☒ Suivi et évaluation (lors de la phase de mise en œuvre des contrats)
- ☒ Communication, sensibilisation
- ☒ Coordination (ouvrages et contrats)

Missions et stratégies d'interventions au regard des enjeux du SAGE Estuaire de la Loire

	Gouvernance	Milieux aquatiques	Qualité	Quantité	Inondation
Thématique	Coordination et animation	Cours d'eau, marais, continuité écologique, zones humides	Phytosanitaires	-	-
Outils mobilisés	CRBV 2012-2014 et CT 2012-2016			-	Investissements en propre
Missions	Pilote des contrats, assure la coordination et l'animation Communication Suivi des actions	Entretien et restauration des ouvrages, des cours d'eau et marais, lutte contre les espèces envahissantes	-	-	Surveillance (site internet) et information régulière par mail

Constats de la mise en œuvre du SAGE

Le SAH est en lien avec la cellule d'animation du SAGE et la cellule ASTER dans le cadre notamment des formations réalisées auprès des techniciens de rivière, des informations techniques. La Cellule ASTER a permis notamment de mettre en relation les techniciens de tout le bassin versant du SAGE. Elle répond au besoin d'échange sur le territoire, de formation et d'information. La cellule d'animation du SAGE favorise la sensibilisation des élus par des outils d'information (rendez-vous du SAGE, etc.)

Néanmoins, les communes ont du mal à accepter le millefeuille de structures intervenant sur le bassin versant et attendent plus de mutualisation des moyens pour réaliser des économies d'échelle (mise à disposition de matériels, comme des bateaux…). La mise en œuvre du SAGE doit également passer par de la communication auprès des élus de l'état d'avancement de la qualité de l'eau et des milieux à l'échelle du bassin versant du SAGE pour consolider les démarches entreprises au niveau local.

Partenariats développés

Convention avec l'Union des marais Sud Loire et avec l'Association d'irrigation des marais du Sud Loire. Contact régulier avec les syndicats, structures des bassins versants riverains et conventions avec le Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu (SBVGL).

Evolutions envisagées

Dans le cadre de la loi MAPAM qui instaure une nouvelle compétence GEMAPI, le SAH va devoir évoluer dans ses statuts avec l'adhésion des communautés de communes de son territoire ; mais cette évolution ne devrait cependant pas impacter les modes d'interventions actuels du syndicat.

sce
Aménagement & environnement

FICHE
MAITRISE D'OUVRAGE

SYNDICAT D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE SUD LOIRE (SAH)

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

Rôle attendu de la structure porteuse du SAGE

☒ Maîtrise d'ouvrage d'étude globale à l'échelle du SAGE
☒ Assistance technique : cellule ASTER, et juridique (veille et conseil)
☒ Animation
☒ Coordination des MO
☒ Suivi, évaluation (EMA-PIL)
☒ Com., sensibilisation

Version de validée – Octobre 2014

sce
Aménagement
& environnement

FICHE
MAITRISE D'OUVRAGE

CONSEIL GENERAL LOIRE ATLANTIQUE (CG 44)

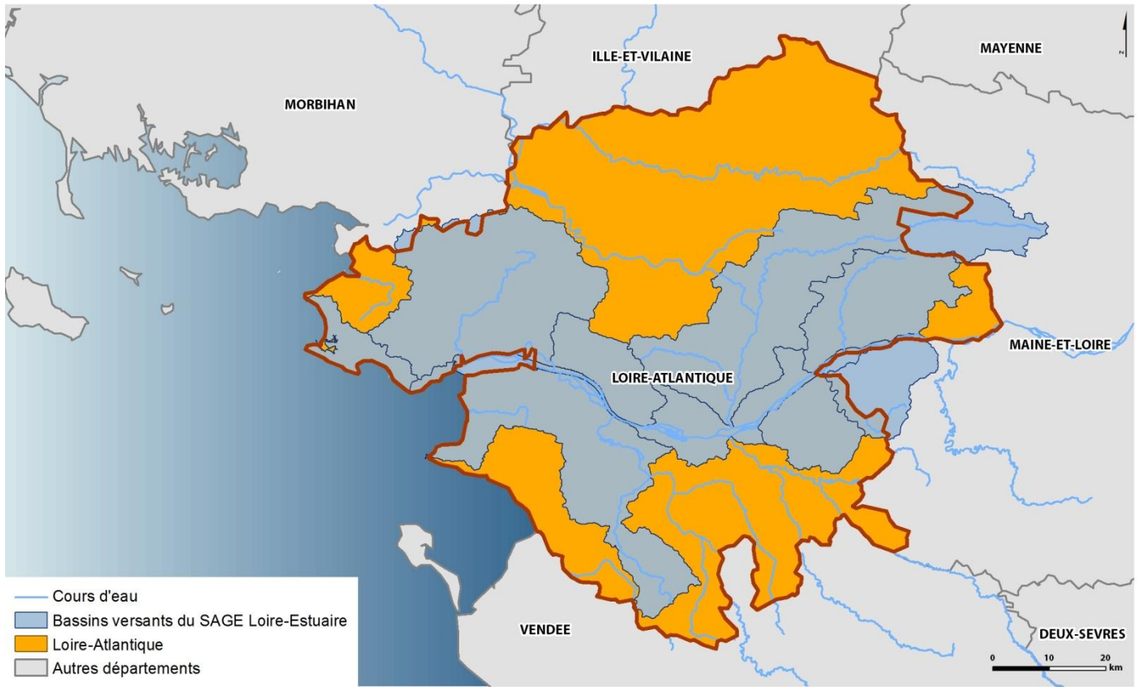

Structure référente du SAGE	Non
Nombre de communes	149 Communes sur les 175 qui composent le SAGE Estuaire de la Loire
Nombre d'EPCI à Fiscalité propre	22 EPCI à fiscalité propres concernés par le périmètre du SAGE

Missions et stratégies d'interventions

Le conseil général de Loire Atlantique :

- assure la gestion et la valorisation des espaces naturels sensibles dans le cadre du Plan départemental en faveur des Espaces Naturels voté en octobre 2012. Le Département est gestionnaire d'environ 5 800 hectares (1 057 hectares d'espaces naturels sensibles, 2 000 hectares de voies navigables, 2 740 hectares de terrains du conservatoire du Littoral). Le Conseil général soutient les initiatives de préservation et de valorisation des milieux naturels en partenariat avec les associations, les collectivités et les acteurs privés concernés, et assure la connaissance et la valorisation du patrimoine naturel à l'aide des contrats Loire Atlantique Nature.
- sensibilise à la découverte et la préservation de ressources et milieux naturels autour de 17 associations locales spécialisées dans le domaine de l'éducation à l'environnement pour développer de nouvelles actions en direction des jeunes et du grand public sur l'ensemble du territoire.
- Gère le Domaine Public Fluvial, qui lui a été transféré par l'Etat en 2008. Le transfert de compétences liées au DPF correspondent à :
  - l'entretien et l'exploitation du domaine,
  - la modernisation et le développement,
  - la sécurité et la sûreté des infrastructures,
  - la gestion du domaine public fluvial et notamment la tutelle des ports concédés,
  - la police de conservation du domaine,
  - la perception et le contrôle des péages, taxes et redevances.
- Gère un réseau départemental de suivi de la qualité des eaux (superficielles et souterraines) en compléments des dispositifs d'évaluation mis en place en application de la Directive Cadre sur l'Eau

Partenariats développés

Le Conseil Général de la Loire Atlantique :

- Adhère à des syndicats mixtes ou interdépartementaux porteurs de SAGE ou coordinateurs des actions « milieux aquatiques » : EDENN, GIP Loire Estuaire, (et sur d'autres territoires de SAGE : EP Loire, EPTP Vilaine, EPTB Sèvre nantaise),
- apporte son appui technique et financier aux communes et groupements de communes pour la restauration et la préservation de la qualité de l'eau (Assistance Technique Assainissement et cofinancement des aides apportées par les EPCI à FP aux particuliers pour l'assainissement non collectif) ; ainsi qu'à la sécurisation de l'alimentation en eau potable et protection de la ressource en eau brute, en participant aux structures de gestion de l'eau pour la mise en œuvre du Schéma départementale d'alimentation en eau potable ; à la gestion et la préservation des milieux aquatiques en mettant en place des conventions pluriannuelles avec les syndicats de bassins versants.

Pour les actions qui ne relèvent pas de sa propre maîtrise d'ouvrage ou de son adhésion aux EPTB, les interventions sont basées sur des conventions de partenariats :

- contrats « Loire Atlantique Nature » pour la gestion de sites naturels
- contrats « Loire-Atlantique Milieux Aquatiques » proposés aux syndicats de bassin versant pour le fonctionnement de la structure (aide aux postes d'animateurs de bassin versant) et ses travaux
- contrats de territoire départementaux pour les projets d'assainissement
- convention de mise en œuvre du schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable

L'intervention du Département de Loire-Atlantique porte également sur l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE en termes d'adhésion aux structures porteuses (GIP Loire estuaire, EPTB Sèvre Nantaise, EPTB Vilaine).

Constat et attentes vis-à-vis de la mise en œuvre du SAGE

Cf. fiche « partenaires financiers » - Conseil général 44

Version de validée – Octobre 2014

2 Fiches « partenaires financiers »

- Région des Pays de la Loire
- Département de Loire-Atlantique
- Département de Maine et Loire
- Agence de l'eau Loire-Bretagne

FICHE
PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER

REGION PAYS DE LA LOIRE

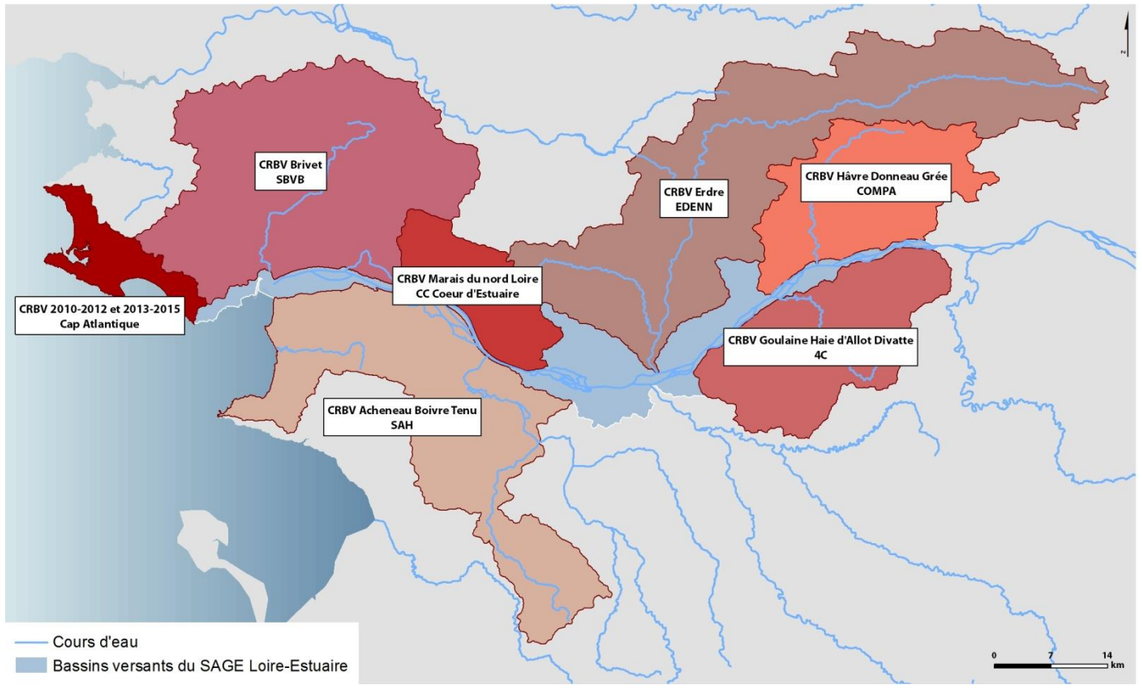

Compétences et missions

La loi du 2 mars 1982 a doté la région d'une clause générale de compétence : "le Conseil régional règle, par ses délibérations, les affaires de la région". Sur ce fondement juridique, les régions disposent d'un pouvoir d'initiative, au regard de l'intérêt de leur territoire. Le développement économique est le domaine d'intervention principal des régions. Elles élaborent en concertation avec les collectivités territoriales et leurs groupements, un schéma régional de développement économique (SRDE). Les régions disposent de compétences propres dans le domaine de l'aménagement du territoire (bien que l'ensemble des collectivités territoriales y concourent avec l'Etat). Elles sont les seules à être consultées de façon obligatoire lors de la définition de la politique nationale. Elles élaborent un schéma régional d'aménagement et de développement du territoire(SRADT), qui fixe les orientations à moyen terme en matière de développement durable. En outre, les régions signent avec l'Etat les "contrats de projet Etat-région" recensant les actions qu'ils envisagent de mener ensemble. Se substituant aux contrats de plan Etat-région, leur calendrier est aligné sur celui de la politique régionale européenne (fonds structurels).

Champs d'intervention

La région des Pays de la Loire met en œuvre une politique de protection de l'environnement qui porte sur 6 thèmes :

- Préservation des espaces naturels : la région intervient en faveur de la biodiversité (faune, flore, milieux naturels) avec les acteurs locaux (associations, collectivités, experts), et des deux compétences relevant de la Région : les Parcs Naturels Régionaux, les Réserves Naturelles Régionales. Co-élaboration et suivi avec l'Etat du Schéma régional de Cohérence écologique (Trame verte et Bleue)
- Préservation de la ressource en eau : la région préserve la ressource en eau et les milieux aquatiques par le soutien aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), la mise en place de Contrats Régionaux de Bassins Versants, ainsi que la protection des populations face aux inondations, la réduction de la pollution par les produits...
- Maîtrise de l'énergie Co élaboration et suivi avec l'Etat du Schéma régional Climat air énergie
- Elaboration et suivi du plan Régional d'Élimination des déchets dangereux
- Qualité de l'air
- Éducation à l'environnement

Modalités d'intervention pour la préservation de la ressource en eau

Le contrat régional de bassin versant (CRBV) est l'outil régional de mise en œuvre des SAGE. Le programme d'action élaboré dans le cadre d'un CRBV doit intégrer au minimum **des actions en faveur de la restauration des zones humides, des affluents et de la circulation piscicole**. Sont exclus du financement régional la construction de bassins de surstockage, de digues de protection contre les inondations ou de réserves de substitution ; l'animation - sensibilisation agricole sans engagement de modification de pratiques agricoles ; l'assainissement pluvial et eaux usées (sauf projet expérimental) ; la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (sauf éradication) ; les actions réalisées en régie.

La politique d'aide de la Région tend à l'émergence de portage de contrat par des structures qui se positionnent dans la coordination des politiques de l'eau et des milieux aquatiques, afin de répondre aux enjeux environnementaux de leurs bassins versants. La mise en œuvre de ces contrats implique obligatoirement **l'existence d'une structure coordinatrice** compétente, désignée par la Commission Locale de l'Eau du territoire de SAGE concerné.

Ces structures ont pour mission de coordonner sur 3 ans des projets à l'échelle d'un bassin versant en portant l'étude globale de diagnostic, la construction du programme d'actions, l'accompagnement des maîtrises d'ouvrages publiques et privées dans le choix des actions à inscrire, la pré-instruction des dossiers, le suivi des chantiers et l'évaluation du contrat. Ces structures référentes, coordinatrices des actions du CRBV, sont, par leur mission, l'unique interlocuteur auprès de la région dans le cadre du CRBV les concernant.

Constats de la mise en œuvre du SAGE

Le territoire du SAGE estuaire de la Loire est organisé autour de structures opérationnelles, relais de la mise en œuvre du SAGE. **Ces structures référentes** sont désignées par la Commission Locale de l'Eau pour animer les CRBV à l'échelle d'un bassin versant. La carte ci-contre localise les CRBV sur le territoire du SAGE au 1er Janvier 2014.

Ces contrats répondent aux objectifs du SAGE à l'exception de la gestion quantitative, l'eau potable et l'assainissement, soit en particulier la qualité des eaux (lutte contre les pollutions diffuses) et la qualité des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides…).

A l'échelle globale du bassin versant de l'estuaire de la Loire, la Région participe à la mise en œuvre du SAGE par le financement d'action d'animation et d'études visant l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du SAGE. L'atteinte des objectifs et des orientations du SAGE passe par une mise en cohérence des CRBV et une complémentarité d'intervention des structures animatrices de contrats à une échelle globale (SAGE et inter-SAGE). Cette cohérence d'intervention à l'échelle des différents bassins versant du SAGE est garantie par les avis délivrés par la Commission Locale de l'Eau.

La région Pays de la Loire participe au financement du plan Loire grandeur nature au travers du contrat de projets interrégional (CPIER) signé entre l'Etat, les régions, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Etablissement public Loire. Sur la période 2007-2013 la participation plafond de la région Pays de la Loire prévue dans le CPIER était de 48 millions d'euros. Les thématiques bénéficiant de ses financements concernaient :

- Inondations,
- Ouvrages domaniaux,
- Eau, espaces, espèces,
- Estuaire,
- Patrimoine,
- Recherche.

Le Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 et le CPIER associé sont actuellement en cours d'élaboration.

Version de validée – Octobre 2014

FICHE
PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER

REGION PAYS DE LA LOIRE

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

Les partenariats régionaux de la mise en œuvre de la politique de l'eau et des milieux aquatiques

La Région participe à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques en intervenant auprès de partenaires techniques :

- Le conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents (CORELA), association loi 1901 créée en 1992 à l'initiative du Conseil Régional du Pays de la Loire, intervient sur le territoire du SAGE comme animateur du CT « restauration des annexes hydrauliques de la Loire estuarienne amont de Nantes à Montsoreau »
- L'établissement public Loire (EpL), syndicat mixte ayant obtenu le label d'EPTB, dont les actions relatives à la prévention et la réduction des inondations sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire sont financées en partie par la Région.
- Le GIP Estuaire de la Loire dispose de financements de la Région dans le cadre de ses missions de connaissance, suivi, communication, de portage du SAGE et des programmes Loire aval et Loire amont.

La région reste vigilante dans le développement de ces partenariats, afin **d'éviter les chevauchements de structures** et de garantir leurs complémentarité dans leurs champ d'intervention matériel ou géographique pour renforcer les moyens de l'atteinte des objectifs environnementaux.

Evolutions du territoire

Les lois de décentralisation ont attribué des compétences parallèles aux trois niveaux de collectivité, notamment en matière d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et de cadre de vie. La dynamique de réforme de l'action publique territoriale, entamée par la loi MAPAM et en cours de discussion dans le projet de loi de réforme des collectivités territoriales tend à rationnaliser les modalités d'intervention des collectivités que sont les communes, les départements et les régions en voulant instituer des compétences exclusives. La définition de ces compétences fait actuellement l'objet d'un projet de loi en cours d'examen. L'objectif affiché par les pouvoirs publics est la clarification du "champ de compétence de la région" et le développement d'une "véritable synergie d'action avec le département". Il est proposé d'accorder en priorité à la région des compétences exclusives.

Cette tendance pourrait avoir pour conséquences **un recentrage de la Région sur ces domaines d'intervention**, prévu par la loi dont le schéma régional d'aménagement et de développement durable. A l'inverse, la perte de la clause de compétence de compétence générale devrait l'obliger à ne plus financer, ce qui n'est plus dans ses compétences réglementaires.

Pré requis d'une structure porteuse du SAGE

Le rôle d'une structure porteuse du SAGE **doit conforter l'ancrage politique des structures référentes**, et ne pas s'y substituer.

Au regard des missions légales de portage d'un SAGE, de mise en cohérence des politiques de proximité, de mutualisation des moyens à mettre à disposition des structures opérationnelles et des restrictions budgétaires, il semble opportun de s'appuyer sur des structures dans lesquelles la Région apporte déjà un financement et qui propose des fonctions supports pour répondre à la question des économies d'échelle.

Version de validée – Octobre 2014

FICHE
PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

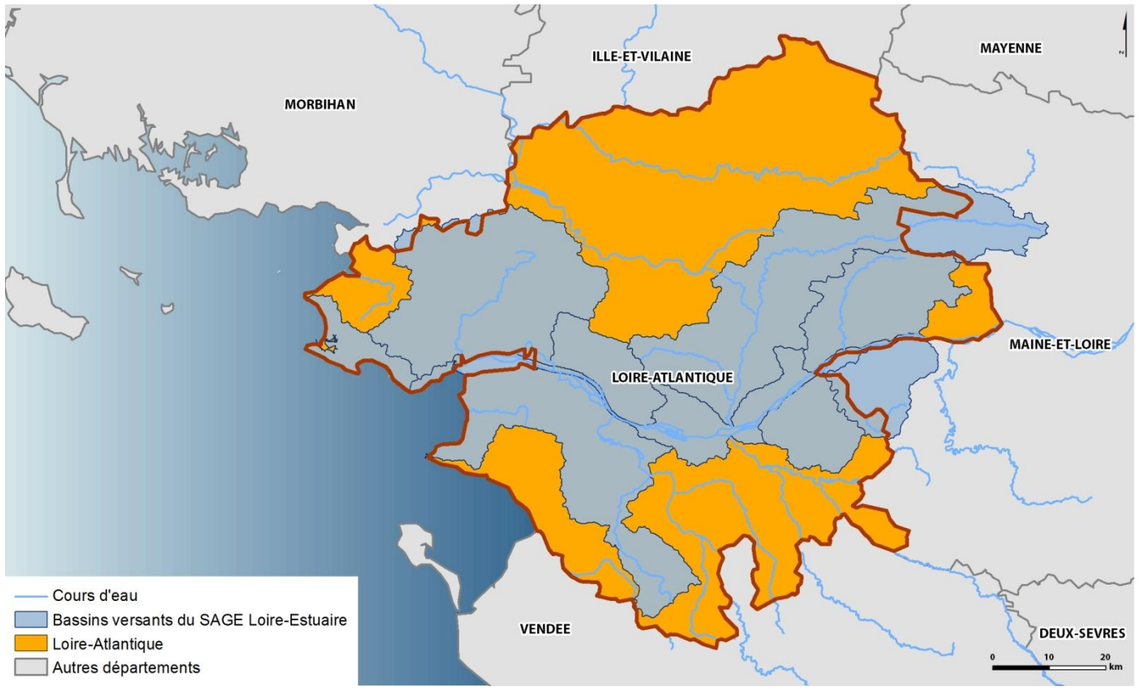

Champs d'intervention

Des interventions au titre de ses compétences obligatoires (espaces Naturels Sensibles, Voies navigables) et d'engagements volontaristes (assainissement, eau potable, milieux aquatiques) Dans le cadre de sa politique « ressources et milieux naturels », le Département de Loire-Atlantique :

- adhère à des syndicats mixtes ou interdépartementaux porteurs de SAGE ou coordinateurs des actions « milieux aquatiques » : EPTB Loire, EPTB Vilaine, EPTB Sèvre nantaise, EDENN, GIP Loire Estuaire
- apporte son appui technique et financier aux communes et groupements de communes pour la restauration et la préservation de la qualité de l'eau (Assistance Technique Assainissement et cofinancement des aides apportées par les EPCI à FP aux particuliers pour l'assainissement non collectif) ; ainsi qu'à la sécurisation de l'alimentation en eau potable et protection de la ressource en eau brute, en participant aux structures de gestion de l'eau pour la mise en œuvre du Schéma départementale d'alimentation en eau potable ; à la gestion et la préservation des milieux aquatiques en mettant en place des conventions pluriannuelles avec les syndicats de bassins versants. Le Conseil général gère également des points de suivi de la qualité de l'eau.
- assure la gestion et la valorisation des espaces naturels sensibles dans le cadre du Plan départemental en faveur des Espaces Naturels voté en octobre 2012. Le Département est gestionnaire d'environ 5 800 hectares (1 057 hectares d'espaces naturels sensibles, 2 000 hectares de voies navigables, 2 740 hectares de terrains du conservatoire du Littoral). Le Conseil général soutient les initiatives de préservation et de valorisation des milieux naturels en partenariat avec les associations, les collectivités et les acteurs privés concernés, et assure la connaissance et la valorisation du patrimoine naturel à l'aide des contrats Loire Atlantique Nature.
- sensibilise à la découverte et la préservation de ressources et milieux naturels autour de 17 associations locales spécialisées dans le domaine de l'éducation à l'environnement pour développer de nouvelles actions en direction des jeunes et du grand public sur l'ensemble du territoire.
- est propriétaire et gestionnaire d'ouvrages hydrauliques de protection contre les inondations (digue de la Divatte) et de gestion des niveaux d'eau des voies navigables concédées (Ecluse de Saint Félix, autres ouvrages du canal de Nantes à Brest et de la sèvre aval). Sur l'Erdre, le Département agit en partenariat avec le syndicat mixte de l'Edenn sur des études (cyanobactéries), des réseaux de suivi de la qualité des eaux et sur la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à l'aménagement de l'espace agricole intégrant notamment la restauration du bocage (haies/talus), la gestion hydraulique, l'agro foresterie pour limiter les phénomènes d'érosion et de ruissellement.
- Gère un réseau départemental de suivi de la qualité des eaux (superficielles et souterraines) en compléments des dispositifs d'évaluation mis en place en application de la DCE

Modalités d'intervention générales

Pour les actions qui ne relèvent pas de sa propre maitrise d'ouvrage ou de son adhésion aux EPTB, les interventions sont basées sur des conventions de partenariats :

- contrats « Loire Atlantique Nature » pour la gestion de sites naturels
- contrats « Loire-Atlantique Milieux Aquatiques » proposés aux syndicats de bassin versant pour le fonctionnement de la structure (aide aux postes d'animateurs de bassin versant) et ses travaux
- contrats de territoire départementaux pour les projets d'assainissement
- convention de mise en œuvre du schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable

L'intervention du Département de Loire-Atlantique porte également sur l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE en termes d'adhésion aux structures porteuses (GIP Loire estuaire, EPTB Sèvre Nantaise, EPTB Vilaine).

Constats de la mise en œuvre du SAGE

Le Département est représenté au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire. Il participe au financement de la cellule d'animation du SAGE, par sa participation statutaire au GIP.

Il appuie la mise en œuvre du SAGE auprès des communes, EPCI et syndicats intercommunaux ou mixtes couvrant son périmètre administratif (Cf. carte) en matière d'assainissement, des syndicats d'eau potable et syndicats de bassin versant, (SAH ,Syndicat du Bassin Versant du Brivet) par le financement d'actions selon ses propres dispositifs venant parfois en co-financement des contrats territoriaux de l'Agence de l'eau, ainsi que des CRBV existants.

Les partenariats de la mise en œuvre de la politique de l'eau et des milieux aquatiques

Le Département est membre du GIP Loire estuaire (actuelle structure porteuse du SAGE), notamment compétent en termes de supervision du fonctionnement général de la Loire et d'appui à la mise en œuvre de projets d'intérêt commun, de l'EDENN, structure coordonnatrice des actions du SAGE sur le bassin de l'Erdre ; et de l'Etablissement public Loire (EpL) compétent en matière d'inondations, dont l'intervention récente sur le bassin de l'Estuaire de la Loire a notamment porté sur la réalisation d'un inventaire et diagnostic des industries sensibles à l'inondation.

Version de validée – Octobre 2014

sce
Aménagement & environnement

FICHE
PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

Evolutions du territoire

Dans un contexte de réforme de l'action publique territoriale, les interventions du Conseil général, aussi bien en matière de subventionnement, que d'adhésion à des structures de bassin versants, vont devoir se concentrer sur une organisation favorisant la rationalisation des moyens. Cette organisation doit continuer à s'inscrire à l'échelle du bassin versant, comme périmètre de référence de la coordination « amont/aval ».

A l'échelle du périmètre du SAGE, les chevauchements de structures à vocation d'animation/coordination vont devoir être clarifiés et simplifiés.

A l'échelle locale, la maîtrise d'ouvrage opérationnelle va être transférée, lorsque ce n'est pas déjà le cas, aux EPCI à FP, qui auront en charge les travaux sur leur périmètre. Seule la coordination des travaux à l'échelle du bassin versant pourra faire l'objet d'un regroupement de ces EPI à FP. En revanche, les syndicats ayant déjà comme compétence la réalisation de travaux ne doivent pas faire l'objet d'une remise en question lorsqu'il existe une véritable dynamique locale.

Pré requis d'une structure porteuse du SAGE

L'identification de la structure porteuse doit se faire au regard de ses missions, d'une logique politique (légitimité et reconnaissance locale) et d'une logique financière (rationalisation des moyens)

En termes de mission, la structure porteuse du SAGE doit pouvoir exercer les missions en lien avec la mise en œuvre du SAGE (conduite d'études, appui technique, suivi-évaluation, communication et sensibilisation, coordination des structures référentes pour garantir la cohérence des actions entreprises à l'échelle du périmètre du SAGE). La cellule ASTER doit pouvoir pérenniser ses missions d'assistance technique auprès des animateurs de bassins et des techniciens rivières.

En termes politiques, la représentativité des élus est un gage important de légitimité et de reconnaissance de la structure porteuse du SAGE. Au regard du transfert de droit de la compétence GEMAPI aux EPCI à FP, leur représentation au sein de la structure doit être assurée. L'adhésion du Conseil général de Loire-Atlantique est également un vecteur de cette représentation.

Version de validée – Octobre 2014

FICHE
PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

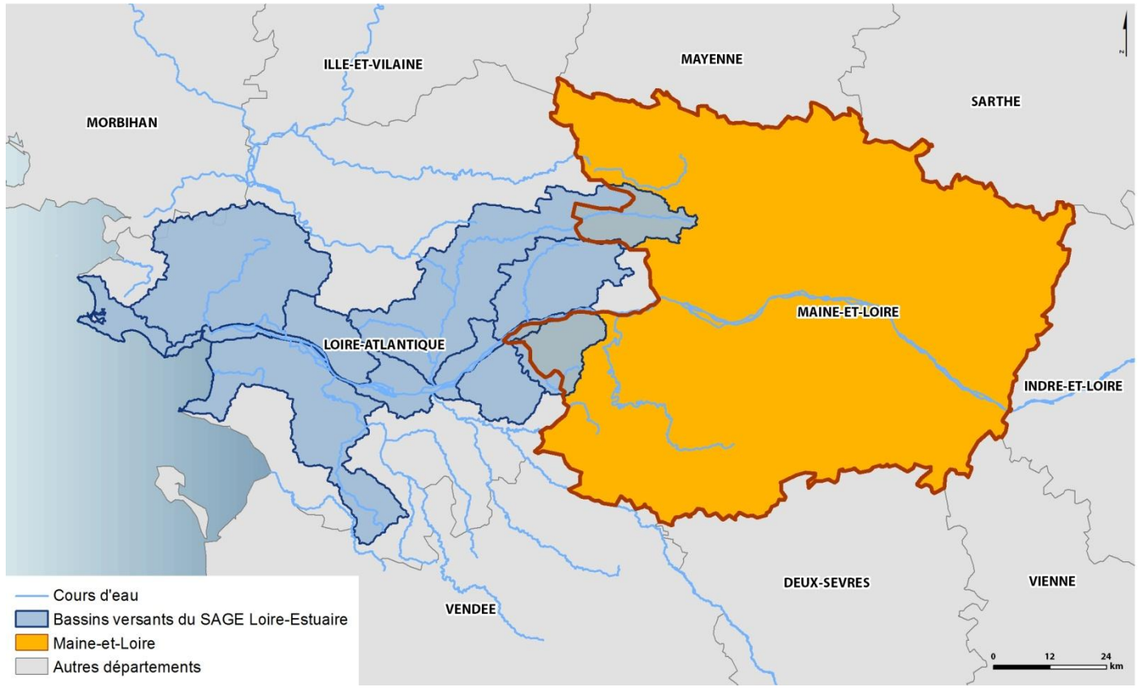

Champs d'intervention

Dans le cadre de sa politique « environnement et développement durable », le Département de Maine-et-Loire contribue aux objectifs **de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques**, par un accompagnement technique des maîtrises d'ouvrage locales sur des actions de restauration et d'entretien des cours d'eau, coordonnées par une cellule d'animation l'ASTER-ZH (Animation du Suivi Technique de l'Entretien des Rivières et des Zones Humides) ; et financier, pour des opérations visant à améliorer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ou humides, ainsi qu'à préserver ou à restaurer leur qualité. Il participe également à des opérations liées à l'élaboration et à la mise en œuvre des SAGE.

Le Département contribue à l'amélioration de la **qualité de l'eau potable et de l'assainissement** au travers de l'élaboration et l'application des schémas départementaux. En matière d'assainissement, l'intervention porte sur le conseil auprès des collectivités et l'attribution de subventions pour la réalisation des équipements dans le cadre d'une programmation pluriannuelle en partenariat étroit avec l'Agence de l'eau. En matière d'assainissement non collectif, le Département assure la coordination, l'animation et les échanges d'expériences entre les différentes structures compétentes. Le SATEA - Soutien et Assistance Technique Eau et Assainissement, participe au suivi de la qualité des eaux des rivières du département (48 points de mesure) et offre ses services à des partenaires principalement publics pour garantir le bon fonctionnement des stations d'épuration de Maine-et-Loire.

Le Département intervient également pour **favoriser la prise en compte et la sauvegarde de la biodiversité**. Il soutient les collectivités et les associations qui œuvrent pour la préservation et la gestion des milieux naturels de son territoire. La mise en œuvre de ces actions s'appuie sur un document cadre, le plan départemental des espaces naturels sensibles, dont les objectifs se déclinent autour de trois axes d'interventions, et notamment la vallée de la Loire et la nature de proximité (au travers de thématiques transversales, telles que la préservation de la ressource en eau, le complexe bocager, les espèces protégées, …). Par ailleurs, le département encourage les actions de sensibilisation à l'environnement à destination d'un large public.

Version de validée – Octobre 2014

Le Département a en charge l'entretien et l'exploitation du **Domaine Public Fluvial** sur le bassin de la Maine (le Loir, la Sarthe, la Mayenne, l'Oudon en aval de Segré et la Maine) et de ses équipements associés (barrages, écluses…) pour assurer notamment un bon fonctionnement du tourisme fluvial.

Modalités d'intervention générales

Le programme des aides du Département bénéficie à toutes communes, groupements de communes, ou encore d'associations agréées de pêche dans :

- **L'élaboration et la mise en œuvre des SAGE, plans de gestion et contrats territoriaux,** en termes de :
  - Fonctionnement des structures chargées d'élaborer et de mettre en œuvre les SAGE en termes de frais de personnel et de matériel ;
  - Actions de reconquête de la qualité de l'eau dans les bassins versants, en termes de :
    - Subventions d'investissement pour des diagnostics de bassin versant et études préalables ou complémentaires aux SAGE ou plans de gestion ; des actions collectives à destination des agriculteurs, collectivités et industriels (diagnostics sur l'utilisation de l'eau, les risques de pollutions diffuses, élaboration de plans de désherbage…) ; des actions individuelles réservées aux agriculteurs dans le cadre des mesures agri-environnementales territorialisées (dans les sous-bassins prioritaires au titre de la Directive cadre européenne sur l'eau) ; actions coordonnées et collectives de reconquête de la qualité de l'eau par unité hydrographique cohérente (plantation de haies, création de talus, de fossés enherbés…)
    - Subventions de fonctionnement pour des actions de sensibilisation ou de communication
  - Achat de terrains dans les périmètres des espaces naturels sensibles

- **L'aménagement et la restauration des cours d'eau et zones humides,** en termes d'aides d'investissement pour :
  - Aménagement et restauration des cours d'eau (études ; travaux de restauration de l'équilibre écologique comme des aménagements d'ouvrages hydrauliques favorables à la continuité écologique, de création de mini-seuils, la mise en place de déflecteurs, abattage ou plantation d'arbres ; création de postes de pêche pour les personnes à mobilité réduite ; création de cales de mises à l'eau pour les services de secours et l'ensemble des usagers)
  - Aménagement et restauration des zones humides (en fonction des objectifs du Plan départemental des espaces naturels sensibles) d'études et de travaux

- **Gestion des cours d'eau**
  - Achat de terrains (dans les périmètres des espaces naturels sensibles ou dans les aires d'alimentation de captage)
  - Études d'évaluation et mise en œuvre d'indicateurs de suivi
  - Travaux d'entretien (hors maintenance des ouvrages de régulation) :
  - Enlèvement d'embâcles et gestion de la végétation des berges (taille d'entretien...)
  - Gestion des plantes envahissantes sous réserve de validation par les services départementaux d'un cahier des charges précisant les conditions techniques d'arrachage et d'élimination des végétaux.

Les modalités d'intervention financière du Département s'appuient sur des opportunités locales. Elles ne sont pas conditionnées à l'atteinte d'objectifs globaux, ni à des thématiques prioritaires.

Constats de la mise en œuvre du SAGE

Le Conseil général est représenté au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire.

Il appuie la mise en œuvre du SAGE auprès des maîtrises d'ouvrage couvrant son périmètre administratif (Cf. carte) par le financement d'actions, ou en co-financement les volets milieux aquatiques de contrats territoriaux (CT) de l'Agence de l'eau, ainsi que des CRBV existants.

Le département subventionne le syndicat mixte de l'Edenn.

Il n'a pas été mobilisé à ce jour dans le financement de la structure porteuse du SAGE.

sce
Aménagement & environnement

FICHE
PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

Les partenariats de la mise en œuvre de la politique de l'eau et des milieux aquatiques

La cellule ASTER du Département de Maine-et-Loire a travaillé en étroite collaboration avec la cellule ASTER du SAGE pour accompagner les maîtrises d'ouvrage locales présentes sur leur territoire d'intervention.

Evolutions du territoire

Les interventions du Conseil général, dans un contexte de réforme de l'action publique territoriale, notamment en termes de champ de compétences des départements, tendent à s'orienter vers l'appui de maîtrises d'ouvrage qui inscrivent leurs actions dans des programmes globaux de territoire, en fonction de priorisation au regard des enjeux environnementaux de la DCE.

Au regard de cette tendance, les territoires du Maine-et-Loire non couverts aujourd'hui par un SAGE (Cf. carte), et dont les bassins versant rencontrent des enjeux importants en matière de gestion des ressources et des milieux aquatiques (bassin versant de Romme et Auxence par exemple) auront à s'interroger sur leur implication dans un outil de planification de type SAGE.

Tant qu'un SAGE ne sera pas émergent à l'échelle de ces bassins, la question de l'extension du périmètre du SAGE Estuaire de la Loire peut être envisagée, si les élus locaux y sont favorables et à la condition de répondre à l'obligation « d'unité hydrographique cohérente ». Tout élargissement de périmètre devra s'appréhender en termes de clarification et de simplification structurelle et fonctionnelle.

Pré requis d'une structure porteuse du SAGE

La structure porteuse du SAGE doit pouvoir exercer les missions en lien avec la mise en œuvre du SAGE (conduite d'études, appui technique, suivi-évaluation, communication et sensibilisation, coordination des structures référentes pour garantir la cohérence des actions entreprises à l'échelle du périmètre du SAGE).

sce
Aménagement & environnement

FICHE
PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER

AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

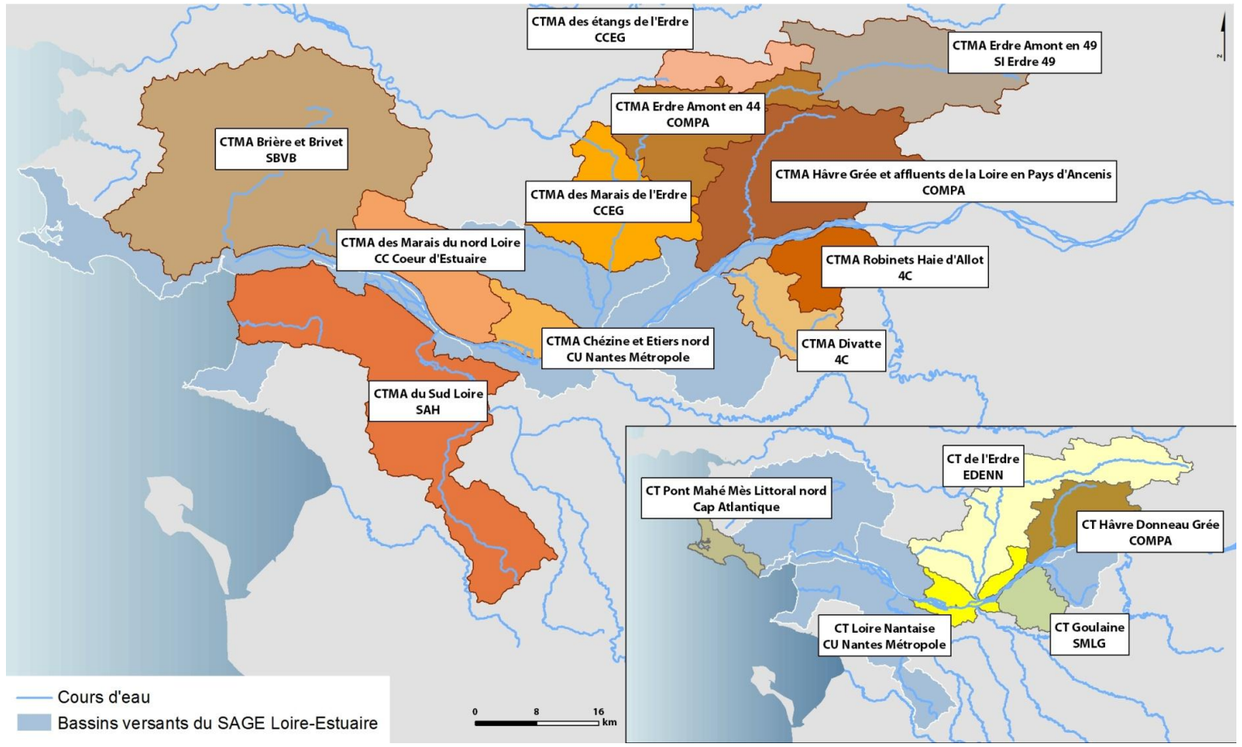

Objet et missions

Le code de l'environnement fixe l'objet et les missions des agences de l'eau « Dans chaque bassin ou groupement de bassins visé à l'article L. 212-1, une agence de l'eau, établissement public de l'Etat à caractère administratif, met en œuvre les SDAGE et les SAGE, en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques (art. L. 213-8-1 CE). L'agence de l'eau mène, outre les missions définies à l'article L. 213-8-1, une politique foncière de sauvegarde des zones humides approuvée par le comité de bassin (art. L. 213-8-2 CE) ».

Champs d'intervention

Dans le cadre de ses missions, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne appuie financièrement et techniquement des projets d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau. Elle participe au financement de ces actions à partir des redevances perçues, en vertu des **principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement,** pour pollution de l'eau, modernisation des réseaux de collecte, pollutions diffuses, prélèvement sur la ressource en eau, stockage d'eau en période d'étiage, obstacle sur les cours d'eau et pour protection du milieu aquatique.

Pour l'exercice de ces missions, le programme pluriannuel d'intervention de chaque agence de l'eau détermine les domaines et les conditions de son action et prévoit le montant des dépenses et des recettes nécessaires à sa mise en œuvre. Dans ce cadre, l'agence de l'eau :

- apporte directement ou indirectement des concours financiers sous forme de subventions ou d'avances remboursables aux personnes publiques ou privées pour la réalisation d'actions ou de travaux d'intérêt commun au bassin ou au groupement de bassins qui contribuent à la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les concours de l'agence ne sont définitivement acquis que sous réserve du respect des prescriptions relatives à l'eau imposées par la réglementation en vigueur.
- participe financièrement à l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux.
- Dans le respect des engagements internationaux de la France et dans le cadre de conventions soumises à l'avis du comité de bassin, l'agence peut mener des actions de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1 % de ses ressources, le cas échéant et suivant les règles statutaires en vigueur pour chaque catégorie de personnels, avec le concours de ses agents.
- contribue financièrement aux actions menées par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). Le montant de cette contribution est fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'environnement et des finances. Il est calculé en fonction du potentiel économique du bassin hydrographique et de l'importance relative de sa population rurale.
- attribue des subventions en capital aux collectivités territoriales et à leurs groupements pour l'exécution de travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement, dans les communes rurales et urbaines. Dans ce cas, elle détermine le montant global des subventions pouvant être versées sur le territoire des départements situés dans le bassin. Lorsqu'un département participe au financement de tels travaux, elle passe avec lui une convention définissant les critères de répartition.

Modalités d'intervention générales

Le 10ème programme, mis en œuvre par l'agence de l'eau Loire-Bretagne sur la période 2013-2018, fixent les objectifs visés, conformément aux priorités définies à l'échelle nationale, et les moyens (dotations financières) correspondants pour chaque catégorie d'action (lignes de programme). L'agence de l'eau est ainsi susceptible d'intervenir en faveur d'actions qui concernent l'ensemble des milieux : masses d'eau superficielles, souterraines, côtières et de transition.

Le contrat territorial (CT) est reconnu par le 10ème programme de l'Agence de l'eau comme l'outil central pour favoriser l'atteinte des objectifs environnementaux. Il est passé entre l'Agence et les maîtrises d'ouvrage locales ou des structures de coordination.

Le contrat territorial peut concerner l'ensemble des problématiques de l'eau (pollutions diffuses et contrats de captages prioritaires, milieux aquatiques, assainissements domestique et industriel, plans algues vertes, conchylicoles, etc.). Certaines aides de l'agence de l'eau lui sont conditionnées. Ces contrats ne sont pas conditionnés à l'existence d'un SAGE. Mais, lorsqu'il y en a un, le projet de contrat territorial doit faire l'objet d'un avis motivé de la CLE afin de s'assurer de sa cohérence avec les objectifs du SAGE. En l'absence de SAGE, un contrat est possible mais le porteur de projet devra préciser les raisons de cette situation et les perspectives à moyen terme.

Les contrats territoriaux sont conclus pour une durée maximale de 5 ans. Le contrat doit intégrer l'ensemble des thématiques à l'origine des déclassements identifiées suite à l'état des lieux et au diagnostic du territoire, en cohérence avec l'objectif attendu de bon état.

Les SAGE bénéficient, au titre de déclinaison locale du SDAGE, d'aides de l'agence de l'eau pour leur animation et leurs études en phase d'élaboration et de mise en œuvre.

Constats de la mise en œuvre du SAGE

A l'échelle globale, l'agence de l'eau participe au fonctionnement de la structure porteuse du SAGE et à sa cellule ASTER ; ainsi qu'aux actions de mise en œuvre du SAGE (étude, communication, SIG, …)

A l'échelle des bassins versants, les contrats territoriaux accompagnent les maîtrises d'ouvrage dans la mise en œuvre des dispositions du SAGE sur les enjeux de la qualité des milieux aquatiques (zones humides, morphologie des cours d'eau, marais, continuité écologique sur tous les bassins du SAGE), qualité des eaux (pollutions diffuses notamment sur le bassin de l'Erdre), eutrophisation des eaux littorales et microbiologie (notamment sur le bassin littoral nord).

Version de validée – Octobre 2014

sce
Aménagement & environnement

A noter que l'agence de l'eau finance également des actions sur l'axe de la Loire (dans le cadre du plan Loire grandeur nature par exemple) qui ne relève pas actuellement du SAGE.

Ces contrats ne sont pas systématiquement portés par les structures référentes identifiées par le SAGE, mais par des maîtrises d'ouvrage volontaires.

Sur l'axe Loire, le constat d'une dégradation certaine des masses d'eau correspondantes va à l'encontre du principe de la directive cadre sur l'eau de non dégradation à l'horizon 2021-2027. L'Agence de l'eau a participé au financement du plan Loire grandeur nature III dans le cadre du contrat de projets interrégional (CPIER) 2007-2013 signé en partenariat avec l'Etat, les régions et l'Etablissement public Loire. Au sein de ce contrat, l'agence de l'eau soutient, de manière très marginale, certaines actions de gestion des inondations, *cel*les portant sur la préservation de l'eau et de la biodiversité, ainsi que la recherche et les actions liées à l'estuaire. Le CPIER pour la mise en œuvre du plan Loire grandeur nature IV est en cours d'élaboration.

Evolutions du territoire

Cf. révision du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.

Pré requis d'une structure porteuse du SAGE

Cette structure doit avant tout être envisagée comme une structure:

- **de coordination** pour garantir la cohérence entre les objectifs et les orientations du SAGE et les actions menées par les maîtrises d'ouvrage locales. Le contrat territorial est un outil de programmation de travaux qui doit favoriser cette cohérence. Cette coordination porte également sur un accompagnement réglementaire des maîtrises d'ouvrage au regard des demandes de l'Etat.
- **animatrice** : avec pour rôle de favoriser l'émergence de maîtrise d'ouvrage porteuse de contrats multithématiques, et notamment inciter à la prise en charge d'actions sur la thématique « qualité des eaux ».

Cette structure doit poursuivre sa mission d'accompagnement technique à l'aide de la cellule ASTER, en termes de connaissance, de méthode, d'information et de formation.

3 Fiches « partenaires techniques »

- Conservatoire Régional des Rives de La Loire et de ses Affluents (CORELA)
- Etablissement public Loire (EpL)

FICHE
PARTENAIRE TECHNIQUE

CONSERVATOIRE REGIONAL DES RIVES DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS - CORELA

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

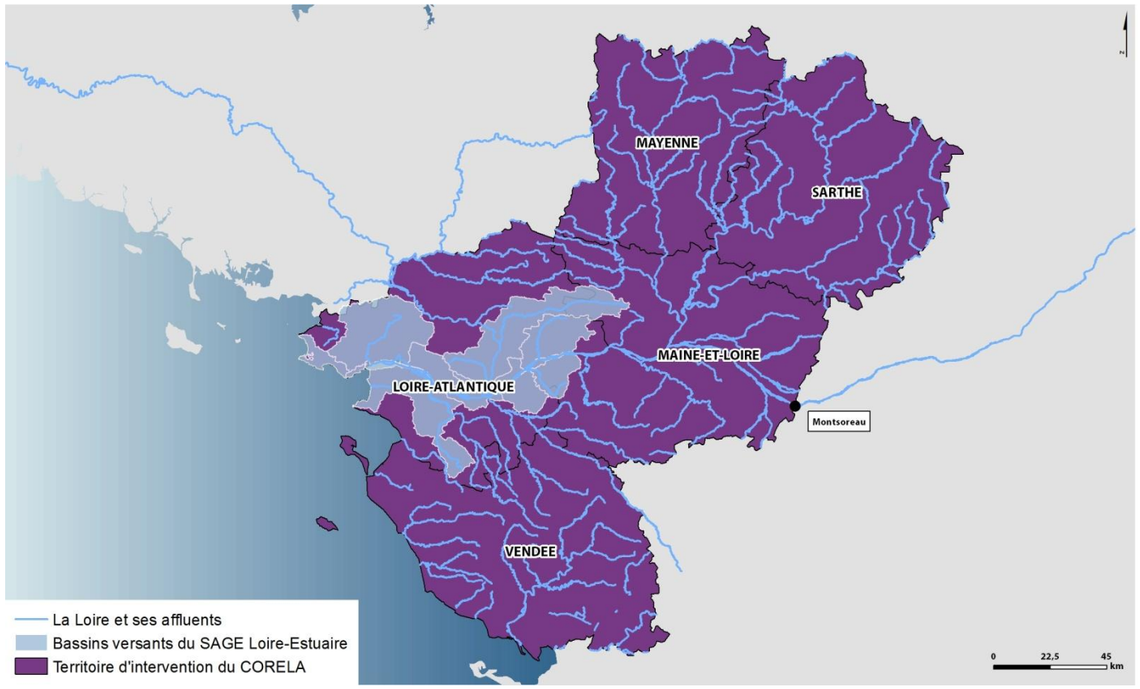

Objet et missions

Le CORELA est une association loi 1901, créée en 1992 à l'initiative du Conseil Régional des Pays de la Loire, soutenue par les Conseils généraux de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire. Le Conservatoire a été déclaré "association agréée pour la protection de l'environnement" le premier avril 2010 (Arrêté préfectoral 126/SGAR). Le Conservatoire a pour objet de contribuer à préserver et valoriser les paysages ligériens et leur biodiversité, informer et sensibiliser.

Pour cela, il doit organiser la connaissance et développer l'expertise, faire connaitre et partager les résultats des connaissances et les savoir-faire des différents acteurs, développer des partenariats durables, faciliter l'émergence de nouveaux projets, accompagner les territoires dans leurs projets (collectivités territoriales, associations locales, organismes professionnels, …). Les missions du Conservatoire portent sur 3 axes :

- Biodiversité
  - la connaissance de la vallée de la Loire et ses affluents, le suivi des évolutions, actuelles ou historiques (bocage, prairies, berges, boires, milieux biologiques, activités humaines, perceptions des riverains),
  - l'identification des éléments à préserver, à valoriser et des acteurs concernés,
  - les propositions d'interventions, l'introduction de nouvelles techniques (ex : le génie végétal)
- Patrimoine
- Information et sensibilisation

Stratégies d'intervention en lien avec les enjeux du SAGE Estuaire de la Loire

Il anime un contrat territorial de restauration des annexes hydrauliques de la Loire estuarienne amont de Nantes à Montsoreau.

Il a réalisé un recueil de données sur les caractéristiques et les actions menées sur les Vallées adjacentes à la Loire, notamment la vallée de la Divatte, ainsi que sur le bassin versant de la Romme dont les conclusions portent sur le besoin de faire émerger une structure de maîtrise d'ouvrage pour la gestion des milieux aquatiques.

Il assure une mission d'accompagnement des collectivités riveraines de la Loire dans leur projet de valorisation et de gestion des espaces naturels.

Il a accompagné la ville de Nantes dans la définition de mesures compensatoires dans son projet de modernisation de la base nautique de la Jonelière.

Il a réalisé l'inventaire des berges de la Loire de Saint-Nazaire à Montsoreau.

Partenariats développés

Le CORELA est représenté au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE estuaire de la Loire.

Il travaille à la mise en convergence du contrat territoriale restauration des annexes hydrauliques de la Loire estuarienne amont de Nantes à Montsoreau avec le plan stratégique porté par Voie Navigable de France (VNF), étudié par le GIP Loire Estuaire.

Evolutions envisagées

La DREAL et le Conseil régional des Pays de la Loire ont engagé en 2012 une mission de préfiguration pour la création d 'un Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Pays de la Loire. Le CORELA devrait constituer avec le CEN Sarthe l'un des piliers du CEN Pays de la Loire, avec comme axes d'intervention complémentaire : l'animation d'un réseau de gestionnaires d'espaces naturels préservés, l'accompagnement et l'animation des projets de territoire en faveur des espaces naturels et des continuités écologiques, la préservation et la gestion de espaces naturels remarquables. Le CEN aura notamment comme mission de poursuivre l'accompagnement des maîtrises d'ouvrage locales dans leurs projets sur les rives de la Loire et de ses affluents.

Par ailleurs, sur les bassins versants aujourd'hui dépourvus d'outils de planification ou de programmation à l'échelle des communautés de communes Ouest Anjou (CCOA) et Loire Layon (CCLL), l'extension du SAGE peut favoriser la sensibilisation aux enjeux de la ressource en eau et des milieux aquatiques et donner de la cohérence aux projets engagés par ces maîtrises d'ouvrage.

En revanche, il est nécessaire qu'un outil comme le SAGE inscrive dans ses enjeux la gestion, la préservation et la valorisation de chaque milieu et notamment des annexes fluviales, afin de donner de la cohérence à son périmètre aussi bien amont (Vallées) qu'aval (La Loire).

Rôle attendu de la structure porteuse du SAGE

La poursuite d'une assistance technique et administrative de la Commission Locale de l'Eau dans son rôle de planification de la politique locale de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle de l'estuaire de la Loire.

L'assistance technique que peut proposer la cellule ASTER nécessite une approche de proximité.

Version de validée – Octobre 2014

sce
Aménagement & environnement

FICHE
PARTENAIRE TECHNIQUE

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE (EPL)

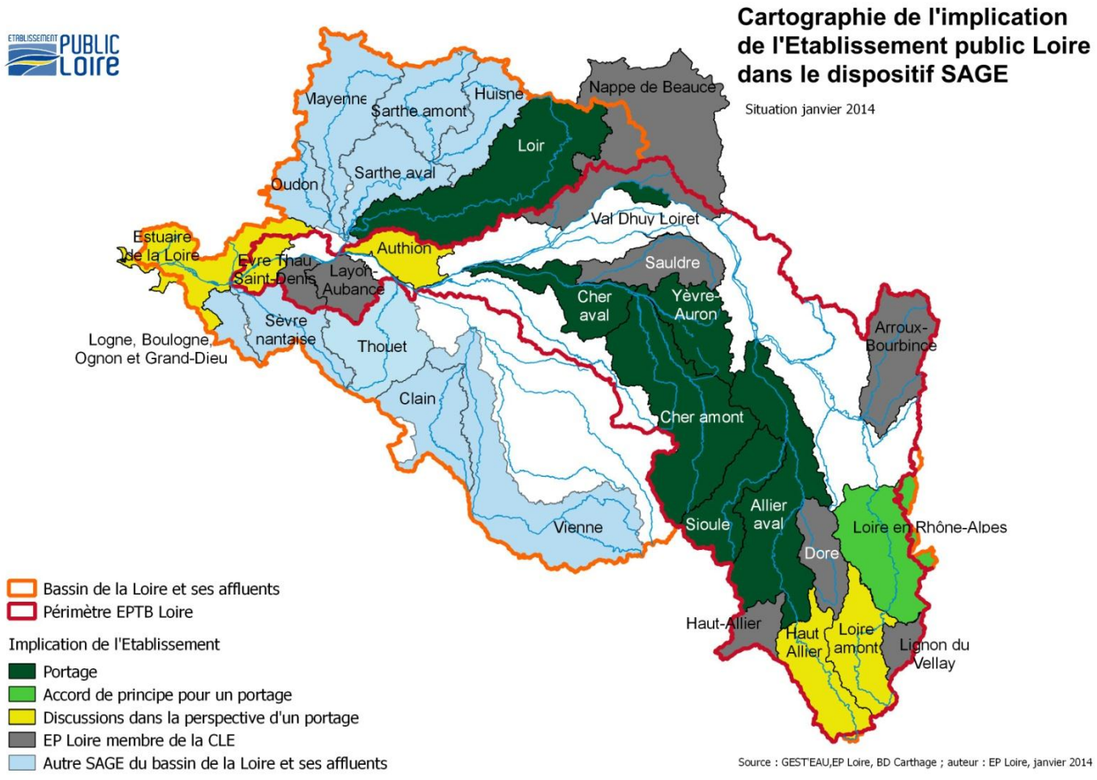

Objet et missions

L'Etablissement public Loire (EP Loire), créé en 1983, est un syndicat mixte composé de 50 collectivités ou groupements : 7 régions, 16 départements, 18 villes et agglomérations, 9 syndicats intercommunaux d'aménagement de la Loire et de ses affluents (SICALA), qui représentent les communes de moins de 30.000 habitants au sein des instances de l'EP Loire (parmi les collectivités membres figurent la Région Pays-de-la-Loire, les Départements de la Loire atlantique et du Maine-et-Loire, Nantes métropole et la ville de St-Nazaire). Il est reconnu en 2006 comme Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB). Il contribue à la cohésion des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents.

Statutairement, il a pour objet à l'échelle du bassin de la Loire :

- d'aider à la prévention des inondations ;
- de faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau, la préservation et la gestion des zones humides ;
- d'assurer la cohérence et l'efficacité des activités de ses membres, en assurant un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil dans ses domaines d'intervention et son périmètre de compétence ;
- de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux, notamment lorsqu'il n'existe pas de structure de maitrise d'ouvrage locale appropriée ou lorsqu'ils présentent un caractère interrégional ou interdépartemental.
- de participer dans le cadre des missions qui lui sont confiées par ses membres, à la mise en œuvre du plan Loire grandeur nature. Sur la période 2007-2013, dans le cadre du double dispositif structurant à l'échelle du bassin – un contrat de projets interrégional Etat/Régions (CPIER) et un programme opérationnel plurirégional cofinancé par l'Europe (PO Loire) - l'Etablissement est intervenu en tant que maitre d'ouvrage d'opérations structurantes du type « plateau collaboratif d'échanges du plan Loire (www.plan-loire.fr) » ou encore « initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique » ; animateur de 2 plateformes (Prévention des inondations et Recherche/Données/Information) ; service instructeur des demandes de cofinancement du FEDER pour les projets RDI et enfin cofinanceur d'opérations.

Il a pour objet à l'échelle de son périmètre d'EPTB de donner un avis pour les travaux d'aménagement de bassin, d'entretien de cours d'eau ou de défense contre les inondations sur des dossiers comme le SDAGE, classement cours d'eau, captage Grenelle, ZRE, …..

Ses grands domaines d'actions sont :

- la prévention et la réduction du risque inondation ;
- la stimulation de la Recherche/Données/Information au bénéfice de l'ensemble des gestionnaires du bassin ;
- la gestion des ressources en eau stratégique des deux ouvrages de Naussac et Villerest ;
- l'aménagement et la gestion des eaux.

Stratégies d'intervention en lien avec les enjeux du SAGE Estuaire de la Loire

Les modes d'intervention de l'Etablissement reposent sur les principes de solidarité de bassin, de subsidiarité par rapport aux autres acteurs (possibilité de compenser le déficit de maitrise d'ouvrage locale uniquement en réponse aux demandes de ses membres) et d'économies d'échelle avec un effet levier de mobilisation de cofinancements. L'EpL a réalisé un effort de concentration de ses interventions et de mutualisation de ses moyens s'appuyant également sur une adaptation de son organigramme favorisant les synergies d'actions entre ses services et avec les principaux partenaires (Etat et Agence de l'eau).

A l'échelle du périmètre du SAGE Estuaire de la Loire, l'EP Loire, en tant qu'EPTB, est représenté au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE).
Dans le domaine de la prévention et de la réduction du risque inondation, l'EP Loire a accompagné quelques communes dans la pose de repères de crues et Nantes métropole dans l'élaboration d'une partie de son plan de continuité d'activité (déchets). Il mène depuis 2007 une démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques sur le territoire concerné et devrait accompagner St-Nazaire et Nantes métropole dans le cadre de l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation.
Concernant le domaine Recherche/Données/Information, au-delà du rôle d'animation à l'échelle du bassin fluvial dans le cadre du plan Loire, peuvent être citées les participations au financement de projets concernant directement le territoire du SAGE (tels que « Evaluation du stock de saumons entrant dans l'estuaire de la Loire et étude du comportement migratoire jusqu'aux secteurs amonts » (MNHN – INRA de Rennes) ; « Échantillonnage des anguilles argentées du bassin de la Loire » (AAIPPBLB) ainsi qu'à des projets portant sur l'ensemble du bassin dont les résultats intéressent le territoire du SAGE (par exemple : « Impact du Changement Climatique sur l'hydrosystème Loire : HYDROlogie, régime thermique, QUALité des eaux (Université de Tours), « Patrimoine et trajectoires paysagères des vallées ligériennes » (Agrocampus Ouest).

Enfin, en matière d'aménagement et de gestion des eaux, l'EP Loire réalise différentes missions :

- appui apporté aux CLE en :
  - assurant le portage technique et administratif de l'élaboration et de la mise en œuvre de 8 SAGE recouvrant plus de 27% du bassin de la Loire (phase d'élaboration : Allier aval, Cher amont, Cher aval et Loir - phase de mise en œuvre : Loire en Rhône-Alpes, Sioule, Val Dhuy-Loiret et Yèvre-Auron)
  - animant une conférence annuelle des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement et de ses délégués dans les CLE du bassin de la Loire et ses affluents
  - participant aux réunions des CLE des SAGE dont le périmètre intersecte celui de l'EPTB ;
- émission d'avis concertés sur un certain nombre de dossiers (SDAGE, SAGE, classement des cours d'eau, …) ;
- préservation des habitats naturels et maintien et restauration de la biodiversité (Maitre d'ouvrage de l'opération repeuplement en saumons du bassin de la Loire, …);
- rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (axe Loir dans le Maine-et-Loire) ;
- information et communication, notamment sur « Aménagement et Gestion des eaux au service du bassin de la Loire et ses affluents ».

Version de validée – Octobre 2014

FICHE
PARTENAIRE TECHNIQUE

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE (EPL)

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

Partenariats développés

L'Etablissement public Loire a :

- travaillé avec le GIP Loire estuaire sur le volet Recherche/Données/Information ;
- *contribué au contrat territorial de restauration des annexes hydrauliques de la Loire estuarienne amont de Nantes à Montsoreau animé par le CORELA au sein duquel il est par ailleurs représenté ;*
- participé financièrement à l'opération expérimentale de remodelage des épis de la Loire portée par VNF entre les Ponts de Cé et Nantes.

Evolutions envisagées

Le socle de l'action en matière d'aménagement et de gestion des eaux et des milieux aquatiques, et de prévention des inondations, va reposer sur les collectivités territoriales, et notamment les EPCI à fiscalité propre. Il est primordial à cet échelon de s'assurer que le mode d'intervention de ces collectivités (« bassin de vie »), en particulier ceux des EPCI, ne s'inscrit pas en décalage avec les impératifs de solidarité de gestion du « bassin fluvial », en particulier du système constitué par les « bassins de risque ». Le mode d'intervention par bassin fluvial (intégrant les affluents) est un échelon important à maintenir pour interagir.

Rôle attendu de la structure porteuse du SAGE

Une vigilance doit être portée au calibrage des missions de la structure porteuse, qui devront reposer sur les moyens qui pourront lui être alloués dans un contexte actuel d'évolution des compétences et de restrictions budgétaires des collectivités. Il est ainsi important pour une structure de répondre à une logique de mutualisation des services et de capitalisation des expertises à une échelle pertinente (amont/aval – bassin de risque/bassin de vie).

Version de validée – Octobre 2014

4 Fiches « bassin versant »

- Bassin versant du littoral nord
- Bassin versant Brière-Brivet
- Bassin versant Marais Nord Loire
- Bassin versant de l'Erdre
- Bassin versant Hâvre-Donneau-Marais de Grée
- Bassin versant de la Loire et petits affluents
- Bassin versant Divatte – Haie-d'Allot
- Bassin versant de la Goulaine
- Bassin versant Boivre-Acheneau-Tenu
- Bassins versants hors périmètre du SAGE

FICHE
BASSIN VERSANT

BASSIN VERSANT LITTORAL NORD

Acteurs du bassin versant en charge de la gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Surface du bassin versant	10 700 hectares
Communes	9 Communes
EPCI à FP	2 (CA Cap Atlantique, Carene)
Structure référente	Cap atlantique

Enjeux du bassin, niveau de priorisation du SAGE et actions menées

		Actions menées	*Outils mobilisés*	*Structures pilotes*
Cohérence et organisation		Animation sur la mise en œuvre du SAGE sur le littoral Nord, Communication milieux aquatiques, Travail et animation avec les acteurs locaux	CRBV et CT*	Cap Atlantique Cellule d'animation du SAGE Vilaine***
Qualité des milieux		Subvention de l'ASA des marais salants du bassin de Guérande pour la protection contre la mer des marais salants	CRBV et CT*	
Qualité des eaux		Démarche bassin versant et programme d'actions pour la préservation de la qualité des eaux littorales et profil de baignade/ conchylicoles Programme de lutte contre la pollution des eaux par les pesticides	CRBV et CT*	
Gestion quantitative		Diagnostic économies d'eau des bâtiments publics Protection du captage de l'Etang de Sandun	CT**	Cap Atlantique
Inondation		Animation du PAPI, développement de mission d'alerte et de gestion de crise	PAPI	Cap Atlantique

** avec un volet milieux aquatiques **volet préservation des ressources en eau potable*

****Le CRBV est piloté et animé par la cellule d'animation du SAGE Vilaine mais le périmètre du CRBV comprend le territoire de Cap Atlantique, lui-même inclus dans celui du SAGE Estuaire de la Loire*

Niveau de priorité de l'enjeu : Faible | Moyen | Fort | Pas d'enjeu identifié

Version de validée – Octobre 2014

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

Constat de la mise en œuvre du SAGE sur le bassin versant

La particularité de ce bassin réside dans la quasi cohérence de son périmètre avec celui de la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique, identifiée comme structure référente, et dotée de toutes les compétences nécessaires pour assurer la maîtrise d'ouvrage en lien avec la mise en œuvre du SAGE.

Pour les communes du bassin non membre de la communauté d'agglomération, Cap Atlantique développe des partenariats avec les territoires voisins comme Pornichet et la CARENE pour les problématiques de qualité bactériologique des zones de baignade.

Evolutions envisagées sur le bassin versant

La réflexion du Président de Cap Atlantique a porté sur la création d'un syndicat mixte avec le label EPAGE pour assurer le financement des opérations de prévention des inondations, notamment sur les marais salants du Mès et de Guérande d'intérêt communautaire. A voir si ce syndicat mixte pourrait aussi être compétent pour exercer la compétence gestion des milieux aquatiques. Le partenariat de ce syndicat avec le Syndicat du bassin versant du Brivet dans le cadre de cette compétence pourrait faire l'objet d'un échange.

Rôle potentiel de la structure porteuse du SAGE au regard des attentes des acteurs du bassin

- Maîtrise d'ouvrage d'études globales à l'échelle du territoire du SAGE
- Coordination – chef de file des financeurs et maître d'ouvrage pour les modalités de financement d'actions par la Région des Pays de la Loire, le Département de Loire-Atlantique, l'Agence de l'eau, vers la mise en place d'un guichet unique et l'harmonisation des durées des contrats (actuellement 3 ans pour le CRBV, 5 ans pour le CT, etc.).
- Assistance technique : Cellule ASTER et cellule animatrice du SAGE dans un rôle de réseaux d'animateurs et de techniciens pour une transversalité des informations et le partage des retours d'expérience.
- Suivi, évaluation globale (tableau de bord, EMA-PIL)
- Communication et sensibilisation sur le volet SAGE avec des zooms par territoire

ATOUTS ET DIFFICULTES ORGANISATIONNELS DU BV DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

ATOUTS	DIFFICULTES RENCONTREES
• **Adéquation entre le périmètre du bassin et le périmètre de la structure référente** • **Une structure unique référente et maître d'ouvrage** • **Portage d'un CRBV et d'un CT (avec un volet milieux aquatiques sur le périmètre du SAGE Vilaine),** • **Garante de la cohérence des actions à l'échelle du bassin versant** • **Echanges et partenariats avec les autres structures riveraines du bassin versant (structure référente et structure maître d'ouvrage)**	

sce Aménagement & environnement

FICHE
BASSIN VERSANT

BASSIN VERSANT DE LA BRIERE ET DU BRIVET

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

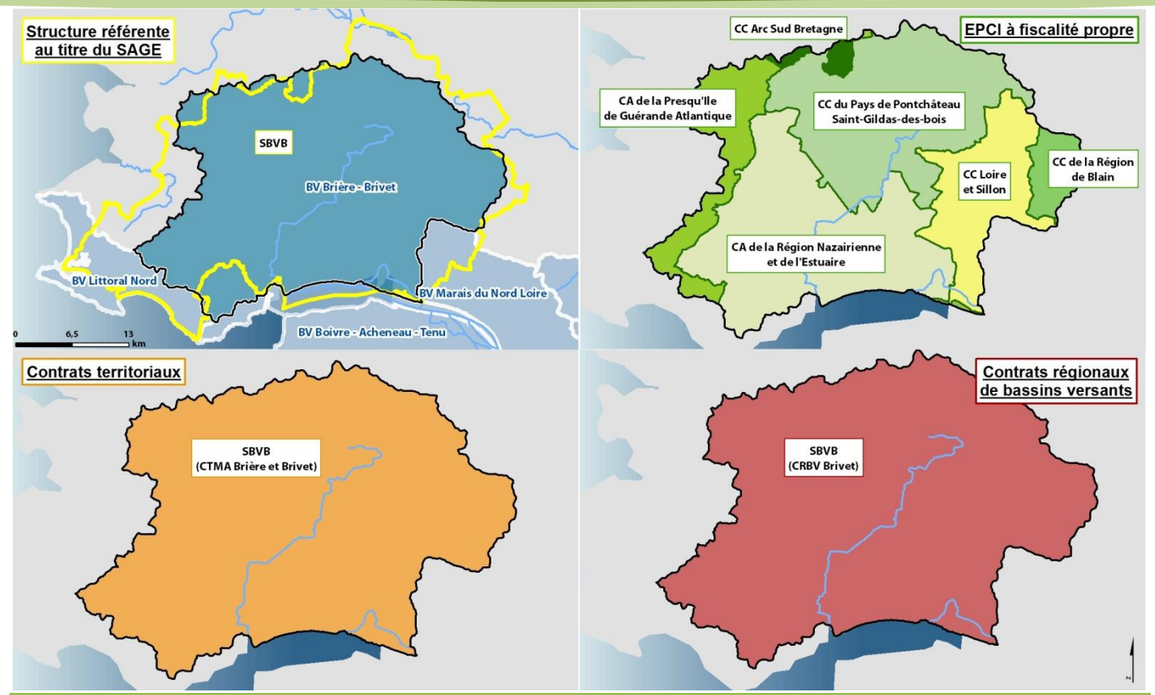

Acteurs du bassin versant en charge de la gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Surface du bassin versant	80 000 hectares
Communes	29 Communes
EPCI à FP	4 (Cap Atlantique, Carene, CC Loire et sillon, CC de Pont-château –Saint Gildas des Bois)
Structure référente	Syndicat du bassin versant du Brivet (SBVB)

Enjeux du bassin, niveau de priorisation du SAGE et actions menées

		Actions menées	*Outils mobilisés*	*Structures pilotes*
Cohérence et organisation		Animation et coordination	CT* et CRBV	SBVB
Qualité des milieux		Action sur la morphologie des cours d'eau, marais, continuité écologique	CT* et CRBV	SBVB
Qualité des eaux		Suivi des pesticides, plans de désherbage, charte des habitants	CRBV	SBVB
Inondation		-	-	-
Gestion quantitative		Propriétaire et gestionnaire de 20 ouvrages	-	SBVB
		Etudes hydrauliques des BV en amont de Marais, du Goulet et du Prinquiau, travaux et communication	-	SBVB

* avec un volet milieux aquatiques

Niveau de priorité de l'enjeu : Faible | Moyen | Fort | Pas d'enjeu identifié

Version de validée – Octobre 2014

Constat de la mise en œuvre du SAGE sur le bassin versant

La mise en place d'une gestion hydraulique cohérente, avec des moyens suffisants, est un enjeu majeur compte-tenu de la valeur patrimoniale des milieux aquatiques sur ce bassin.

A l'échelle de ce bassin, le Syndicat du Bassin Versant du Brivet, structure référente du SAGE, est compétent pour piloter le volet milieux aquatiques du CT Brière-Brivet et le CRBV Brivet. Il réalise les actions (études et travaux) inscrites dans ses contrats en tant que maître d'ouvrage.

La Communauté de communes Loire et Sillon est membre du SBVB. Elle est maître d'ouvrage d'études et de travaux sur ce bassin en complément du SBVB dans les actions qui ne relèvent pas de la compétence du Syndicat.

Le SBVB développe également des partenariats (dans le cadre de conventions pour la mise en œuvre des actions des contrats) avec les maîtrises d'ouvrage des bassins riverains Cap atlantique ou avec la CARENE sur certaines opérations inscrites dans les contrats. Ainsi qu'avec le PNR de Brière sur les marais. Le Syndicat est maître d'ouvrage et le PNR met à disposition une technicienne pour réaliser les travaux en Marais. Cette convention tripartite concerne également le Marais indivis en Brière avec la Commission syndicale qui est également membre du SBVB.

L'accompagnement technique de la cellule d'animation du SAGE - et notamment de sa cellule ASTER - a favorisé la bonne mise en marche des actions.

Evolutions envisagées sur le bassin versant

L'adéquation entre le contenu ambitieux des programmes et la hausse possible des cotisations des communes pour donner les moyens au SBVB de poursuivre ses missions de structures référentes et de maîtrise d'ouvrage est à réinterroger. Dans le contexte de l'attribution de la compétence GEMAPI aux communautés de communes et d'agglomération, qui couvrent le périmètre du syndicat, leur adhésion au SBVB au titre de cette compétence pourrait être une solution pour renforcer ses capacités d'intervention et poursuivre la dynamique de coordination et de cohérence des actions des maîtrises d'ouvrage locales à l'échelle du bassin versant.

Sur ce bassin, les EPCI à fiscalité propre comme Cap Atlantique, la CARENE ou encore Loire et Sillon, montent en puissance sur les missions de la compétence GEMAPI ; et la question de la maîtrise d'ouvrage des travaux en matière de prévention des inondations est un des points importants à envisager dans la structuration du bassin en terme de coordination et de mutualisation des moyens. La Communauté de communes Loire et Sillon adhère au SBVB en lieu et place de ses communes membres. Les communes membres de la CARENE, à l'exclusion de la commune de Saint-Nazaire, ont transféré au syndicat mixte du bassin du Brivet la compétence étude et travaux dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

En outre, l'approche en termes de proximité est à privilégier à l'échelle du bassin versant du fait de l'adaptation des travaux menés avec la connaissance des acteurs. Le syndicat est également un relais en termes de sensibilisation et de diffusion de la communication auprès des élus, du grand public, ….

Rôle potentiel de la structure porteuse du SAGE au regard des attentes des acteurs du bassin

- Maîtrise d'ouvrage d'étude globale à l'échelle du territoire du SAGE
- Coordination des maîtrises d'ouvrage
- Assistance technique et administrative (cellule ASTER données, cahiers des charges, documentation)
- Suivi, évaluation globale (tableau de bord, EMA-PIL)
- Animation des structures référentes
- Communication et sensibilisation (kit de communication général à adapter sur le terrain)

sce
Aménagement & environnement

ATOUTS ET DIFFICULTES ORGANISATIONNELS DU BV DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

ATOUTS	DIFFICULTES RENCONTREES
• Adéquation du périmètre de la structure référente avec celui du bassin • Pilotage unique du CRBV et du CT (volet milieux aquatiques) • Partenariats consolidés avec les autres structures de maîtrise d'ouvrage ou d'animation comme le PNR, la CARENE et autres EPCI à fiscalité propre en charge de la mise en œuvre du SAGE • Adhésion au SBVB de la CCLS et de la Commission Syndicale de la Grande Brière Motière	• Besoin de renforcer les moyens de la structure référente pour atteindre les objectifs plus ambitieux à inscrire dans les futurs contrats • Interrogations sur le positionnement des EPCI à fiscalité propre du bassin dans l'exercice de la compétence GEMAPI par la structure référente •

FICHE
BASSIN VERSANT

BASSIN VERSANT DU MARAIS NORD LOIRE

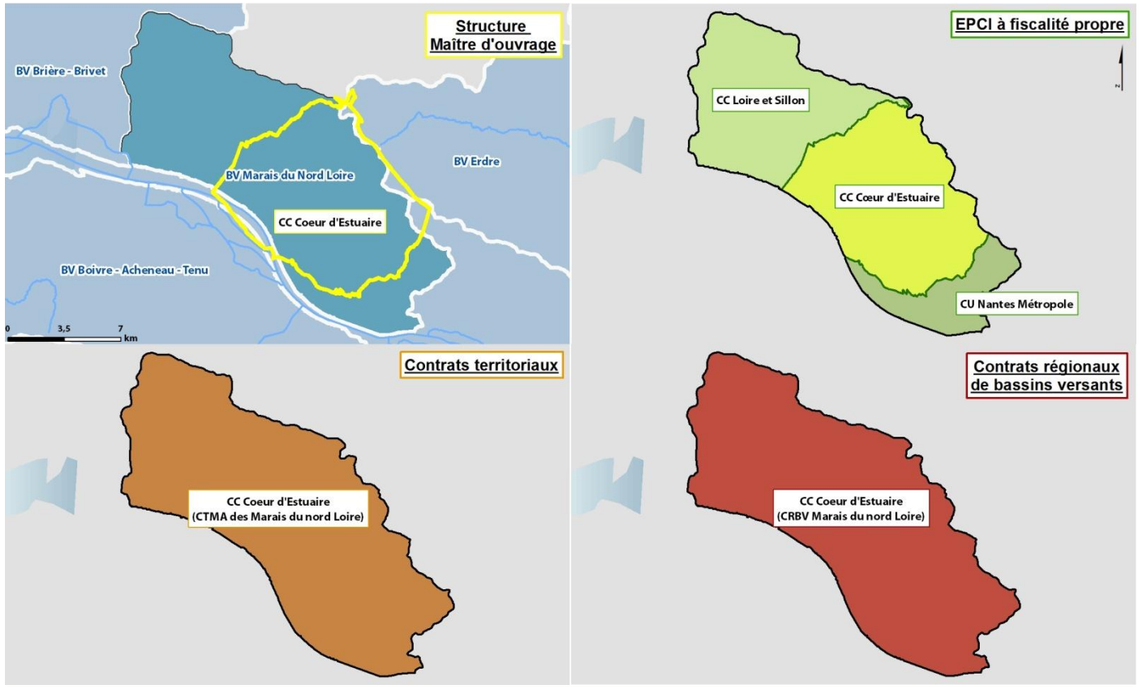

Acteurs du bassin versant en charge de la gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Surface du bassin versant	19 350 hectares
Communes	9 Communes
EPCI à FP	3 (CC Cœur d'Estuaire, Nantes Métropole, CC Loire et sillon)
Structure référente	Pas de structure référente désignée coordination sur la thématique « milieux aquatiques » assurée par la CC Cœur d'Estuaire

Enjeux du bassin, niveau de priorisation du SAGE et actions menées

		Actions menées	*Outils mobilisés*	*Structures pilotes*
Cohérence et organisation		Cohérence des actions et organisation des MO pour les actions relatives aux milieux aquatiques	CT* CRBV (à venir)	CC Cœur d'Estuaire
Qualité des milieux		Coordination des travaux de restauration des milieux aquatiques	CT* CRBV (à venir)	CC Cœur d'Estuaire
Qualité des eaux		Coordination des travaux de restauration des milieux aquatiques	CT* CRBV (à venir)	CC Cœur d'Estuaire
Inondation		Etude sur la gestion du risque inondation	-	CC Loire et Sillon
Gestion quantitative		débordement de cours d'eau et gestion des ruissellements : étude sur la gestion du risque inondation à l'échelle de sous BV sur les communes de la Chapelle Launay et Savenay	-	-

* avec un volet milieux aquatiques

Niveau de priorité de l'enjeu : Faible | Moyen | Fort | Pas d'enjeu identifié

Version de validée – Octobre 2014

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

Constat de la mise en œuvre du SAGE sur le bassin versant

Sur ce bassin, le SAGE n'a pas identifié de structure référente ; néanmoins, la communauté de communes Cœur d'Estuaire en accord avec la Communauté de communes Loire et Sillon, a pris en charge l'animation des contrats opérationnels (volet milieux aquatiques du CT et CRBV) pour garantir la mise en œuvre des objectifs et des orientations milieux aquatiques du SAGE à l'échelle de ce bassin.

Les travaux programmés dans le cadre de ces contrats sont réalisés par six maîtres d'ouvrages : la Communauté de communes de Loire et Sillon (41% de la superficie du BV), Nantes métropoles sur la commune de Couëron (13 % de la superficie du BV : Nantes métropole assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et Couëron assure le portage administratif des travaux), les communes de Saint Etienne de Montluc et de Cordemais (communes membres de Cœur d'Estuaire), l'ASA des marais estuariens de Cordemais et l'ASA de Saint-Etienne et de Couëron ; et sont coordonnés par la communauté de commune cœur d'estuaire.

Evolutions envisagées sur le bassin versant

La **Communauté de communes Cœur d'Estuaire** ne dispose pas aujourd'hui de la compétence travaux sur le volet ressource en eaux et milieux aquatiques. Le renforcement de cette compétence en termes de travaux ne semble pas rencontrer d'opposition de la part des élus. La question de l'exercice de cette compétence sur le périmètre des ASA reste néanmoins à poser. La **Communauté de communes Loire et Sillon** s'est doté en 2014 de la compétence obligatoire « Eaux et milieux aquatiques », comprenant des missions d'études en lien avec les inondations.

A l'échelle de ce sous bassin, les maîtrises d'ouvrage ont été motrices pour répondre aux objectifs du SAGE et se donner les moyens d'un portage et d'une animation des contrats, alors même qu'aucune structure référente n'est émergente. Toutefois, la question de la **coordination des interventions à conduire et à planifier/programmer** dans le cadre de futurs contrats est un enjeu important, afin de se doter d'une vision globale et de planifier les actions dans la continuité des actions menées.

Rôle potentiel de la structure porteuse du SAGE au regard des attentes des acteurs du bassin

- Maîtrise d'ouvrage d'étude globale à l'échelle du SAGE
- Coordination
- Assistance technique cellule ASTER (cahiers des charges, veille juridique et assistance réglementaire, mutualisation de logiciel de SIG, …)
- Suivi, évaluation globale (tableau de bord, EMA-PIL
- Animation
- Com., sensibilisation

ATOUTS ET DIFFICULTES ORGANISATIONNELS DU BV DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

ATOUTS

- **Des maîtrises d'ouvrage publiques dynamiques qui assurent en partenariat (convention d'animation) le portage du CRBV et du CT, et qui assurent la cohérence des actions à l'échelle du bassin versant**
- **Une communauté de communes qui assure le pilotage et l'animation des contrats opérationnels**

DIFFICULTES RENCONTREES

- **Pas de structure référente de coordination : besoin de donner aux élus une vision globale de la politique de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations à mener dans le temps, à cette échelle hydrographique (rôle de coordination au-delà de la seule animation)**

sce
Aménagement & environnement

FICHE
BASSIN VERSANT

BASSIN VERSANT DE L'ERDRE

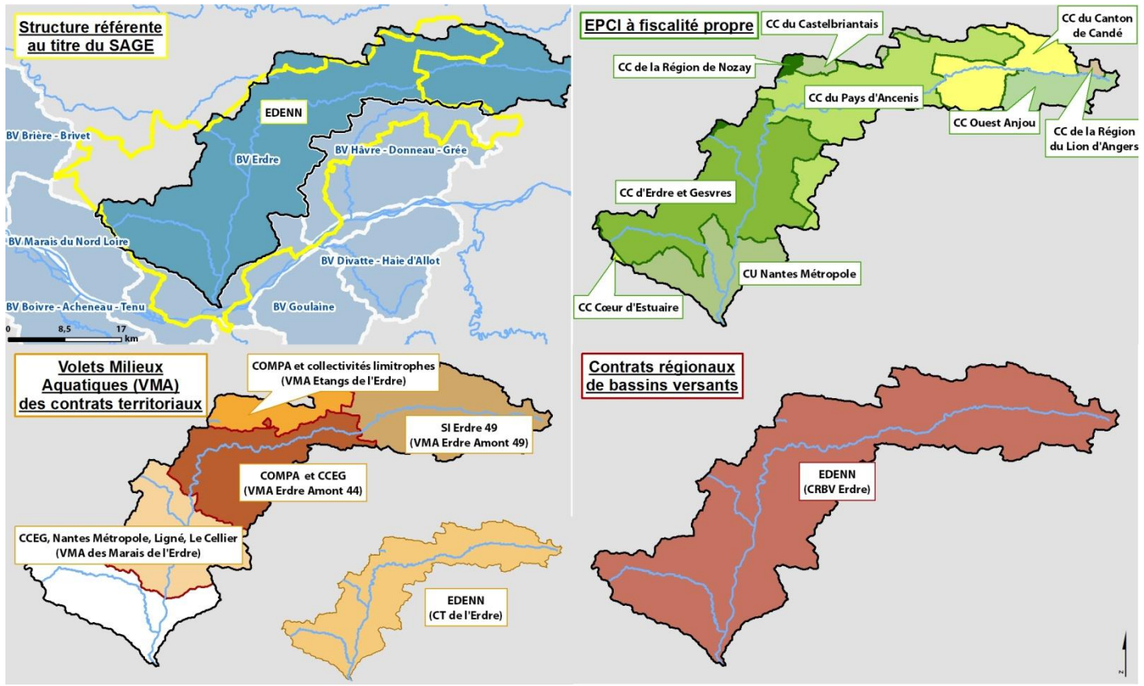

Acteurs du bassin versant en charge de la gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Surface du bassin versant	97 225 hectares
Communes	53 dont 1 commune membre
EPCI à FP	9 dont 3 membres (Nantes métropole, CC Erdre et Gesvres, COMPA)
Structure référente	Syndicat mixte Entente pour le développement de l'Erdre Navigable et naturelle (Edenn)

Enjeux du bassin, niveau de priorisation du SAGE et actions menées

		Actions menées	*Outils mobilisés*	*Structures pilotes*
Cohérence et organisation		Coordination des actions à l'échelle du bassin versant	CRBV, CT	Edenn
		Maître d'ouvrage des actions à l'échelle de l'Erdre amont 44	Volet milieux aquatiques Erdre amont 44	COMPA, CCEG
		Maître d'ouvrage des actions sur le Marais de l'Erdre	Volet milieux aquatiques marais Erdre	CCEG, NM, Ligné, Le Cellier
		Maître d'ouvrage des actions sur l'Erdre amont 49	Volet milieux aquatiques Erdre amont 49	SI Erdre 49
		Coordination entre les usagers	Observatoire scientifique, réseau de suivi scientifique et sanitaire, commissions, information…	Edenn
Qualité des milieux		Maîtrise d'ouvrage travaux et études sur l'Erdre navigable et système hydraulique lié au canal de Nantes à Brest (dont les étangs)	CRBV et CT	CG 44
		Maîtrise d'ouvrage des travaux et des études milieux aquatiques Inventaires ZH et CE, groupements de commandes	Volet milieux aquatiques marais Erdre	CCEG, NM, Ligné, Le Cellier
		Maîtrise d'ouvrage des études sur les cours d'eau du BV « Erdre amont 44 », inventaires CE et ZH, groupements de commandes	Volet milieux aquatiques Erdre amont 44, CRBV	COMPA, CCEG
		Incitation aux changements de pratiques et de comportements « Goutte après goutte » pour les zones humides	CT, CRBV	Edenn
		Travaux zones humides, morphologie des cours d'eau, continuité écologique Restauration de « micro-zones humides » en bordure d'Erdre	Volet milieux aquatiques Erdre amont 49, CT, CRBV	SI Erdre 49, communes
Qualité des eaux		Plans de désherbage et charte phyto	CRBV	Edenn
		Pilotage du volet agricole (diagnostics individuels, démonstrations, animation agricole, SDAER, etc.)	CRBV	Edenn
		Etude diagnostic eutrophisation du lac de Vioreau	CRBV	Edenn
		Coordination des 3 chartes : zéro phyto, jardiniers et habitants Incitation aux changements de pratiques et de comportements « Sauvage des Rues »	CRBV	Edenn
		Gestion différenciée des espaces publics par les collectivités	Formation, achat de matériel alternatif, CT, CRBV	Départements, EPCI ,communes
Inondation		Information et sensibilisation (organisation de réunions d'information des communes à risque avec l'Etat)	-	Edenn
Gestion quantitative		Co-animation du comité de gestion niveaux d'eau de l'Erdre navigable	-	Edenn, CG 44
		Partie prenante des réseaux pour informer et évaluer	-	Edenn

Niveau de priorité de l'enjeu — Faible | Moyen | Fort | Pas d'enjeu identifié

Version de validée – Octobre 2014

Constat de la mise en œuvre du SAGE sur le bassin versant

Sur le bassin versant de l'Erdre, plusieurs maîtrises d'ouvrage sont en charge de la mise en œuvre du SAGE.
En 2008, pour assurer une mise en œuvre efficace du SAGE Estuaire de la Loire, l'Eden a porté une étude de faisabilité sur une structure unique à l'échelle du BV Erdre, afin d'assurer une gestion de l'eau durable et performante à long terme. Il a été retenu de conserver une maîtrise d'ouvrage locale des travaux par les EPCI à fiscalité propre. L'EDENN s'est vue confier la mission d'animation-coordination :

- Les maîtrises d'ouvrage de Loire Atlantique (CCEG, Nantes métropole, COMPA et CG 44) ont transféré à l'Edenn, en tant que structure référente, une mission de coordination et d'animation des contrats (CRBV et contrat territorial multithématique Erdre). Les programmes d'actions « milieux aquatiques » sont portés en régie par les maîtrises d'ouvrages locales.
- A l'échelle du sous-bassin de l'Erdre amont 49, les maîtrises d'ouvrage de Maine-et-Loire (CC de Candé et 4 communes) ont transféré leurs compétences eaux et milieux aquatiques au SI Erdre 49 pour porter le programme d'actions milieux aquatiques du CT Erdre. Le SI Erdre n'adhère pas à l'Edenn.

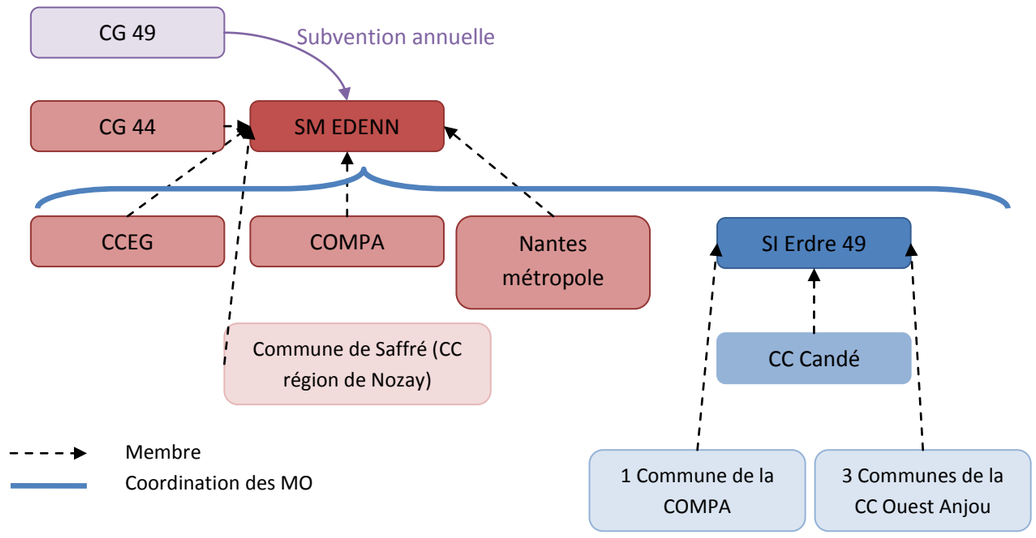

A noter la spécificité de la commune de Vritz qui est à la fois membre de l'Edenn via la COMPA et membres à titre individuel du SI Erdre 49. Ce dernier porte un volet milieux aquatiques qui s'étend au-delà du périmètre du SAGE, via des partenariats avec d'autres collectivités, dont des communes de la COMPA.

Le volet "milieux aquatique" du contrat territorial Erdre est décomposé en 3 programmes d'actions, sur les 3 sous-bassins Erdre amont 49 (SI Erdre 49), Erdre amont 44 (COMPA, CCEG, communes limitrophes) et marais de l'Erdre (CCEG, Nantes Métropole, Ligné, Le Cellier). La CCEG, Nantes métropole, COMPA et Si Erdre 49 réalisent les travaux à l'échelle de leurs périmètres d'intervention

Sur le programme d'actions des marais de l'Erdre, la CCEG anime le comité de pilotage et le comité technique de ce volet. Elle est la structure coordinatrice de la plupart des groupements de commande que les maitres d'ouvrages mettent en place afin de réaliser les travaux dans une logique de programmation globale et cohérente avec une maîtrise d'œuvre et des entreprises identiques.

Sur le programme d'action Erdre amont 44, la COMPA porte avec la CCEG 2 études : la première, en cours, est l'étude préalable au programme d'actions milieux aquatiques sur l'Erdre amont 44 (hors étang de la Poitevinière, Provostière et Vioreau). La deuxième étude préalable au programme d'actions milieux aquatiques pour les étangs sera lancée en 2015-2016, après l'étude diagnostic pilotée par l'EDENN.

Version de validée – Octobre 2014

Sur le programme d'action Erdre amont 49, le SI Erdre a engagé une technicienne rivière à mi-temps et lancé la démarche administrative (DIG) pour engager les travaux (à priori en 2015).

Le Conseil Général de Loire-Atlantique est gestionnaire du domaine public fluvial de l'Erdre et du canal de Nantes à Brest dans la partie incluse dans le département.

La partie aval du bassin versant est exempte de programme d'actions (Gesvres, Cens, Charbonneau).

L'Edenn porte par ailleurs l'animation Natura 2000 sur 2 sites (Marais de l'Erdre et Etangs de Vioreau et Provostière) et le rôle de centre de ressources pour la Biodiversité (participation aux grands plans nationaux, accompagnement de collectivités,…) des actions sur le volet agricole, sur le zéro phyto en zone non agricole, sur les animations pédagogiques pour créer une culture « solidarité bassin versant», le suivi des eaux, la Conférence des acteurs de l'Erdre.

Cette gestion pose aujourd'hui des difficultés en termes stratégique, politique et organisationnel (cohérence des projets, articulation des maîtrises d'ouvrages, etc.), financier (inadaptation des systèmes de subventions à la maîtrise d'ouvrage multiple, éclatement des moyens budgétaires alloués au BV, etc.), technique (éparpillement et manque d'optimisation des ressources techniques et humaines, etc.). Cela pose des difficultés en termes de résultats (absence d'observatoire global, difficulté d'harmonisation des suivis, etc.), et donc en termes d'efficience des politiques publiques. L'intérêt du pilotage est d'avoir une vision bassin versant afin d'assurer la cohérence du portage des actions.

Les problèmes relevés par les collectivités correspondent exactement aux mêmes impacts négatifs d'un morcellement de la maîtrise d'ouvrage travaux milieux aquatiques présentés aux collectivités en 2008. Depuis 2008, cette situation complexe est d'ailleurs soulevée par le Bureau du SAGE dans chaque avis sur les contrats de bassin versant.

Evolutions envisagées sur le bassin versant

A l'échelle du bassin, les conséquences statutaires de la loi MAPTAM induit pour la CCEG et la COMPA des prises de compétences nouvelles et une actualisation des adhérents et des statuts pour le SI Erdre 49.

Les élus porteront une vigilance sur les différentes strates d'institutions exerçant les mêmes missions. Nantes métropole exerce aujourd'hui la compétence GEMAPI sur les portions de bassins versants qu'elle couvre et continuera à l'exercer. Néanmoins, l'exercice en propre de cette compétence ne doit pas omettre de maintenir une approche bassin versant dans la mise en œuvre du SAGE.

Enfin, la volonté principale des élus du bassin versant amont de l'Erdre 49 est une différenciation entre les problématiques de l'Erdre naturelle et celles de l'Erdre navigable dans les décisions et les actions. Une volonté également des élus de renforcer la notion de proximité pour un rapprochement de l'Erdre amont des structures d'animation

Rôle potentiel de la structure porteuse du SAGE au regard des attentes des acteurs du bassin

- Maîtrise d'ouvrage d'étude globale à l'échelle du territoire du SAGE (autre que programme de travaux)
- Coordination (vie de réseau des structures référentes, comités de financeurs, …)
- Assistance technique sur des cahiers des charges, méthodes, cellule ASTER, facilitation à l'accès de bases de données nationales, conseil juridique, …)
- Suivi, évaluation globale (tableau de bord, EMA-PIL)
- Animation
- Communication et sensibilisation (relais par la diffusion de l'actualité de chaque BV), sensibilisation à l'échelle du SAGE

ATOUTS ET DIFFICULTES ORGANISATIONNELS DU BV DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

ATOUTS	DIFFICULTES RENCONTREES
• Présence de maîtrises d'ouvrage moteurs sur le bassin • Adéquation du périmètre du bassin avec le périmètre de la structure référente du SAGE • Coordination des programmes d'action (CRBV, CT) à l'échelle du bassin versant par la structure référente • Pilotage d'un contrat multithématique comprenant un volet agricole • Volonté collective de maintenir une vision bassin versant	• Une multitude de maîtrise d'ouvrage en charge des travaux milieux aquatiques avec la volonté de travailler à une échelle sous bassin versant : implique une gestion difficile avec des lourdeurs administratives pas atténuées par la présence d'une structure de coordination • Pas d'unanimité pour transférer la compétence travaux • Rôle de coordination de la structure référente du SAGE peu lisible pour les acteurs • Pas de représentativité des élus du Maine-et-Loire dans la structure référente : une structure peu visible sur l'Erdre amont 49

FICHE
BASSIN VERSANT

BASSIN VERSANT HAVRE – DONNEAU - MARAIS DE GREE

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

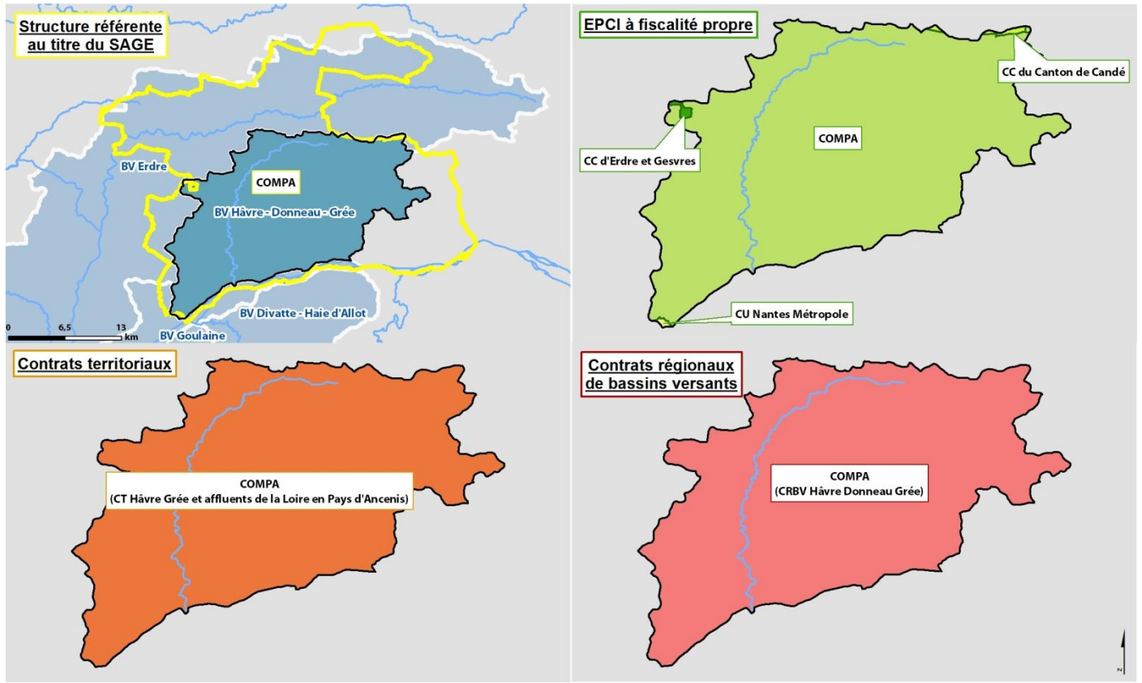

Acteurs du bassin versant en charge de la gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Surface du bassin versant	34 680 hectares
Communes	21 Communes
EPCI à FP	1 (CC du Pays d'Ancenis)
Structure référente	Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA)

Enjeux du bassin, niveau de priorisation du SAGE et actions menées

		Actions menées	*Outils mobilisés*	*Structures pilotes*
Cohérence et organisation		Cohérence des actions de travaux des communes membres. Communication et sensibilisation	CRBV CT* (en préparation)	COMPA
Qualité des milieux		Programme d'action sur les zones humides, morphologie des cours d'eau, continuité écologique	CRBV CT* (en préparation)	COMPA
Qualité des eaux		Information et communication. Suivi de qualité des eaux.	CRBV CT* (en préparation)	COMPA
Inondation		-	-	-
Gestion quantitative		-	-	-

* avec un volet milieux aquatiques

Niveau de priorité de l'enjeu : Faible | Moyen | Fort | Pas d'enjeu identifié

Constat de la mise en œuvre du SAGE sur le bassin versant

L'intégralité du bassin versant Hâvre-Donneau-Marais de Grée et affluents de la Loire est couvert par le périmètre de la COMPA, sur lequel elle pilote un CRBV et coordonne les actions du SIVI des marais et vallées du Pays d'Ancenis en Loire et galerne, du syndicat du marais de Grée (syndicat de propriétaires privés), des communes, de la Fédération de pêche. Le territoire d'action de la COMPA dépasse celui du SAGE. La COMPA y assurent des missions équivalentes à celles mises en œuvre sur le territoire compris dans le périmètre du SAGE. Le SIVU Marais et Vallées porte également des actions sur ces territoires.

Evolutions envisagées sur le bassin versant

L'exercice en propre de la compétence GEMAPI, aussi bien dans les missions d'étude que de travaux.

Rôle potentiel de la structure porteuse du SAGE au regard des attentes des acteurs du bassin

- Maîtrise d'ouvrage d'études globales à l'échelle du territoire du SAGE
- Coordination (garante de la cohérence des stratégies locales)
- Assistance technique – Cellule ASTER (modèle de cahier des charges, y compris sur le format de restitution des données), juridique et administrative.
- Suivi, évaluation globale (EMA-PIL)
- Animation (forum d'échange entre élus, animateurs BV, …)
- Com., sensibilisation

ATOUTS ET DIFFICULTES ORGANISATIONNELS DU BV DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

ATOUTS	DIFFICULTES RENCONTREES
• **Adéquation du périmètre du bassin avec le périmètre de la structure référente** • **Une structure unique qui assure le portage du CRBV et du CT et qui assure la cohérence des actions à l'échelle du bassin versant (périmètre du CT s'étend en dehors du celui du SAGE).** • **Evolution de la structure dans ses compétences**	

Version de validée – Octobre 2014

sce
Aménagement & environnement

FICHE
BASSIN VERSANT

BASSIN VERSANT DE LA LOIRE ET SES PETITS AFFLUENTS

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

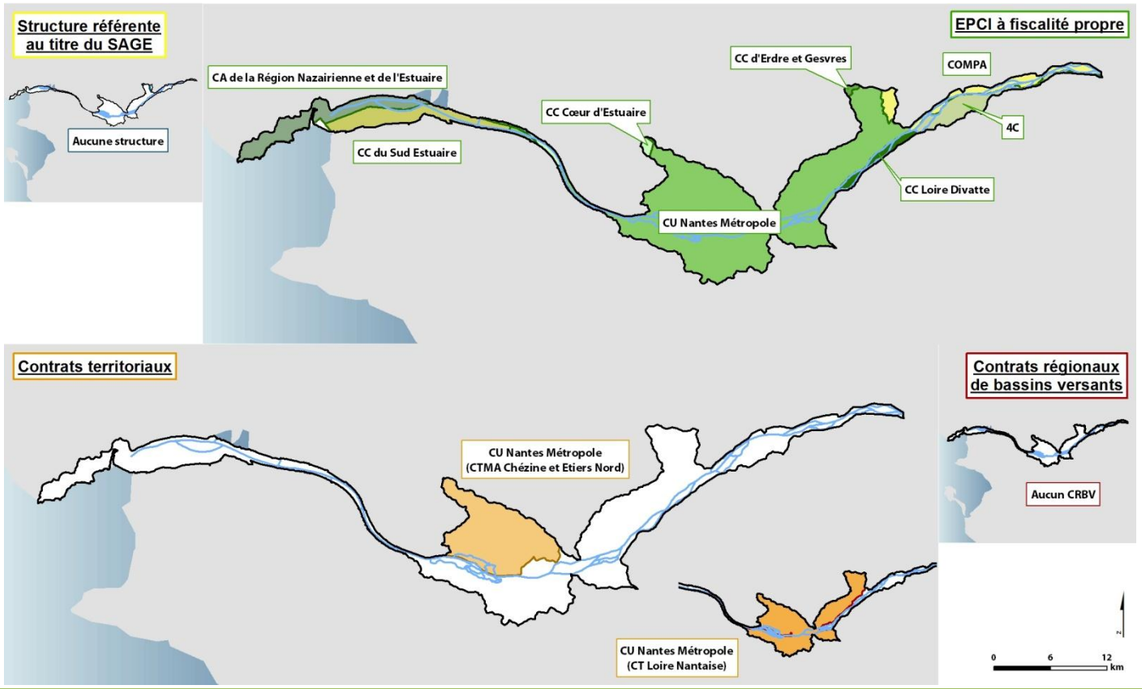

Acteurs du bassin versant en charge de la gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Surface du bassin versant	38 225 hectares
Communes	42 Communes
EPCI à FP	7 (Nantes métropole, CARENE, CC cœur d'Estuaire, CC Sud Estuaire, CC Loire et sillon, COMPA, 4C)
Structure référente	Pas de structure référente désignée

Enjeux du bassin, niveau de priorisation du SAGE et actions menées

		Actions menées	*Outils mobilisés*	*Structures pilotes*
Cohérence et organisation		Peu d'actions menées par structures locales – pas de coordination	-	-
Qualité des milieux			CT* Chézine et Etiers nords	Nantes métropole
		Actions relatives à la préservation des milieux naturels	Natura 2000-CRE Programme Loire Plan Loire grandeur nature	CORELA (CEN) Région Pays de la Loire, EPL
Qualité des eaux		Actions de réduction d'utilisation des phyto	Plans de désherbage	Communes ou EPCI FP
Inondation		Actions de prévention des inondations	Plan Loire grandeur nature	EpL
Gestion quantitative		Protection de l'AEP - Périmètre de protection des prises d'eau de Mauves sur Loire, Loire au droit de l'usine de la Roche à Nantes (secours), Erdre au droit de l'écluse Saint Felix (secours)	Périmètre de protection prise d'eau AEP	Nantes métropole

* volet milieux aquatiques

Niveau de priorité de l'enjeu	Faible	Moyen	Fort	Pas d'enjeu identifié

Version de validée – Octobre 2014

Constat de la mise en œuvre du SAGE sur le bassin versant

Sur l'axe de la Loire estuarienne, le constat d'une dégradation certaine des masses d'eau correspondantes va à l'encontre du principe de la directive cadre sur l'eau de non dégradation à l'horizon 2021-2027.

Toutefois, des politiques globales sont menées à l'échelle de la Loire par la Région Pays de la Loire et l'Etablissement public Loire (EpL), à travers le plan Loire grandeur nature ; et à l'échelle des affluents :

- par le CORELA (CT de restauration des annexes hydrauliques de la Loire estuarienne amont de Nantes à Montsoreau et pour 2014 mise en convergence du CT et du plan stratégique de restauration en amont de Nantes porté par VNF)
- par Nantes Métropole (CT sur le bassin versant de la Chézine et le bassin versant des Etiers Nord) pour des opérations "assainissement" et "milieux aquatiques".
- Par la 4C qui porte des actions sur les Boires de ses communes membres (CT de restauration des annexes fluviales de la Loire).

Néanmoins, l'absence de structure assurant la coordination de l'ensemble des actions à l'échelle du périmètre du bassin ne favorise pas l'articulation des maîtrises d'ouvrage, ni la cohérence des actions à l'échelle de tout le bassin de la Loire estuarienne.

Evolutions envisagées sur le bassin versant

A l'exception de la prise de compétence GEMAPI par les EPCI à fiscalité propre qui ne concerne que les affluents de la Loire, seuls les établissements publics de l'Etat, que sont le Grand Port Maritime de Nantes Saint Nazaire et Voie Navigable de France, exercent une maîtrise d'ouvrage à l'échelle de leur périmètre d'intervention et de leurs domaines de compétences. Les moyens pour l'atteinte des objectifs environnementaux ne sont pas aujourd'hui suffisamment mis en œuvre.

Rôle potentiel de la structure porteuse du SAGE au regard des attentes des acteurs du bassin

- Maîtrise d'ouvrage d'étude pour la mise en œuvre, le suivi et la révision du SAGE
- Coordination des maîtrises d'ouvrage référentes par un pilotage des contrats
- Assistance technique (ingénierie, SIG, cellule ASTER…)
- Suivi, évaluation globale (tableau de bord, EMA-PIL)
- Animation
- Communication, sensibilisation dans le cadre de réseau d'échange

ATOUTS ET DIFFICULTES ORGANISATIONNELS DU BV DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

ATOUTS

- **Un bassin versant couvert par de nombreuses EPCI à fiscalité propre, dotés de compétences études et travaux**
- **Des contrats territoriaux mis en place sur les affluents de la Loire**
- **A l'amont : programme global sur les différentes composantes du fleuve (lit mineur : VNF / annexes fluviales : CORELA et collectivités locales)**
- **A l'aval : peu d'actions mises en place sur la Loire estuarienne pour répondre aux enjeux du SAGE et des structures à coordonner autour d'un projet commun : Grand Port Maritime de Nantes-St-Nazaire, VNF, …**
- **Des programmes menés à des échelles plus larges que le territoire du SAGE : plan Loire Grandeur Nature**

DIFFICULTES RENCONTREES

- **Périmètre étendu qui dépasse le périmètre du SAGE**
- **Absence de structure référente pour coordonner les actions, voire porter un contrat à l'échelle de ce bassin**
- **Multitude d'acteurs intervient sur les annexes de Loire (CORELA, SICALA, syndicat, communes, …) rendant peu lisible l'action et le rôle de chacun**

sce
Aménagement & environnement

FICHE
BASSIN VERSANT

BASSIN VERSANT DE LA DIVATTE - HAIE D'ALLOT

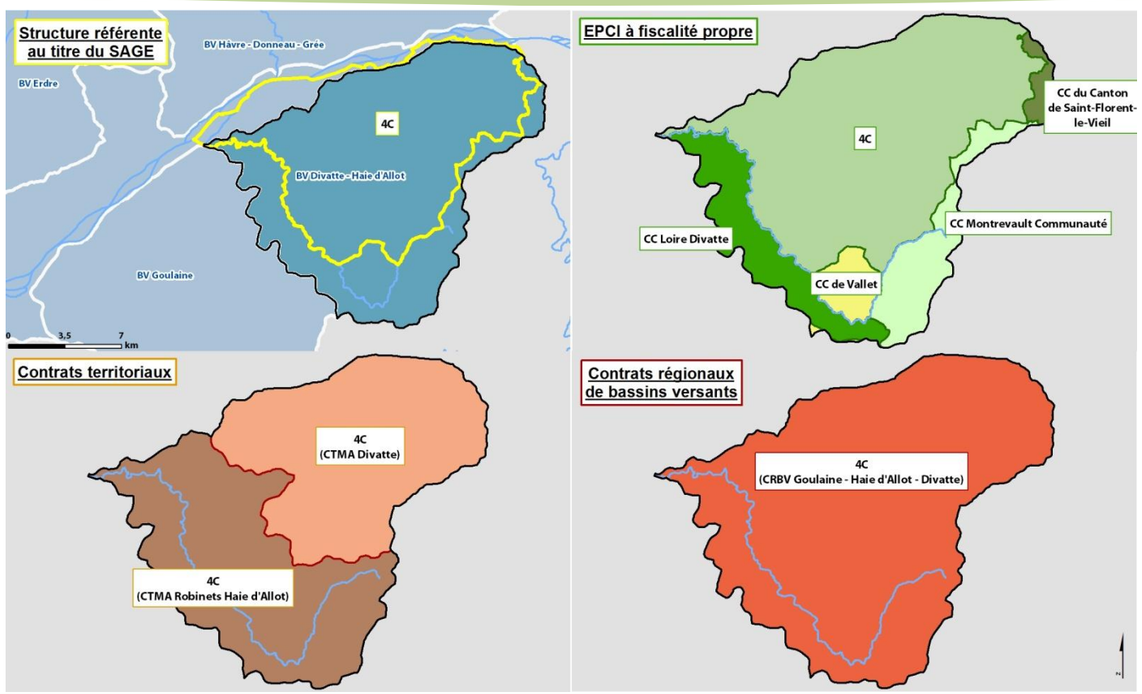

Acteurs du bassin versant en charge de la gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Surface du bassin versant	20 300 hectares
Communes	60 Communes
EPCI à FP	3(CC de communes de Champtoceaux, CC du canton de Montrevault, CC Loire-Divatte)
Structure référente	Communauté de communes du Canton de Champtoceaux (4C)

Enjeux du bassin, niveau de priorisation du SAGE et actions menées

		Actions menées	*Outils mobilisés*	*Structures pilotes*
Cohérence et organisation		Cohérence et suivi technique et administratif des MO et Communication	2 CT* CRBV	4C et SMDIVATTE 4C et partenaires
Qualité des milieux		Travaux pour la restauration des milieux aquatiques	2 CT* CRBV	4C et SMDIVATTE 4C et partenaires
Qualité des eaux		Animation de l'ensemble des plans de désherbage Communication sensibilisation	CRBV	4C et partenaires
Inondation		-	-	-
Gestion quantitative		Assistance à la réalisation des diagnostics d'économies d'eau à l'échelle des communes	diagnostic	4C

*volet milieux aquatiques

Niveau de priorité de l'enjeu : Faible | Moyen | Fort | Pas d'enjeu identifié

Version de validée – Octobre 2014

Constat de la mise en œuvre du SAGE sur le bassin versant

La 4C est identifiée comme structure référente du bassin au regard de sa dynamique sur les thématiques eaux et milieux. Elle pilote le CT Robinets-Haie d'Allot pour lequel elle réalise des études et des travaux au nom et pour le compte de ses communes membres. Elle pilote également le CRBV regroupant les bassins versants de la Divatte - Haie d'Allot, ainsi que de la Goulaine. A ce titre, elle coordonne les actions portées par le Syndicat Mixte de la Divatte et le Syndicat mixte Loire et Goulaine.

Le syndicat mixte de la Divatte pilote le contrat territorial de la Divatte sur les enjeux de l'entretien et de la restauration des cours d'eau. A l'échelle de la Divatte, les moyens humains du syndicat ne sont pas adaptés pour piloter d'autres enjeux.

Néanmoins, le regroupement des deux bassins versants distincts de la Divatte et de la Haie d'Allot sous une seule appellation prête parfois à confusion et n'est pas calqué avec d'autres gestions (CRBV, suivis de qualité de l'eau, suivi des étiages) qui ont chacune leur propre limite géographique.

Evolutions envisagées sur le bassin versant

L'exercice de la prise de compétence GEMAPI par les communautés de communes du bassin versant de la Divatte, s'accompagne d'une réflexion pour une mutualisation à l'échelle de ces communautés de communes des moyens pour une gestion des différents BV (Divatte, Robinets, Haie d'Allot). Dans le cadre de l'attribution de la compétence GEMA (PI), la 4C réfléchit à la prise de compétence animation agricole en lien avec l'enjeu des pollutions diffuses pour renforcer la mise en place d'actions avec le monde agricole.

Face à la superposition des responsabilités dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des inondations entre les riverains, les communes, les groupements de communes à des échelles administratives et de bassins versants différents, les élus de ce territoire sont à la recherche de simplification pour une meilleure lisibilité des postes et une recherche d'efficacité pour gonfler les effectifs (animateurs BV, techniciens) et éviter les conventions de travaux.

Rôle potentiel de la structure porteuse du SAGE au regard des attentes des acteurs du bassin

- Maîtrise d'ouvrage d'études globales à l'échelle du territoire du SAGE
- Coordination (cohérence des MO pour la mise en œuvre du SAGE)
- Assistance technique cellule ASTER (cahiers des charges, mise en réseaux, contact d'entreprises, formations, …) et de la cellule d'animation du SAGE (dossiers administratifs, réglementation, présence en réunions communales ou intercommunales, …)
- Suivi, évaluation globale (EMA-PIL)
- Animation (forum d'échange entre élus, animateurs BV, …)
- Com., sensibilisation sur des thématiques techniques MA, pollutions diffuses, …

ATOUTS ET DIFFICULTES ORGANISATIONNELS DU BV DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

ATOUTS

- **Structure référente moteur avec des prises de compétences et un animateur de bassin**
- **Capacité des maîtrises d'ouvrage à s'associer pour mutualiser les moyens à l'échelle des bassins versants Goulaine Divatte Haie d'Allot dans le cadre du CRBV**

DIFFICULTES RENCONTREES

- **Pas d'adéquation du périmètre de ces deux bassins avec le périmètre de la structure référente**

FICHE
BASSIN VERSANT

BASSIN VERSANT DE LA GOULAINE

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

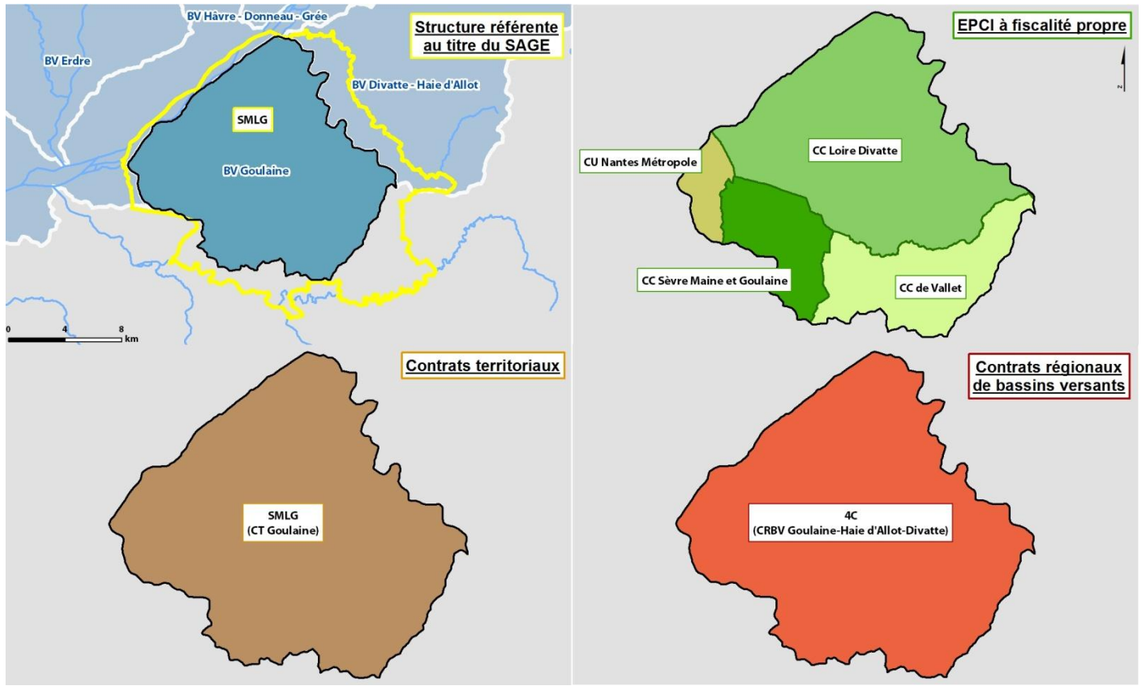

Acteurs du bassin versant en charge de la gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Surface du bassin versant	19 150 hectares
Communes	13 Communes
EPCI à FP	4(Nantes métropole, CC Loire-Divatte, CC du Vallet, CC Sèvre Maine et Goulaine)
Structure référente	Syndicat Mixte Loire Goulaine (SMLG)

Enjeux du bassin, niveau de priorisation du SAGE et actions menées

		Actions menées	*Outils mobilisés*	*Structures pilotes*
Cohérence et organisation		Cohérence et suivi technique et administratif des MO et Communication	CRBV	SMLG et partenaires
Qualité des milieux		Actions relatifs aux cours d'eau et au Marais	CRBV	SMLG et partenaires
Qualité des eaux		Suivi des phytosanitaires dans les cours d'eau	CRBV	SMLG et partenaires
Inondation		-	-	-
Gestion quantitative		Gestion de l'aléa et définition d'un schéma de gestion des ruissellements	-	SMLG

Niveau de priorité de l'enjeu : Faible | Moyen | Fort | Pas d'enjeu identifié

Constat de la mise en œuvre du SAGE sur le bassin versant

Le SAGE a mis en avant l'enjeu de la qualité de l'eau sur le bassin versant de Goulaine et sensibilisé les élus. Le Syndicat Mixte Loire et Goulaine a profité du dynamisme de la communauté de communes de Champtoceaux et des partenaires financiers dans la mise en place de contrats (Région Pays de la Loire pour le CRBV, agence de l'eau pour le contrat territorial).

Evolutions envisagées sur le bassin versant

Un transfert de la compétence GEMAPI des communautés de communes membres au Syndicat est envisageable, dans la même logique que la compétence « animation et valorisation du marais de Goulaine ». Sur le volet inondation, une mission animation du plan de sauvegarde inondation entre Basse-Goulaine et Saint Julien de Concelles peut être envisagée.

Sur le volet défense contre les inondations, la gestion de l'exutoire du bassin versant (Basse-Goulaine) où sont situés les ouvrages dépendra du positionnement de Nantes métropole.

Un élargissement de la mission animation, sensibilisation du Syndicat pourrait s'étendre à la gestion des eaux pluviales qui impactent indirectement le niveau des eaux.

Rôle potentiel de la structure porteuse du SAGE au regard des attentes des acteurs du bassin

- Maîtrise d'ouvrage d'études globales à l'échelle du territoire du SAGE
- Coordination des MO en cas de carence sur un BV
- Assistance technique cellule ASTER (plateforme d'échange pour des cahiers des charges, …) et administratif (en amont de l'instruction des dossiers loi sur l'eau par exemple, …)
- Suivi, évaluation globale (EMA-PIL)
- Animation
- Com., sensibilisation

ATOUTS ET DIFFICULTES ORGANISATIONNELLES DU BV DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

ATOUTS

- **Une structure unique qui porte un CT et qui est aussi structure référente du SAGE, ce qui assure la cohérence des actions à l'échelle du bassin versant.**
- **Capacité de s'associer avec les autres structures en place pour mutualiser les moyens à l'échelle des bassins versants Goulaine Divatte Haie d'Allot dans le cadre du CRBV.**

DIFFICULTES RENCONTREES

- **Recoupement administratif (5 communes sont à cheval sur les deux bassins versants), mais pas hydrographique. De fait, chaque Syndicat travaille sur son bassin versant qui est bien délimité.**
- **Besoin de renforcer les moyens humains et financiers du SMLG pour la prise de compétence GEMAPI et la mise en œuvre du CT**

Version de validée – Octobre 2014

FICHE
BASSIN VERSANT

BASSIN VERSANT BOIVRE-ACHENEAU-TENU

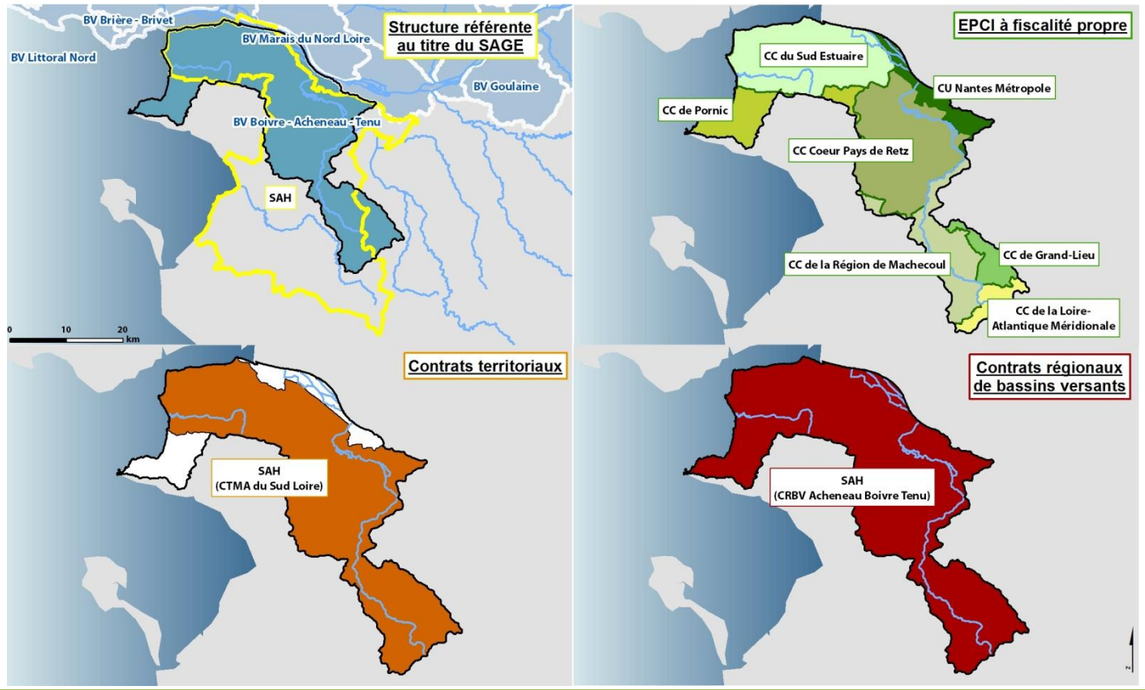

Acteurs du bassin versant en charge de la gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Surface du bassin versant	65 000 hectares
Communes	36 Communes
EPCI à FP	7 communautés de communes et une communauté urbaine: CC Sud Estuaire, CC cœur Pays de Retz, CC de Pornic, CC région de Machecoul, CC de Grand Lieu, CC Loire-Atlantique méridionale, Nantes métropole
Structure référente	Syndicat d'Aménagement hydraulique Sud Loire (SAH)

Enjeux du bassin, niveau de priorisation du SAGE et actions menées

		Actions menées	*Outils mobilisés*	*Structures pilotes*
Cohérence et organisation		Coordination et suivi des actions sur le territoire. Actions d'animation et de communication.	CRBV et CT*	SAH
Qualité des milieux		Entretien et restauration des ouvrages, des cours d'eau et marais, lutte contre les espèces envahissantes	CRBV et CT*	SAH
Qualité des eaux		Actions de réduction d'utilisation des phyto	Plans de désherbage	Communes
Inondation		-	-	-
Gestion quantitative		-	-	-

*volet milieux aquatiques

Niveau de priorité de l'enjeu : Faible | Moyen | Fort | Pas d'enjeu identifié

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

Constat de la mise en œuvre du SAGE sur le bassin versant

A l'échelle de ce bassin versant, le Syndicat Hydraulique Sud Loire est identifié comme structure référente du SAGE estuaire de la Loire. A ce titre, il anime le volet milieux aquatiques du contrat territorial (CT) et le contrat régional de bassin versant (CRBV) pour la mise en place d'actions relatives à l'eau et aux milieux aquatiques sur le bassin. Il assure l'ensemble des compétences liées à la gestion des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques associés, entre la Loire et le marais breton. La structure a acquis une légitimité liée à une connaissance fine du fonctionnement hydraulique complexe de ces milieux

Les opérations répondant aux enjeux du bassin en termes de qualité des eaux sont conduites par les communes sous coordination du SAH, garant de la cohérence de ces actions avec les objectifs et les orientations du SAGE.

Néanmoins, les communes attendent plus de mutualisation des moyens à une échelle globale, pour réaliser des économies d'échelle (mise à disposition de matériels, comme des bateaux…).

Evolutions envisagées sur le bassin versant

Le transfert de la nouvelle compétence GEMAPI vers le SAH apparaît logique, celui-ci exerçant déjà les missions correspondantes (à la fois sur les volets milieux aquatiques et inondations)

Rôle potentiel de la structure porteuse du SAGE au regard des attentes des acteurs du bassin

- Maîtrise d'ouvrage d'études globales à l'échelle du territoire du SAGE
- Coordination des maîtrises d'ouvrage
- Assistance technique (cellule ASTER) et juridique (veille et conseil)
- Suivi, évaluation globale (tableau de bord, EMA-PIL)
- Animation
- Communication et sensibilisation

ATOUTS ET DIFFICULTES ORGANISATIONNELS DU BV DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

ATOUTS

- **Syndicat de gestion hydraulique historique: compétence avérée et légitime (pas d'autre structure en mesure d'assurer ce service)**
- **Prise de compétences pour répondre aux objectifs du SAGE**
- **Une structure référente compétente à l'échelle de toute la masse d'eau et qui assure la cohérence des actions par le portage du CRBV et du CT**

DIFFICULTES RENCONTREES

- **La gestion des milieux aquatiques en cohérence avec les objectifs du SAGE est un exercice relativement récent au sein de la structure : besoin d'une assistance via la cellule d'animation du SAGE et la cellule ASTER**

Version de validée – Octobre 2014

sce Aménagement & environnement

FICHE
BASSIN VERSANT

BASSINS VERSANTS HORS PERIMETRE DU SAGE

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

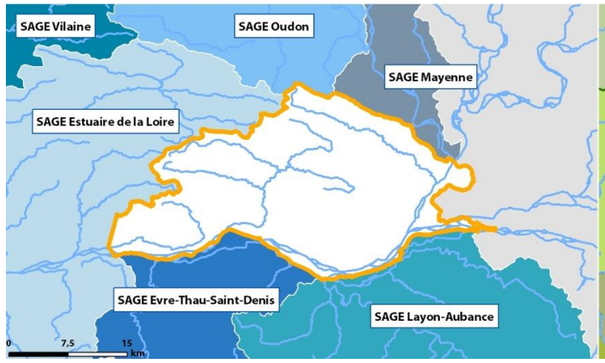

Acteurs du bassin versant en charge de la gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Surface du bassin versant	659 km²
Communes	53
EPCI à FP	3 Communautés de communes et 1 communauté d'agglomération : COMPA, Communauté de communes Ouest Anjou, Communauté de communes Loire Layon, Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole

Enjeux du bassin et interrelations avec le SAGE Estuaire de la Loire

A l'échelle des sous bassins versants Romme-Auxence et Louet, l'enjeu de planification de la ressource en eau et des milieux aquatiques n'a pas été pris en compte par les Communautés de communes d'Ouest Anjou et de Loire Layon qui ne disposent pas de compétences « eau et milieux aquatiques » ; mais disposent des compétences assainissement non collectif.

A l'échelle de l'axe Loire, la Communauté d'agglomération Loire Angers Métropole identifie à l'échelle de son périmètre d'intervention des enjeux en termes de gestion des milieux (zones humides, morphologie des cours d'eau), gestion quantitative dans le cadre des actions menées (animation site Natura 2000). Loire Angers Métropole est dotée de la compétence environnement. Elle est maître d'ouvrage d'étude, de travaux, réalise des actions d'animation, de communication et de sensibilisation sur le périmètre du site Natura 2000. En dehors de ce périmètre, ses communes membres ont gardé la compétence eau.

Constat des actions mises en œuvre sur le bassin versant

Sur l'axe Loire, une multitude d'interventions :

- La Communauté d'agglomération Loire-Angers-Métropole porte Natura 2000,
- Le CORELA anime un contrat territorial de restauration des annexes hydrauliques de la Loire estuarienne amont de Nantes à Montsoreau,
- Le Département de Maine-et-Loire porte avec Loire Angers Métropole un contrat territorial sur le domaine public fluvial qui couvre son périmètre
- VNF porte le programme sur le bief amont, dont l'EpL a financé en partie l'opération expérimentale de remodelage des épis de la Loire entre les Ponts de Cé et Nantes,
- Les élus de ces territoires sont représentés au sein de l'EpL par le SICALA Maine-et-Loire.

A l'échelle des sous bassins versants Romme-Auxence, une démarche de sensibilisation des élus communautaires a été mise en place par le CORELA et la Cellule d'animation du SAGE.

Sur le bassin versant de la Boire Torse, le SIVU des Marais et Vallées porte des actions sur la Boire mais pas sur son bassin versant. La COMPA assure sur ce dernier les mêmes missions que sur les territoires inclus dans le périmètre du SAGE, à savoir la coordination et l'animation, ainsi que les études préalables aux programmes d'actions sur les affluents de la Boire Torse. A noter que le bassin versant de la Boire Torse est intégralement inclus dans le périmètre de la COMPA. Ce territoire n'étant pas compris dans le périmètre du SAGE, certaines collectivités semblent se montrer moins concernées par la gestion des milieux aquatiques.

Evolutions envisagées sur le bassin versant

Au regard des évolutions institutionnelles (attribution de la compétence obligatoire GEMAPI aux EPCI à fiscalité propre ; et les interventions du Département de Maine-et-Loire qui tendent à s'orienter vers l'appui de maîtrises d'ouvrage qui inscrivent leurs actions dans des programmes globaux de territoire, en fonction de priorisation au regard des enjeux environnementaux de la DCE), ces sous-bassins versants non couverts aujourd'hui par un SAGE, et qui rencontrent des enjeux importants en matière de gestion des ressources et des milieux aquatiques auront à s'interroger sur leur implication dans un outil de planification de type SAGE.

Les communautés de communes Ouest Anjou (CCOA) et Loire Layon (CCLL) expriment leur prise de conscience de ce nouvel enjeu pour leur territoire et sont en attente d'un accompagnement dans le diagnostic des priorités de leurs sous bassins versants. La Communautés d'agglomération Loire-Angers-Métropole porte sa réflexion sur une approche « confluence » à l'interface des 5 SAGE existants sur son territoire. En outre, elle relève l'avantage de disposer d'un contrat territorial en accompagnement des actions qui ne peuvent être inscrites dans un contrat Natura 2000.

ATOUTS ET DIFFICULTES ORGANISATIONNELS DES SOUS BASSINS VERSANTS

ATOUTS	DIFFICULTES
• **Des actions mise en œuvre sur l'axe Loire** • **Une volonté collective d'être accompagné dans le diagnostic des enjeux à l'échelle de leurs sous bassins versants** • **Un besoin de coordination des actions**	• **Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI, pas d'identification des actions à mettre en place dans l'exercice de cette mission : absence de diagnostic** • **Absence de SAGE sur le périmètre du bassin = impossibilité de mettre en place un CRBV**

Version de validée – Octobre 2014

sce
Aménagement & environnement